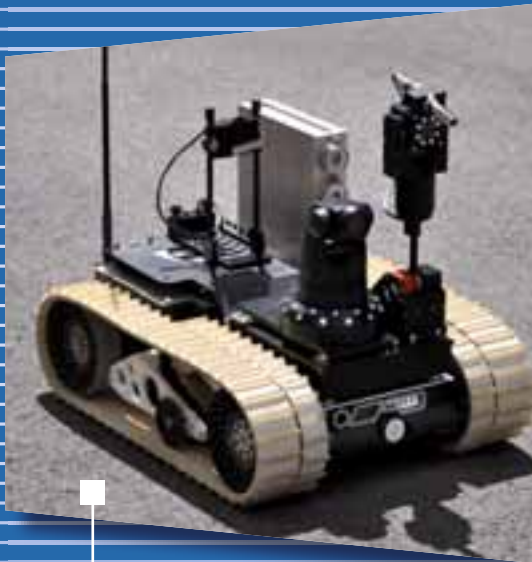


Document de Référence 2012

RAPPORT FINANCIER ANNUEL INCLUS



■
Systèmes
Intelligents
de Sûreté



■
Protection
en Milieux
Nucléaires



■
Projets
et Services
Industriels



AÉRONAUTIQUE, NUCLÉAIRE, DÉFENSE, SECTEURS INDUSTRIELS ET TERTIAIRE



Document de référence **2012**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2013, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le présent document comprend le rapport financier annuel 2012.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31/12/2011 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2012 (numéro de dépôt D.12-0371) ;
- relativement à l'exercice clos le 31/12/2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011 (numéro de dépôt D.11-0366).



Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège de la Société : 19 rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris, sur simple demande adressée à la Société, sur le site www.groupe-gorge.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

SOMMAIRE

1	PERSONNES RESPONSABLES	3	15	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	28
1.1	Responsable du document	3	15.1	Rémunérations versées aux Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux	28
1.2	Attestation du responsable du document de référence	3	15.2	Pensions, retraites ou autres avantages	28
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	4	16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	29
2.1	Commissaires aux Comptes titulaires	4	16.1	Échéance et durée des mandats des organes d'administration et de direction	30
2.2	Commissaires aux Comptes suppléants	4	16.2	Contrats de service entre les mandataires sociaux et la Société ou ses filiales	30
2.3	Tableau relatif à la publicité des honoraires des commissaires aux comptes	5	16.3	Comité d'audit et Comité des rémunérations	30
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	6	16.4	Conformité aux règles de gouvernement d'entreprise	30
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	6	16.5	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	30
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	7	16.6	Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société GROUPE GORGÉ	36
4	FACTEURS DE RISQUES	8	17	SALARIÉS	37
4.1	Risques juridiques	9	17.1	Nombre de salariés et répartition	37
4.2	Risques industriels et environnementaux	9	17.2	Participations et stock-options des mandataires	37
4.3	Risque de crédit et/ou de contrepartie	10	17.3	Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	37
4.4	Risques opérationnels	10	18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	38
4.5	Risque de liquidité	11	18.1	Répartition du capital et des droits de vote	38
4.6	Risques de marché	11	18.2	Droits de vote des principaux actionnaires	38
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	12	18.3	Actionnariat de contrôle	38
5.1	Histoire et évolution de la société	13	18.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	38
5.2	Investissements	14	19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	39
6	APERÇU DES ACTIVITÉS	15	20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	40
6.1	Principales activités	16	20.1	Informations financières historiques	41
6.2	Principaux marchés	17	20.2	Informations financières pro forma	41
6.3	Événements exceptionnels qui auraient pu influencer les activités ou les marchés de la société	18	20.3	États financiers	41
6.4	Dépendance de la Société vis-à-vis des brevets, licences ou autres	18	20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	89
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	18	20.5	Date des dernières informations financières	91
7	ORGANIGRAMME	19	20.6	Informations financières intermédiaires et autres	92
7.1	Description sommaire du groupe	19	20.7	Politique de distribution de dividendes	92
7.2	Liste des filiales importantes	20	20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	92
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	21	20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	92
8.1	Immobilisations corporelles	21	21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	93
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation d'immobilisations corporelles	21	21.1	Capital social	94
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	22	21.2	Acte constitutif et statuts	95
9.1	Situation financière	22	22	CONTRATS IMPORTANTS	98
9.2	Résultat d'exploitation	22	23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	99
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	23	24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	100
10.1	Capitaux propres	23	25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	101
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	23	A	ANNEXES	102
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	23		Annexe 1 - Rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 2013, incluant le rapport sur la gestion du groupe	103
10.4	Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	23		Annexe 2 - Rapport financier annuel	125
10.5	Sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	23		Annexe 3 - Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation de l'Assemblée générale du 6 juin 2013	125
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	24		Annexe 4 - Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 2013	126
12	INFORMATION SUR LES TENDANCES	25		Annexe 5 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	128
12.1	Tendances récentes	25			
12.2	Tendances pour 2013	25			
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	26			
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	27			
14.1	Membre des organes d'administration et de direction générale	27			
14.2	Conflits d'intérêts	27			

PERSONNES RESPONSABLES

1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président-Directeur général de la société GROUPE GORGÉ SA.

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en annexe 1 au Document de référence (cf. pages 103 et suivantes) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Les informations financières présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 89 et suivantes du présent document.

Le rapport sur les comptes consolidés comporte des observations. En effet, les Commissaires aux comptes attirent votre attention sur les points suivants, exposés par ailleurs dans les notes correspondantes de l'annexe aux comptes consolidés, et concernant :

- *l'incidence, dans les comptes au 31 décembre 2012, de la condamnation en première instance d'une filiale du Groupe dans le cadre d'un litige de propriété intellectuelle, exposée dans la note 1.3 « Faits significatifs » de l'annexe ;*
- *la modification des capitaux propres d'ouverture pour un montant 568 K€ suite à une correction d'erreur, exposée dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe ;*
- *le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice, exposé dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe, consistant à insérer au sein du résultat opérationnel une ligne spécifique intitulée « Eléments non courants du résultat opérationnel » qui représente une charge nette de 11 224 K€ en 2012 et de 1 104 K€ en 2011.*

Les informations financières incorporées dans le présent Document de référence par référence aux exercices 2011 et 2010 avaient fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant dans les précédents documents de référence 2011 (pages 88 et 89) et 2010 (pages 62 et 64). Les rapports sur les comptes consolidés comportaient des observations. »

Fait à Paris, le 18 avril 2013

Le Président-Directeur général

2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1 COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

COREVISE

3 rue Scheffer

75016 Paris

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (deuxième nomination).

MAZARS

61 rue Henri-Régault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (troisième nomination).

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

FIDINTER

3 rue Scheffer

75016 Paris

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 (deuxième nomination).

M. David CHAUDAT

61 rue Henri-Régault

92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (première nomination).

2.3 TABLEAU RELATIF À LA PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	MAZARS	%	COREVISE	%	MAZARS	%	COREVISE	%
	2012		2012		2011		2011	
Commissariat aux comptes et certification des comptes	298	93 %	177	100 %	317	100 %	176	100 %
dont société mère	88	28 %	85	48 %	88	28 %	85	48 %
dont filiales	210	66 %	92	52 %	229	72 %	90	52 %
Autres diligences	22	7 %	-	-	1	0 %	-	-
TOTAUX	320	100 %	177	100 %	318	100 %	176	100 %

3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières sont extraites des états financiers consolidés. Les comptes 2011 ont fait l'objet de retraitements, sans impact sur le résultat opérationnel, détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif ».

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Projets et Services Industriels	76,3	72,3
Protection en Milieux Nucléaires	33,5	30,6
Systèmes Intelligents de Sécurité	99,0	129,1
Structure & éliminations	(0,2)	(3,25)
CONSOLIDÉ	208,6	228,8

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Projets et Services Industriels	2,66	3,72
Protection en Milieux Nucléaires	3,99	3,53
Systèmes Intelligents de Sécurité	(6,07)	6,63
Structure	(0,36)	(0,48)
CONSOLIDÉ	0,22	13,40

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	208,63	228,78
Résultat opérationnel courant	11,44	13,67
Résultat opérationnel	0,22	13,40
Résultat net des activités poursuivies	1,75	10,48
Résultat net des activités non poursuivies	(1,50)	(1,99)
RÉSULTAT NET	0,25	8,49
Résultat net part du Groupe	1,46	6,43

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Capitaux propres ⁽¹⁾	70,53	77,40
Trésorerie disponible	49,57	41,90
Dettes financières	(60,98)	(38,19)
Trésorerie nette/(Endettement net)	(11,42)	3,71

(1) Intérêts minoritaires inclus.

BILAN CONSOLIDÉ RÉSUMÉ

Actifs <i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Immobilisations	42,39	45,60
Autres actifs non courants	32,86	22,00
Actifs courants (hors trésorerie)	153,17	154,91
Trésorerie	49,57	41,90
TOTAUX	277,99	264,42

Passifs <i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Capitaux propres	70,53	77,40
Passifs non courants	49,00	28,30
Passifs courants	158,46	158,72
TOTAUX	277,99	264,42

EFFECTIFS

	2012	2011
Effectif total	1 290	1 258

3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES POUR DES PÉRIODES INTERMÉDIAIRES

Néant.

4

FACTEURS DE RISQUES

4.1 RISQUES JURIDIQUES	9	4.4 RISQUES OPÉRATIONNELS	10
Respect de la réglementation	9	Risques liés aux évolutions technologiques	10
Autorisations réglementaires ou administratives	9	Risques liés à la concurrence	10
Recherche et développement	9	Risques liés à l'évolution des marchés	10
Litiges	9	Risques liés aux personnes clés	11
		Risques liés à la confidentialité	11
4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX	9	Couverture des risques d'exploitation	11
		Risques de non-respect d'obligations de résultat	11
4.3 RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE	10	4.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ	11
		4.6 RISQUES DE MARCHÉ	11

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés et du rapport de gestion en plus de celle de ce chapitre.

4.1 RISQUES JURIDIQUES

RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION

De manière générale, afin de limiter les risques juridiques inhérents à leurs activités, les sociétés du groupe s'appuient sur le service juridique du groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES

Les activités du Groupe ne dépendent pas d'autorisations légales réglementaires ou administratives mais peuvent dépendre de procédures d'habilitations ou d'homologations professionnelles.

La société CLF-SATREM est certifiée APSAD pour l'installation et la vérification d'équipements de sprinklers. Cette certification est délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance. Elle est nécessaire à la Société pour ses activités de maintenance périodique et une partie de ses installations neuves, à la demande des clients et de leurs assureurs. La certification ne pourrait être remise en cause que si la société ne respectait pas les recommandations techniques du référentiel APSAD.

Les activités du Groupe dans le secteur nucléaire nécessitent des certifications professionnelles délivrées par le CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) ou EDF (certifications EDF-UTO). Ces certifications nécessitent la mise en place d'organisations adaptées, de procédures spécifiques et de formations du personnel. Ces certifications ne pourraient être remises en cause que si les sociétés concernées ne respectaient pas les normes et procédures requises.

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En raison de l'importance de ses dépenses de recherche et développement, le Groupe utilise le dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche. La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe.

Le groupe mène une politique active de dépôt de brevets afin de protéger ses inventions. Pour ce faire, il s'appuie sur des conseils en propriété intellectuelle.

Lors du dépôt d'un brevet concernant le K-Ster C, ECA SA avait identifié l'existence d'un brevet de BAE SYSTEMS PLC pour engin submersible destiné à neutraliser des mines mais avait conclu avec ses conseils que non seulement le K-Ster C ne contrefaisait pas ce brevet mais qu'en outre le brevet de BAE SYSTEMS PLC ne portait pas sur une invention nouvelle. ECA SA a toutefois été condamnée pour contrefaçon de ce brevet en première instance. Elle a fait appel de cette condamnation.

LITIGES

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (note 5.2 « faits exceptionnels et litiges ») figurant au paragraphe 20.3.1 et au paragraphe 20.8 « procédures judiciaires et d'arbitrage » ci-après.

4.2 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les activités du Groupe ne nécessitent pas l'utilisation ou la manipulation de substances dangereuses (amiante, radioactivité...) ou l'émission dans l'air ou dans l'eau de substances toxiques et dangereuses. La société NTC TECHNOLOGIES, filiale de NUCLÉACTION, occupait néanmoins jusqu'en juin 2009 un site équipé d'un four à plomb classé ICPE. Ce site a été fermé et la Société n'exploite plus de four à plomb. Une procédure de radiation du classement ICPE est en cours, les analyses menées par l'APAVE dans ce cadre concluent à l'absence de pollution au plomb dont NTC NUCLÉACTION (anciennement dénommée NTC TECHNOLOGIES) pourrait être à l'origine. Le site de BAUMERT à Dreux (ex-SCM-VERBOOM) compte également un four à plomb mais qui était déjà inutilisé depuis plusieurs années à la date d'acquisition de la société par le Groupe.

Le Groupe n'est pas exposé à un autre risque particulier.

4

FACTEURS DE RISQUES

RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

4.3 RISQUE DE CRÉDIT ET/OU DE CONTREPARTIE

Compte tenu de la variété des activités et des marchés du Groupe, du profil de sa clientèle (majorité d'institutionnels et de grands donneurs d'ordres) et de sa capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, celui-ci n'est pas exposé à un risque client particulier.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé :

- Client A : 8,9 % ;
- Client B : 5,6 % ;
- Client C : 5,0 % ;
- Client D : 5,0 % ;
- Client E : 3,7 %.

En 2011 les cinq premiers clients représentaient 38 % du CA contre seulement 28 % en 2012. Les 20 premiers clients du Groupe représentent 52 % du CA consolidé (58 % en 2011). Il peut arriver néanmoins qu'une filiale du Groupe connaisse un flux d'affaires important avec un client particulier : par exemple ECA CNAI avec AIRBUS, BAUMERT avec EDF. Les interlocuteurs et le nombre des affaires traitées avec ces clients permettent d'éviter une concentration du risque sur un nombre trop limité d'affaires.

La qualité des clients du Groupe, les procédures de gestion de crédit et de recouvrement permettent de maîtriser le risque de crédit client. Les provisions pour dépréciation des comptes clients représentent 2,6 % des comptes clients, contre 2,0 % en 2011. Les créances clients échues sont indiquées en annexe aux comptes consolidés (note 4.11 « clients et comptes rattachés ») figurant au paragraphe 20.3.1 ci-après.

Les activités du Groupe sont réalisées en majorité en Europe occidentale. À l'international, le Groupe est amené à contracter principalement avec de très grands donneurs d'ordres ou des donneurs d'ordres publics. Il n'y a pas d'exposition à un risque pays significatif, hormis la situation d'AI GROUP.

AI GROUP, entrée dans le Groupe fin 2011, a développé un courant d'affaires avec l'Iran. Le Groupe s'est assuré de la conformité des exportations d'AI GROUP aux règles définies par l'Union européenne et de la bonne application des demandes d'autorisations par la Direction Générale du Trésor (DGT) nécessaires pour chaque commande. Par ailleurs, et afin de se protéger de durcissements possibles des sanctions contre l'Iran, AI GROUP n'effectue les livraisons qu'à réception de paiements des clients. L'évolution des sanctions européennes contre l'Iran pourrait néanmoins avoir un impact sur le niveau d'activité d'AI GROUP.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Du fait de cette forte atomisation, il n'existe pas de lien de dépendance vis-à-vis d'un sous-traitant ou d'un fournisseur.

4.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES LIÉS AUX ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Certains des marchés du Groupe lui imposent une veille permanente sur l'état de l'art technique ou technologique. Les filiales concernées réalisent des efforts importants en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en répondant au mieux aux attentes des clients ou prospects.

RISQUES LIÉS À LA CONCURRENCE

De nombreux donneurs d'ordres du Groupe souhaitent de plus en plus réduire le nombre de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner dans leurs projets et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations et produits. Cette difficulté est aggravée par le contexte économique, des concurrents étant plus souvent disposés à accepter des réductions de prix qui pourraient être jugées déraisonnables pour obtenir des commandes.

Dans ce contexte, l'expertise du Groupe, la qualité de ses produits et prestations sont des facteurs clés de succès. Le Groupe veille donc à maintenir un niveau de qualité particulièrement élevé dans toutes ses activités et à en obtenir la certification. La présence en Bourse des sociétés GROUPE GORGÉ et ECA, la solidité financière et le faible endettement net du Groupe, la variété de ses activités et marchés, sa présence internationale renforcent l'image du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

RISQUES LIÉS À L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Le Groupe dans son ensemble est positionné sur de nombreux marchés différents, qui peuvent avoir des évolutions différentes. Un ralentissement fort des projets d'investissement sur un marché peut avoir des conséquences négatives sur l'activité de la ou des filiales concernées tout en limitant les conséquences au niveau groupe.

La croissance des activités du pôle « Protection en Milieux Nucléaires » est très importante. La dangerosité éventuelle de la filière de l'énergie nucléaire fait régulièrement l'objet de débats publics, qui influencent la concrétisation et le planning des projets de construction de centrales neuves. Le rythme de croissance des activités de ce pôle pourrait s'en ressentir. Des difficultés liées à la gestion de la croissance sont également susceptibles de survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif. Cette croissance nécessite de renforcer régulièrement les structures managériales du pôle, de réussir les recrutements des personnels qualifiés nécessaires et de s'appuyer sur les synergies possibles au sein du Groupe.

RISQUES LIÉS AUX PERSONNES CLÉS

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante. Le départ ou la défaillance d'une personne clé peut avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'une filiale ou du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation.

L'équipe dirigeante de GROUPE GORGÉ veille également à ce que le succès d'une société ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

RISQUES LIÉS À LA CONFIDENTIALITÉ

Un nombre important de documents remis au Groupe par ses clients fait l'objet d'accords de confidentialité. Les techniques et procédés utilisés par le Groupe doivent également faire l'objet de confidentialité, notamment vis-à-vis de la concurrence. Le risque existe que des informations confidentielles soient divulguées. Le Groupe a établi des règles et des procédures visant à prévenir ce risque.

COUVERTURE DES RISQUES D'EXPLOITATION

Les assurances souscrites par le Groupe en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus concernent :

- la responsabilité civile ;
- les actifs corporels ;
- les locaux loués.

L'ensemble des contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue.

RISQUES DE NON-RESPECT D'OBLIGATIONS DE RÉSULTAT

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client. Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats. La survenance d'un tel risque peut néanmoins arriver et impacter défavorablement la marge du contrat en question.

4.5 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 4.16 « gestion du risque financier ») figurant au paragraphe 20.3.1 ci-après. L'endettement net faible du Groupe et sa situation financière lui permettent d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

4.6 RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers sont décrits au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 4.16 « gestion du risque financier ») figurant au paragraphe 20.3.1 ci-après. L'essentiel des opérations à l'international est libellé en euros. Le risque de change est donc relativement aisé à contrôler. Le risque sur actions et autres instruments financiers est marginal du fait de la politique prudente du Groupe, mais n'est significatif que sur les actions propres. Le risque de taux est décrit de façon détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque sur matières premières spécifique. Quand une commande d'un client est susceptible d'exposer la filiale concernée à un risque sur matières premières (acier, plomb), une clause d'indexation est habituellement prévue au contrat à la demande de la filiale.

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1	HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ	13	5.2	INVESTISSEMENTS	14
5.1.1	Dénomination sociale	13	5.2.1	Principaux investissements réalisés	14
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	13	5.2.2	Principaux investissements en cours	14
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	13	5.2.3	Principaux investissements pour lesquels les organes de direction ont déjà pris des engagements fermes	14
5.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	13			
5.1.5	Historique	13			

5.1 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

GROUPE GORGÉ SA.

Jusqu'à l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009, la Société avait pour dénomination sociale FINUCHEM SA.

5.1.2 LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT

RCS Paris 348 541 186

Code ISIN FR0000062671- GOE

5.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

La société GROUPE GORGÉ a été constituée le 3 novembre 1988. Sa durée de vie est de 99 ans et expirera donc le 3 novembre 2087.

5.1.4 SIÈGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

En 2012, la Société a déménagé son siège social au 19 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris. Téléphone 01 44 77 94 77.

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

5.1.5 HISTORIQUE

Jean-Pierre GORGÉ crée FINUCHEM (devenue GROUPE GORGÉ en 2009) en 1988. Sa société s'oriente vers la robotique avec l'acquisition d'ECA dès 1992, société spécialisée dans la conception de Systèmes Intelligents de Sûreté et alors en difficulté. Poursuivant cet axe robotique, FINUCHEM acquiert POLYMATIC Industries en 1996.

En 1998, année de l'introduction au Second Marché de la Bourse de Paris de la Société, FINUCHEM réalise un chiffre d'affaires de 49 millions d'euros. L'introduction en Bourse permet d'accompagner la croissance du Groupe, qui se développe dans les métiers des Projets et Services Industriels au tournant des années 2000. À cette date, le Groupe est un acteur solide du monde de la robotique industrielle, largement implanté dans le secteur automobile, secteur alors très dynamique.

2004 voit l'introduction en Bourse de ECA et l'arrivée de Raphaël GORGÉ comme Directeur général délégué. Sous l'impulsion de Raphaël GORGÉ, la configuration de FINUCHEM évolue avec la sortie du secteur automobile, sortie délicate et coûteuse à court terme, mais nécessaire pour redessiner et redéployer le Groupe à temps. La sortie du secteur automobile commence dès 2005 et s'achève courant 2008.

En 2008, Raphaël GORGÉ est nommé Directeur général et Jean-Pierre GORGÉ Président du Conseil d'administration. En 10 ans, le Groupe a quadruplé sa taille et réalise un chiffre d'affaires de 184 millions d'euros. ECA est n° 1 mondial dans la robotique de déminage sous-marin.

En 2009, le positionnement du Groupe est consolidé dans le domaine de la sûreté, FINUCHEM se rapprochant de la société BALISCO, un acteur industriel présent dans les métiers de la protection dans le secteur du nucléaire et dans les solutions et services liés au risque incendie. L'ensemble est renommé « GROUPE GORGÉ », pour signifier l'attachement des dirigeants du Groupe à la valeur entrepreneuriale familiale d'un ensemble de 200 millions d'euros de CA, déployé à l'international, détenu majoritairement et dirigé par la famille GORGÉ.

Depuis 2009, le Groupe est organisé en 3 pôles de compétences industrielles : les Systèmes Intelligents de Sûreté, la Protection en Milieux Nucléaires et les Projets & Services Industriels, compétences pouvant être déployées indépendamment ou de façon complémentaire sur les grands secteurs d'activité où se développe le Groupe.

En septembre 2011, Raphaël GORGÉ est devenu Président-Directeur général. Fin décembre 2011, le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI) qui avait identifié GROUPE GORGÉ comme un groupe industriel compétitif et innovant a pris une participation de 8,4 % dans GROUPE GORGÉ, souhaitant accompagner le développement futur du Groupe.

5.2 INVESTISSEMENTS

Les investissements du Groupe sont constitués pour l'essentiel d'investissements en recherche et développement décrits au chapitre 11 « Recherche et développement, brevets et licences » du présent document.

5.2.1 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, d'outillage pour les ateliers, d'aménagement et d'installation de locaux.

<i>(en millions d'euros)</i>	2012	2011
Recherche et développement ⁽¹⁾	2,3	4,1
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	1,1	0,9
Terrains et constructions	0,6	1,1
Installations techniques, matériel	2,0	1,6
Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾	0,2	1,1
TOTAUX	6,3	8,9

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Essentiellement immobilisations en cours et l'ERP d'ECA.

(3) Acomptes et immobilisations en cours.

5.2.2 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

En dehors de la recherche et développement, les investissements en cours ont trait au renouvellement des actifs pour l'essentiel. Les investissements sont majoritairement autofinancés.

Comme indiqué au chapitre 11, le Groupe poursuit ses investissements en matière de recherche et développement.

5.2.3 PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR LESQUELS LES ORGANES DE DIRECTION ONT DÉJÀ PRIS DES ENGAGEMENTS FERMES

Néant.

6

APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1	PRINCIPALES ACTIVITÉS	16	6.4	DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES	18
6.1.1	Systèmes Intelligents de Sécurité	16			
6.1.2	Projets et Services Industriels	16			
6.1.3	Protection en Milieux Nucléaires	17	6.5	ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE	18
6.2	PRINCIPAUX MARCHÉS	17			
6.3	ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITÉS OU LES MARCHÉS DE LA SOCIÉTÉ	18			

6.1 PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le GROUPE GORGÉ est un groupe industriel indépendant spécialisé dans 3 domaines de compétence : les Systèmes Intelligents dédiés à la Sûreté, la Protection en Milieux Nucléaires, les Projets et Services Industriels. La vocation du Groupe est d'assurer une protection et une sécurité totales à ses clients, délivrer un service industriel irréprochable.

6.1.1 SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ

Ce pôle est constitué de la société ECA SA et de ses filiales.

Sa vocation est d'élaborer des systèmes intelligents de sûreté à forte valeur ajoutée technologique destinés à agir en milieux hostiles et contraints pour des applications civiles et de Défense.

Les systèmes intelligents de sûreté conçus par les ingénieurs du pôle permettent d'agir en milieux inaccessibles ou dangereux pour les hommes, de contrôler et sécuriser des zones en milieux hostiles ou contraints et d'entraîner l'homme face à des situations à risque.

Le pôle fournit :

- de la robotique en milieux hostiles et contraints : Sous-marins d'inspection, Mine killers, Bras manipulateurs et Systèmes remorqués, Systèmes d'Imagerie et Bathymétrie, Robots terrestres, Inspecteurs de canalisation et de forage ;
- des Systèmes de contrôle et de commande : Mobilité et Pilotage de sous-marins, Systèmes de mesures et d'essais (acoustiques et magnétiques), Convertisseurs d'Énergie et moteurs spéciaux sous-marins, Machines de démantèlement et de manipulation des matières radioactives (Nucléaire) ;
- des Simulateurs navals, terrestres, aéronautiques : Simulateurs navals de combat tactique, Simulateurs de passerelles (bâtiment de surface et sous-marins), Simulateurs de conduite des véhicules terrestres, Simulateurs aéronautiques de pilotage et de maintenance.

La recherche et développement ainsi que l'innovation sont des facteurs clés de succès. La clientèle du pôle est très diversifiée mais les technologies et savoir-faire utilisés sont très similaires d'une application à l'autre.

6.1.2 PROJETS ET SERVICES INDUSTRIELS

La vocation de ce pôle est de réaliser les Projets Industriels des acteurs de l'industrie et du tertiaire et d'en assurer la maintenance : création d'outils de production et espaces d'exploitation clés en mains – projets et services en robotique industrielle, serrurerie, chaudronnerie, automatisme, électricité et protection incendie.

Ces prestations sont réalisées avec différentes équipes de spécialistes et dans le respect d'une politique Qualité Sécurité Environnement (QSE) exigeante.

Les prestations en matière d'ingénierie et services industriels :

- installation et maintenance industrielle ;
- robotique industrielle ;
- électricité, automatisme, contrôle commande ;
- serrurerie, charpente métallique.

Les prestations en matière de systèmes et services de protection incendie :

- conception, installation et maintenance de :
 - systèmes fixes de protection automatique par sprinklers,
 - Robinets d'Incendie Armé (RIA),
 - systèmes fixes pour risques spéciaux (poudre, mousse, gaz, brouillard d'eau),
- conception et fourniture de portes et murs anti-incendie et explosion.

Le pôle intervient dans une très grande variété de secteurs : aéronautique, défense, naval, agroalimentaire, automobile, eau/environnement, électronique, énergie, industrie pétrolière, pétrochimie, centrales nucléaires, centres commerciaux et établissements recevant du public, chimie, papier, pharmacie/cosmétique/santé, transport/logistique...

6.1.3 PROTECTION EN MILIEUX NUCLÉAIRES

La vocation de ce pôle est de développer des solutions de protection par cloisonnement en bâtiments exploitant des matières radioactives (dont centrales nucléaires), et de radioprotection des hommes évoluant en milieux ionisants.

Les ingénieurs du pôle réalisent aussi des missions d'ingénierie et de conseil spécialisé dans les études et recherches pour la sûreté des installations nucléaires, mais aussi des sites pétrochimiques et industries de l'innovation énergétique.

Ces activités nécessitent le développement de produits et solutions de haute performance alliés au savoir-faire exigeant d'équipes évoluant dans un cadre réglementaire extrêmement strict.

En matière de solutions de cloisonnement haute sécurité, le pôle réalise des portes neutroniques, biologiques, anti-souffle, iso-phoniques, antieffraction, coupe-feu, avec DAS (Dispositif Actionné de Sécurité), étanches air-eau.

Des systèmes de cloisonnement anti-incendie (vitré feu) complètent l'offre du Groupe en matière de sécurité incendie.

En matière de radioprotection, le pôle réalise des parois de protection mobiles pour les opérations de maintenance en centrales nucléaires (matelas de plomb), conçoit et élabore des machines spéciales sécurisant les manipulations à risque, commercialise des produits de sécurisation et protection des interventions des professionnels en milieux ionisants.

Le pôle intervient dans la filière énergie nucléaire (Centrales nucléaires EDF, usine de retraitement de la Hague, sites de recherche du Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), chantiers de centrales 3^e Génération EPR), dans la filière radioprotection médicale et industrielle (médecine, recherche, industries chimique et pharmaceutique).

6.2 PRINCIPAUX MARCHÉS

Le chiffre d'affaires du Groupe est dans les tableaux ci-dessous ventilé par pôle et par zone géographique.

EXERCICE 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Total CA	%
Projets et Services Industriels	59 679	44 %	2 899	14 %	13 724	26 %	76 303	37 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	60 660	45 %	12 262	58 %	26 102	50 %	99 024	47 %
Protection en Milieux Nucléaires	15 303	11 %	5 957	28 %	12 277	24 %	30 645	16 %
Structure et CA entre pôles	(236)	(0 %)	-	-	-	-	(236)	(0 %)
TOTAUX	135 406	100 %	21 118	100 %	52 103	100 %	208 627	100 %
%	65 %		10 %		25 %		100 %	

EXERCICE 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Total CA	%
Projets et Services Industriels	63 306	36 %	5 356	26 %	3 651	11 %	72 313	32 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	98 612	56 %	12 061	58 %	18 405	55 %	129 077	56 %
Protection en Milieux Nucléaires	15 927	9 %	3 219	16 %	11 500	34 %	30 645	13 %
Structure et CA entre pôles	(3 253)	(2 %)	-	-	-	-	(3 253)	(1 %)
TOTAUX	174 592	100 %	20 636	100 %	33 555	100 %	228 782	100 %
%	76 %		9 %		15 %		100 %	

6.3 **ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS QUI AURAIENT PU INFLUENCER LES ACTIVITÉS OU LES MARCHÉS DE LA SOCIÉTÉ**

Les activités du Groupe sont variées tant techniquement que par secteurs, ce qui lui permet de bénéficier des effets de contre-cyclicité des marchés sur lesquels il intervient. Chaque filiale prise individuellement ne peut évidemment pas bénéficier du même avantage.

En 2010 et 2011, le niveau d'activités du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité a été porté par d'importantes commandes dans l'aéronautique, exceptionnelles par leur montant. Des commandes de tels montants ne seront pas récurrentes.

À la connaissance de la direction de la Société, il n'existe aucun événement exceptionnel en 2012 qui aurait pu influencer les activités ou les marchés de la Société au cours du dernier exercice ou à la date de dépôt du présent Document de référence.

6.4 **DÉPENDANCE DE LA SOCIÉTÉ VIS-À-VIS DES BREVETS, LICENCES OU AUTRES**

Le Groupe détient des brevets pour différents types de produits. L'essentiel du chiffre d'affaires du Groupe ne dépend toutefois pas d'un brevet ou d'une licence en particulier.

La filiale ECA a été condamnée en première instance en juin 2012 en contrefaçon d'un brevet de BAE Systems. ECA conteste cette condamnation et a fait appel, réclamant de plus la nullité du brevet supposé contrefait. Le chiffre d'affaires concerné réalisé par le Groupe n'est pas significatif ; ce contentieux ne remet pas en question les perspectives commerciales à long terme.

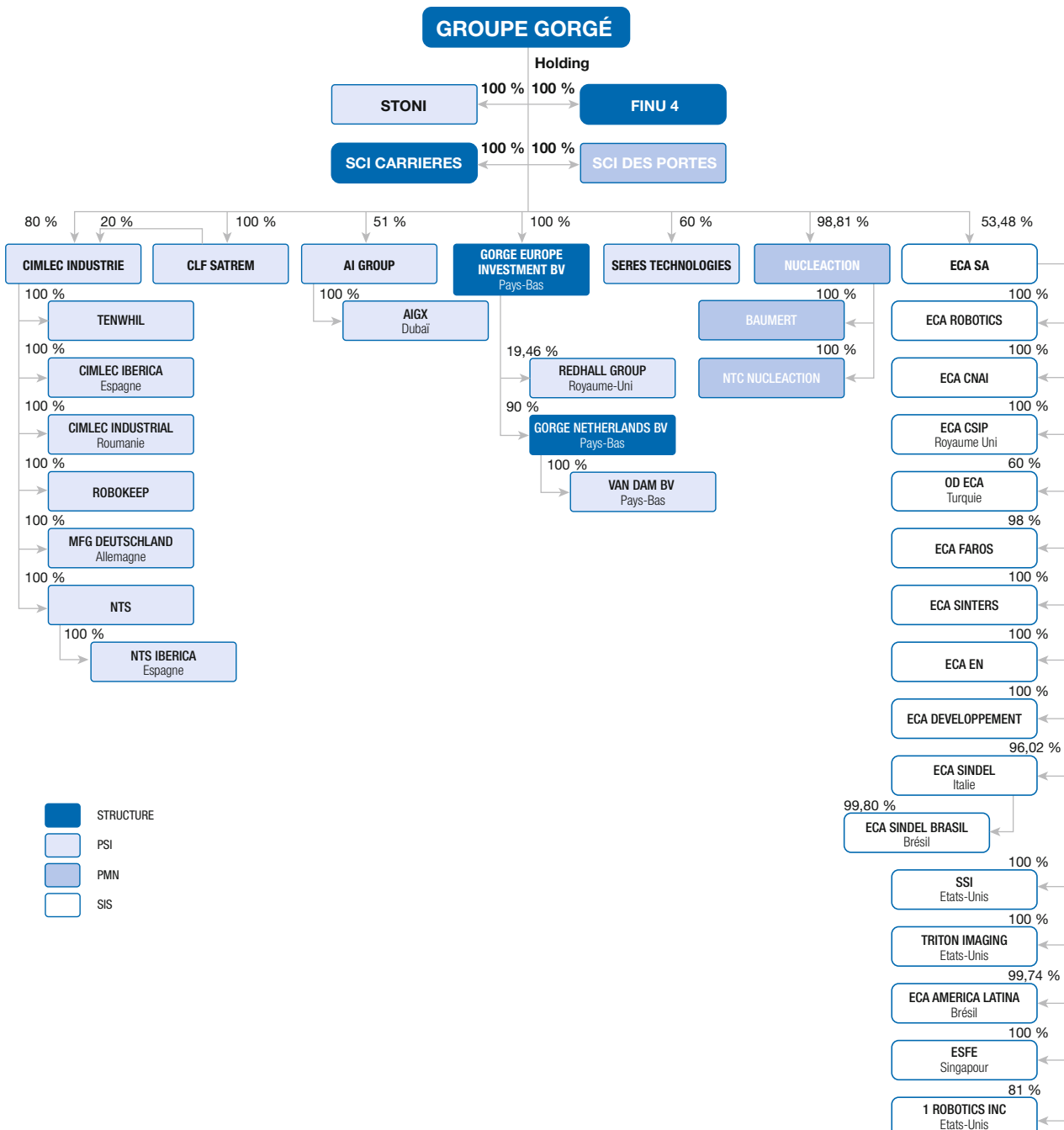
6.5 **ÉLÉMENTS SUR LESQUELS EST FONDÉE TOUTE DÉCLARATION DE L'ÉMETTEUR CONCERNANT SA POSITION CONCURRENTIELLE**

Néant.

ORGANIGRAMME

7

7.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE



7

ORGANIGRAMME

LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

Les mouvements importants intervenus sont les suivants :

	Acquisitions	Cessions
2012	SERES TECHNOLOGIES VAN DAM BV	
2011	AI GROUP	ALMITEC FAURE QEI
2010		N'SERV
	Absorption de BALISCO (sociétés BAUMERT, NTC NUCLÉACTION, CLF-SATREM)	RECIF TECHNOLOGIES SINTERS Canada CIMLEC Slovakia CNA et M SYSTEMS
2009	SCM-VERBOOM TRITON IMAGING FAURE QEI	LOTUS TECHNOLOGIES FTS
2008	ALMEITA ⁽¹⁾	
2007	NTS	

(1) ALMEITA est une filiale d'ALMITEC.

L'organisation du Groupe est la suivante :

GROUPE GORGÉ SA est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe définie avec PÉLICAN VENTURE sa société mère ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, opérations...) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...) ;
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique...) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à un contrat de prestations de services basé sur la facturation de coûts réels, conclu entre GROUPE GORGÉ SA et ses filiales (ECA, CIMLEC INDUSTRIE, NUCLÉACTION, CLF-SATREM, AI GROUP, SERES TECHNOLOGIES).

GROUPE GORGÉ SA et ses filiales ont également conclu avec la société PÉLICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ) un contrat de prestation de services.

Du fait de ce contrat, PÉLICAN VENTURE définit la politique générale et la stratégie des sociétés du Groupe, en matière d'organisation, de croissance externe, de politique de recrutement, de communication financière et de politique de financement.

Pour cela, PÉLICAN VENTURE se rémunère en facturant chaque société, par l'intermédiaire de GROUPE GORGÉ, sur la base de coûts réels. Cette convention en vigueur depuis 2006 est conclue pour une durée indéterminée. Depuis 2006, Jean-Pierre GORGÉ (Administrateur et ancien Président de GROUPE GORGÉ) et Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) sont tous les deux rémunérés exclusivement par PÉLICAN VENTURE.

PÉLICAN VENTURE est une SAS au capital de 3 309 778,08 euros. Ses capitaux propres consolidés (2011) s'élevaient à 115 millions d'euros, son principal actif étant sa participation dans GROUPE GORGÉ. Ses autres actifs en 2012 étaient :

- SOPROMECS SA, société de capital investissement gérant environ 14 millions d'euros de capitaux ;
- une société de gestion de fonds FCPI et FIP, la société PROMELYS Participations SA ;
- des participations d'environ 10 % dans AUPLATA et COLUMBUS GOLD (sociétés minières cotées respectivement sur ALTERNEXT et à Toronto) ;
- une participation majoritaire dans RECIF TECHNOLOGIES (société concevant et assemblant des robots pour l'industrie du semi-conducteur) ;
- FRANCEOLE SAS (société détenant FRANCEOLE CREUSOT) et CEOLE (nouvellement dénommée FRANCEOLE DIJON) (fabricants de mats d'éoliennes) ;
- ainsi que des actifs immobiliers et financiers.

7.2 LISTE DES FILIALES IMPORTANTES

La liste des sociétés du Groupe, regroupées par pôle, figure dans la note 3 « périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 20.3.1 du présent document.

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8

8.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de quelques actifs immobiliers décrits ci-après, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées. L'activité du Groupe n'étant pas une activité de production industrielle en série, le Groupe ne dispose que de très peu de machines de production mais essentiellement d'outillages pour lesquels il n'est pas effectué de mesure de taux d'utilisation.

En matière immobilière, le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en termes de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires.

Le Groupe est propriétaire de locaux utilisés pour les activités du Groupe à La Garde (proximité de Toulon, 83, site principal d'ECA), à Lannion (22, site de ECA Faros) et à Schaeffersheim (67, principal site des activités du pôle Protection en Milieux Nucléaires). Des locaux sont détenus en contrat de crédit-bail à Gênes (Italie, site de ECA Sindel) et aux Mureaux (78, site de CIMLEC Industrie, TENWHIL, NTS et CLF-SATREM). Outre ces implantations opérationnelles, le Groupe possède un immeuble vacant aux Mureaux.

8.2 QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le Groupe ne dispose pas d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales significatives.

9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1 SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de la Société et du Groupe est décrite dans le rapport de gestion inséré en annexe 1 du présent document, paragraphe 7 « Situation financière du Groupe ».

9.2 RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation de la Société et du Groupe est décrit dans le rapport de gestion inséré en annexe 1 du présent document, paragraphes 4 « Activité et résultats du Groupe au cours de l'exercice » et 11 « Présentation des comptes annuels de la société mère ».

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10

10.1 CAPITAUX PROPRES

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

10.2 SOURCE ET MONTANT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations détaillées concernant les capitaux propres et les flux de trésorerie figurent au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

10.3 CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Les dettes financières sont décrites dans les notes 4.15 « Emprunts et dettes financières » et 4.16 « Gestion du risque financier » de l'annexe aux comptes consolidés, figurant au chapitre 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent document.

10.4 RESTRICTIONS ÉVENTUELLES À L'UTILISATION DES CAPITAUX

Les principaux covenants relatifs aux dettes financières sont décrits au sein de la note 4.16 « Gestion du risque financier » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 du présent document.

10.5 SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR RÉALISER LES INVESTISSEMENTS PRÉVUS

Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

11

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

En 2012, les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- adaptation de portes spéciales pour les centrales nucléaires de type AP1000 ;
- radioprotection et cellules pour l'amélioration de la sécurité des centrales ;
- poursuite du programme AUV (véhicule sous-marin autonome) : système de gestion de l'énergie, système de lancement et récupération par mer forte, moteur électrique modulaire de propulsion à rendement élevé ;
- poursuite du programme USV « Inspector » (véhicule de surface autonome) : systèmes de mise à l'eau et de récupération automatique d'un robot sous marin depuis un drone de surface ;
- robots terrestres : développement de l'autonomie et l'endurance.

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, OSEO, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR).

Les dépenses de R&D se sont évaluées à environ 7,6 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros de coûts immobilisés dans les comptes consolidés. Les dépenses de R&D financées par des clients (contrats d'études amont) s'élèvent à 1,4 million d'euros et concernent exclusivement le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA et filiales), qui a réalisé l'essentiel des dépenses totales (6,5 millions d'euros sur 7,6 millions d'euros et 1,5 million d'euros de dépenses immobilisées sur un total de 2,3 millions d'euros).

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il n'est que très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités. Les crédits d'impôt recherche de l'exercice s'élèvent à un total de 2,2 millions d'euros dont 1,7 million d'euros constatés en résultat et 0,5 million d'euros inscrits en produits différés. Sur le total de 2,2 millions d'euros de CIR, 1,8 million d'euros a été constaté par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

INFORMATION SUR LES TENDANCES

12

12.1 TENDANCES RÉCENTES

Le Groupe publie son chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre fin avril.

Le 1^{er} trimestre est traditionnellement relativement faible par rapport au chiffre d'affaires annuel. Il n'y a pas au cours de ce trimestre de rupture de tendance notable par rapport à fin 2012.

12.2 TENDANCES POUR 2013

Début 2013, le niveau des carnets de commandes des trois pôles est satisfaisant. Celui du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité est en croissance sur un an et le volume d'offres en cours est élevé, notamment à l'export. Pour le pôle Projets et Services Industriels, le carnet est en recul mais représente de l'ordre de 5 mois d'activité, ce qui est un bon niveau pour des activités au cycle de commande et de production plus court que les autres pôles. Au sein de ce pôle il existe néanmoins des disparités, la filiale CIMLEC Industrie ayant des perspectives (niveau des offres en cours) moins florissantes que les activités de protection incendie. Enfin, le pôle Protection en Milieux Nucléaires connaît toujours une croissance de son niveau d'activité et de son carnet d'offres en cours. Le Groupe est attentif à l'évolution de la conjoncture, le pôle Projets et Services Industriels étant le plus exposé.

13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

GROUPE GORGÉ a choisi de ne pas communiquer de prévision ou d'estimation de son bénéfice.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14

14.1 MEMBRE DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ est composé au 31 décembre 2012 de six administrateurs, à savoir M. Michel BAULÉ, Mme Catherine GORGÉ, M. Jean-Pierre GORGÉ, M. Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général), Mme Martine GRIFFON-FOUCO et Mme Sylvie LUCOT.

Le Conseil d'administration a nommé M. Sacha TALMON (représentant le FSI) censeur. Ce dernier participe aux réunions du conseil d'administration sans voix délibérative.

Les autres mandats et les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'administration sont décrits au paragraphe 17.2 « Liste des mandats » du rapport de gestion figurant en annexe 1. Y sont également décrits les liens familiaux entre M. Jean-Pierre GORGÉ, M. Raphaël GORGÉ et Mme Catherine GORGÉ.

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun dirigeant mandataire social n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du Conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il n'existe pas à la connaissance de GROUPE GORGÉ de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

Le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI), Jean-Pierre GORGÉ, Raphaël GORGÉ et PÉLICAN VENTURE sont liés par un pacte d'actionnaires du 12 décembre 2011 aux termes duquel la famille GORGÉ s'engage à conserver le contrôle de GROUPE GORGÉ pendant une période de 36 mois suivant l'augmentation de capital du 27 décembre 2011, à ce que le contrôle de la société PÉLICAN VENTURE demeure entre les mains de Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ et à conserver le contrôle de la société ECA. Par ailleurs, la famille GORGÉ et le FSI se sont engagés à n'entreprendre aucun renforcement au capital de GROUPE GORGÉ ayant pour effet de faire franchir au concert l'un des seuils rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique sur les titres de la société GROUPE GORGÉ.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié sur son site le 3 janvier 2012 les principales stipulations du pacte d'actionnaires (Décision et Information de l'AMF n° 212C0011).

À la connaissance de GROUPE GORGÉ, les Administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune autre restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une.

15

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1 RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Se reporter aux tableaux 1 à 10 du paragraphe 17.3 « Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

15.2 PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES

Se reporter aux tableaux 1 à 10 du paragraphe 17.3 « Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16

16.1 ÉCHÉANCE ET DURÉE DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	30	16.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE	30
16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES	30	1. Composition du Conseil d'administration, conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil	31
16.3 COMITÉ D'AUDIT ET COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS	30	2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	32
16.4 CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	30	3. Pouvoirs du Directeur général	34
		4. Référence par la Société à un code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société	34
		5. Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale	35
		6. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux	35
		16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ	36

16.1 ÉCHÉANCE ET DURÉE DES MANDATS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Se reporter aux paragraphes 17.1 « Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Michel BAULÉ » et 17.2 « Liste des mandats » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

16.2 CONTRATS DE SERVICE ENTRE LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA SOCIÉTÉ OU SES FILIALES

Les mandataires sociaux n'ont conclu aucun contrat de service avec la Société ou ses filiales.

PÉLICAN VENTURE, holding familiale de la famille GORGÉ et principal actionnaire de GROUPE GORGÉ, a conclu des contrats de prestations de services avec GROUPE GORGÉ et les filiales de GROUPE GORGÉ, tel que décrit au chapitre 7.1 du présent document.

16.3 COMITÉ D'AUDIT ET COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Jusque fin 2012 et pour tenir compte de l'entrée en vigueur de l'ordonnance 2008-1278 du 8 décembre 2008 transposant en droit français la directive européenne CE 2006/43, le Conseil d'administration de la Société avait décidé d'attribuer au Conseil d'administration les fonctions du Comité d'audit. Mme Sylvie LUCOT, Administrateur indépendant, présidait les réunions du Conseil d'administration formé en Comité d'audit.

Trois comités (audit, rémunération et stratégique) ont été créés au quatrième trimestre 2012 :

- le Comité des nominations et rémunérations est composé de Mme GRIFFON-FOUCO (Président), de M. Michel BAULÉ et Mme Catherine GORGÉ ;
- le Comité d'audit est composé de Mme Sylvie LUCOT (Président) et de M. Sacha TALMON (Censeur au sein du Conseil d'administration) ;
- le Comité stratégique est composé de M. Raphaël GORGÉ (Président), de M. Michel BAULÉ et de Mme Martine GRIFFON-FOUCO.

16.4 CONFORMITÉ AUX RÈGLES DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ a décidé lors de sa réunion du 7 avril 2010 d'adopter le code MIDDLENEXT de gouvernance d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites. L'application des recommandations de ce rapport est détaillée dans le rapport sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne figurant ci-après au chapitre 16.5.

16.5 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

« Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur général ;
- de la référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;

- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont mentionnées dans le rapport de gestion.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, CONDITIONS D'ORGANISATION ET DE PRÉPARATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est composé de six administrateurs et un censeur. La liste des membres à ce jour est la suivante :

M. Michel BAULÉ, Administrateur indépendant,

Mme Catherine GORGÉ, Administrateur,

M. Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général et Administrateur,

M. Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur,

Mme Martine GRIFFON-FOUCO, Administrateur représentant le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT,

Mme Sylvie LUCOT, Administrateur indépendant,

M. Sacha TALMON, Censeur représentant le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil.

Concernant l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est à noter que les deux sexes sont d'ores et déjà représentés à parité (en ne tenant compte que des administrateurs et pas du censeur).

1.2 Fréquence des réunions – Taux de participation des Administrateurs

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le taux de participation des Administrateurs est très bon.

1.3 Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au Conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2012, les Administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation ou à défaut avant la tenue de la réunion du Conseil.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un Règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.

1.6 Comités spécialisés

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, la Société a constitué un Comité d'audit en 2010. Étant donné la taille de la Société et du Conseil d'administration à cette date et comme cela était permis par la loi, le Conseil d'administration avait décidé en 2010 d'attribuer les compétences du Comité d'audit au Conseil d'administration. L'élargissement du Conseil en 2012 a permis la création le quatrième trimestre 2012 de trois comités au sein du Conseil :

- un Comité des nominations et rémunérations ;
- un Comité d'audit ;
- un Comité stratégique.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit participe à des réunions avec les Commissaires aux comptes de la Société, pour la préparation des arrêtés de compte ou pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur

l'exécution de leurs missions. Le Comité a initié la mise en place d'une cartographie des risques au sein du Groupe dans le cadre de sa mission des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

1.7 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

1.8 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur. »

(Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission – COSO)

L'AFEP et le Medef précisent, s'agissant des procédures de contrôle interne qu'elles « ont pour objet :

- d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité la situation de la Société. »

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le rapport de gestion et le Document de référence établi par la Société et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Président-Directeur général, assisté du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe et du Directeur général adjoint en charge des opérations, a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure biannuelle de clôture des comptes et de production de comptes consolidés ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique et l'accomplissement des parutions légales.

2.2 Organisation du Groupe

GROUPE GORGÉ SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe est organisé en trois pôles d'activités qui sont : Systèmes Intelligents de Sécurité, Protection en Milieux Nucléaires, Projets et Services Industriels. Chaque pôle est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle propre (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

2.3 Mise en œuvre du contrôle interne

2.3.1 Reporting d'activité

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ renseignent les tableaux de reporting, dont le format a été défini au siège, et qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- le montant du carnet de commandes ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de reporting, après validation par les Directions générale et financière des pôles, sont transmis au siège social le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

2.3.2 Reporting de performance

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ, établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon le format défini par le siège et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce reporting comprend également une partie sur les ressources humaines et les risques/contentieux.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des directions, sont transmis au siège social le vingt de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la direction du Groupe et la direction des filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce reporting mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

Ces reportings sont examinés avec les filiales lors de réunions mensuelles.

2.3.3 Clôture des comptes

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et le 30 juin pour leurs comptes semestriels (à l'exception de la société REDHALL GROUP, consolidée selon la méthode de la mise en équivalence et qui clôture au 30 septembre pour ses comptes annuels et au 31 mars pour ses comptes semestriels).

Un outil de saisie décentralisée des données de consolidations est utilisé. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont audités par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du Groupe et les directions des pôles visant à définir les options à retenir pour ces arrêts.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en interne selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes. Le logiciel de consolidation utilisé est REFLEX v 12 (de Lefebvre Software).

À l'issue de ces arrêts, il est procédé aux publications légales.

2.3.4 Rapports trimestriels d'activité

Selon le calendrier légal, le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les rapports trimestriels sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3.5 Évaluation du contrôle interne

En 2009, le Groupe a établi en concertation avec ses Commissaires aux comptes une procédure d'auto-évaluation du contrôle interne. Un questionnaire d'auto-évaluation établi par la direction du Groupe a été diffusé aux principales filiales. Rempli par le Directeur général et le responsable financier de chaque filiale destinataire, le questionnaire a pour vocation de mettre en lumière les points à améliorer en matière de contrôle interne. Les réponses aux questionnaires sont mises à la disposition des Commissaires aux comptes, peuvent justifier de la mise en œuvre d'actions correctrices et sont utilisées, d'une année sur l'autre, pour apprécier les progrès accomplis.

Les premières réponses aux questionnaires d'auto-évaluation n'ont pas fait apparaître de graves déficiences du contrôle interne. Les travaux menés en 2011 pour l'établissement d'une cartographie des risques ont utilisé ces réponses comme documents de travail de référence.

De nouvelles auto-évaluations du contrôle interne pourront être réalisées dans le futur.

Au deuxième semestre 2012, ECA ROBOTICS, filiale d'ECA SA, a mis en place un nouvel ERP, Microsoft Dynamics AX. Avant d'envisager de déployer l'ERP chez d'autres filiales d'ECA et même si aucune anomalie majeure n'est avérée, le niveau global de contrôle et de fiabilité du système est encore à renforcer. Les procédures de contrôle interne en matière d'achats et de trésorerie nécessitent des actions correctrices. Des plans d'actions ont été définis en ce sens.

2.4 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président-Directeur général, aidé du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe, définit la politique de communication financière.

Des réunions d'information SFAF sont organisées deux fois par an à l'occasion de la présentation des comptes intermédiaires et annuels.

Les informations comptables et financières ne sont diffusées qu'après validation, le cas échéant, par le Conseil d'administration et les Commissaires aux comptes du Groupe.

2.5 Conformité aux lois et règlements

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du groupe s'appuient sur le service juridique du groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

2.6 Délais de publication du rapport semestriel

En 2012, le Groupe a publié son rapport semestriel le 13 septembre 2012 (le 16 septembre 2011 l'exercice précédent). Le rapport semestriel 2013 sera publié à peu près dans les mêmes délais.

Le Groupe soutient les demandes d'allongement pour les valeurs moyennes (VAMPS) des délais de publication du rapport semestriel. En effet, malgré les modifications des processus de clôture des comptes des filiales et les raccourcissements de délais notables par rapport aux années précédentes, le processus de consolidation des comptes, les audits et la tenue du Conseil d'administration au sein du Groupe ne peuvent avoir lieu avant le 31 août.

3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Lors de sa réunion du 14 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront exercées par la même personne.

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général lors de sa nomination. Par la suite, le protocole d'investissement conclu avec le FSI est venu limiter certains pouvoirs du Directeur général.

4. RÉFÉRENCE PAR LA SOCIÉTÉ À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET SON APPLICATION PAR LA SOCIÉTÉ

MIDDLENEXT a élaboré en décembre 2009 un Code de gouvernement d'entreprise pour les VAMPS et la Société, lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 avril 2010, a décidé d'adhérer à ce nouveau code. Ainsi, la Société s'est référée au code de gouvernance MIDDLENEXT pour l'élaboration du présent rapport. Ce code est disponible sur le site Internet de MIDDLENEXT (www.middlenext.com).

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du code. Ses recommandations sont respectées :

- Recommandation 1 (cumul contrat de travail et mandat social) : les mandataires sociaux ne cumulent pas de contrat de travail avec leur mandat social au sein de GROUPE GORGÉ ou de ses filiales ;
- Recommandation 2 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux) : les éléments de rémunération des mandataires sociaux sont présentés dans le rapport de gestion ;
- Recommandation 3 (indemnité de départ) : les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnité ou avantage susceptible d'être dû à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non-concurrence ;
- Recommandation 4 (régimes de retraite supplémentaires) : les mandataires sociaux bénéficient d'un système de retraite supplémentaire, comme indiqué au rapport de gestion ;
- Recommandation 5 (stock-options et attribution gratuite d'actions) : aucune attribution de stock-options ou attribution gratuite d'actions n'a bénéficié aux dirigeants au cours de l'exercice 2012 ;
- Recommandation 6 (mise en place d'un Règlement intérieur du Conseil) : afin de se conformer à cette recommandation, le Conseil a adopté le 17 février 2012 un nouveau Règlement intérieur, précisant notamment le rôle du conseil, les critères d'indépendance des membres du Conseil, les devoirs des Administrateurs et le fonctionnement du Conseil ;

- Recommandation 7 (déontologie des membres du Conseil) : le Conseil s'est doté le 17 février 2012 d'un Règlement intérieur fixant, entre autres, les obligations déontologiques de ses membres. Notamment, tout Administrateur doit informer le conseil en cas de conflit d'intérêt, et selon les cas, soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, soit ne pas assister à la réunion du Conseil, soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur ;
- Recommandation 8 (composition du Conseil – présence de membres indépendants) : le conseil compte deux membres indépendants (à savoir Mme LUCOT et M. BAULÉ) ;
- Recommandation 9 (choix des Administrateurs) : une information sur l'expérience et la compétence des Administrateurs est communiquée lors de leur nomination ou renouvellement de mandat. La nomination de chaque Administrateur fait l'objet d'une résolution distincte ;
- Recommandation 10 (durée des mandats des membres du Conseil) : la durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, et ce conformément à la loi. Cette durée permet une compréhension des différents métiers du Groupe ;
- Recommandation 11 (information des membres du conseil) : dans la mesure du possible, les convocations aux réunions du Conseil sont accompagnées des projets de procès-verbaux et de tous documents utiles à la préparation du Conseil. Les sujets particulièrement sensibles ou urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de document ou avec une communication préalable rapprochée de la date de réunion du Conseil. Les Administrateurs peuvent également être informés de tout événement ou projet important hors la tenue d'un Conseil ;
- Recommandation 12 (mise en place de comités) : ont été créés en 2012 un Comité d'audit (distinct du Conseil réuni dans son ensemble), un Comité stratégique (chargé notamment d'étudier tout projet d'acquisition par la Société) et un comité de nomination et des rémunérations (chargé notamment de se prononcer sur la composition du Conseil d'administration, y compris de ses comités, et la rémunération et les avantages des mandataires sociaux) ;
- Recommandation 13 (réunions du Conseil et des comités) : comme indiqué plus haut dans le présent rapport, le Conseil d'administration se réunit 7 à 8 fois par an en moyenne, avec un taux élevé de participation des Administrateurs. Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal ;
- Recommandation 14 (répartition des jetons de présence en fonction de l'assiduité des Administrateurs) : le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil étant très élevé, l'assiduité aux réunions n'a pas été un critère déterminant en 2012 pour la répartition des jetons de présence ;
- Recommandation 15 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil) : une fois par an, le Président du Conseil invite les Administrateurs à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et la préparation de ses travaux.

5. MODALITÉS PARTICULIÈRES, S'IL EN EXISTE, RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les statuts ne comportent aucune stipulation dérogatoire du droit commun concernant les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale (voir article 22 des Statuts retranscrit dans la partie « Renseignements de caractère général » du Document de référence établi par la Société).

6. PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le rapport de gestion.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 5 avril 2013.

Fait à Paris le 5 avril 2013

Le Président du Conseil d'administration

16.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE GORGÉ et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place pour apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie et Paris, le 18 avril 2013

MAZARS
Bernard ESPAÑA

COREVISE
Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

SALARIÉS

17

17.1 NOMBRE DE SALARIÉS ET RÉPARTITION

Au 31 décembre 2012, l'effectif total du Groupe s'élève à 1 290 collaborateurs, qui se répartissent comme suit :

	Projets et Services Industriels	Systèmes Intelligents de Sécurité	Protection en Milieux Nucléaires	Siège	Totaux
Cadres et ingénieurs	168	307	75	6	556
Techniciens et agents de maîtrise	83	141	36	2	262
Employés	76	83	12	-	171
Ouvriers	181	54	67	-	302
TOTAUX	507	585	190	8	1 290

17.2 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS DES MANDATAIRES

Voir les tableaux 4 à 9 du paragraphe 17.3 « Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

17.3 PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la note 4.19 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2012 » du présent document.

18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

PÉLICAN VENTURE est l'actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ (61,51 % du capital). Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ détiennent en direct respectivement 0,90 % et 2,88 %. Ces trois actionnaires détiennent donc ensemble 65,29 % du capital. Le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT détient 8,4 % du capital. La société EXIMIUM, contrôlée par M. Michel BAULÉ, détient 5,61 %.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société. Un tableau de répartition du capital et des droits de vote est inclus au paragraphe 15 « Actionnariat » du rapport de gestion figurant en annexe 1.

18.2 DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux statuts de la Société, les actions de GROUPE GORGÉ inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Ainsi, PÉLICAN VENTURE détient un certain nombre d'actions à droit de vote double.

18.3 ACTIONNARIAT DE CONTRÔLE

Un protocole constitutif d'une action de concert a été signé en décembre 2011 entre d'une part le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT et d'autre part PÉLICAN VENTURE, Raphaël GORGÉ et Jean-Pierre GORGÉ.

Deux Administrateurs indépendants sont présents au Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ. La présence de deux Administrateurs indépendants (personne qui n'entretient aucune relation avec la Société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) permet de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive car ces Administrateurs pourraient jouer un rôle d'alerte s'ils constataient un abus.

18.4 ACCORD POUVANT ENTRAÎNER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19

Les opérations avec les apparentés sont décrites dans la note 4.24 « Parties liées » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 du présent document.

20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	41	20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES	92
20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA	41	20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	92
20.3 ÉTATS FINANCIERS	41	20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	92
20.3.1 Comptes consolidés au 31 décembre 2012	41	20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE	92
20.3.2 Comptes individuels de GROUPE GORGÉ SA au 31 décembre 2012	78		
20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES	89		
20.4.1 Rapports des Commissaires aux comptes	89		
20.4.2 Autres vérifications effectuées par les contrôleurs légaux	91		
20.4.3 Informations financières figurant dans le document d'enregistrement non tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	91		
20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES	92		

20.1 INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2011 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2012 (numéro de dépôt D.12-0371) ;
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2010 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2011 (numéro de dépôt D.11-0366).

20.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Sans objet.

20.3 ÉTATS FINANCIERS

20.3.1 COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
ACTIFS NON COURANTS		75 253	67 600
Écarts d'acquisition	4.8	21 479	18 336
Immobilisations incorporelles	4.8	26 376	28 723
Immobilisations corporelles	4.7	15 716	15 443
Immeubles de placement	4.7	298	298
Actifs financiers : prêts et créances	4.9	1 402	973
Actifs financiers : titres non consolidés	3.2	156	156
Titres mis en équivalence	4.9	6 566	5
Impôt différé	4.23	3 256	2 595
Autres actifs non courants	4.12	7	1 073
ACTIFS COURANTS		202 738	196 817
Stocks et encours	4.10	22 245	18 042
Clients et comptes rattachés	4.11	110 820	120 100
Autres actifs courants	4.12	14 486	13 819
Créance d'impôt	4.23	5 619	2 951
Trésorerie et autres équivalents	4.14	49 567	41 904
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		277 991	264 417

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011*
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		49 857	53 968
Capital ⁽¹⁾	4.18	12 732	12 732
Primes ⁽¹⁾		17 199	18 485
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		19 926	23 050
INTÉRÊTS MINORITAIRES		20 675	22 751
PASSIFS NON COURANTS		48 996	28 296
Provisions long terme	4.20	4 732	3 334
Dettes financières à plus d'un an	4.15	40 157	17 705
Instruments financiers et dérivés	4.17	1 081	-
Impôts différés	4.23	1 868	6 091
Autres passifs non courants	4.13	1 157	1 167
PASSIFS COURANTS		158 464	159 289
Provisions court terme	4.21	13 485	8 017
Emprunts et dettes financières à moins d'un an	4.15	20 827	20 485
Instruments financiers et dérivés	4.17	68	35
Fournisseurs et comptes rattachés	4.13	38 503	48 922
Autres passifs courants	4.13	85 023	81 347
Impôt exigible	4.13	558	482
Passifs destinés à la vente		-	-
TOTAUX DU PASSIF		277 991	264 417

* Colonne 2011 retraitée des éléments détaillés en note 2.1.

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011*
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	208 627	228 782
Production immobilisée		2 979	4 150
Production stockée		1 036	2 524
Autres produits de l'activité		4 086	3 284
Achats consommés		(122 507)	(145 431)
Charges de personnel		(72 901)	(69 279)
Impôts et taxes		(3 068)	(2 870)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.2	(6 305)	(6 638)
Écarts d'acquisition négatifs		-	18
Autres charges d'exploitation nettes des produits		(507)	(36)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		11 440	14 503
Éléments non courants du résultat opérationnel	4.3	(11 224)	(1 104)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		216	13 399
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(1 301)	(1 123)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		225	284
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (a)	4.4	(1 076)	(839)
Autres produits financiers (b)		273	563
Autres charges financières (c)		(350)	(437)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (d = a + b + c)	4.4	(1 153)	(713)
RÉSULTAT COURANT		(937)	12 686
Impôt sur le résultat	4.23	2 682	(2 191)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1	(10)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 745	10 485
Résultat net des activités non poursuivies	4.25	(1 497)	(1 993)
RÉSULTAT NET		249	8 492
Résultat net part des minoritaires		(1 213)	2 066
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		1 462	6 426
Nombre moyen d'actions	4.5	12 714 924	11 372 459
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	4.5	0,233	0,740
Résultat net par action, en euros	4.5	0,115	0,565

* Colonne 2011 retraitée des éléments détaillés en note 2.1.

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011*
RÉSULTAT NET	249	8 492
Écarts de conversion	30	66
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(33)	(35)
Réévaluation des instruments dérivés passifs	(1 081)	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(1 086)	(116)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	373	29
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 797)	(57)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 549)	8 435
dont part du Groupe	(147)	6 385
dont part des intérêts minoritaires	(1 402)	2 050

* Colonne 2011 retraitée des éléments détaillés en note 2.1.

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2012	2011
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 745	10 485
Charges et produits calculés	4.6	14 752	6 685
Plus et moins values de cessions		(306)	716
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(1)	10
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)	4.6	16 190	17 896
Coût de l'endettement financier net	4.4	1 076	839
Charge d'impôt	4.23	(2 682)	2 191
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (APRÈS NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)		14 584	20 926
Impôts versés	4.23	(1 802)	(3 417)
Variation du besoin en fonds de roulement	4.6	(3 461)	(7 710)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (a)		9 322	9 799
Opérations d'investissement			
Décaissement/acquisition immobilisations incorporelles		(3 378)	(5 083)
Décaissement/acquisition immobilisations corporelles		(2 346)	(3 886)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles		102	280
Décaissement/acquisition immobilisations financières		(496)	(91)
Encaissement/cession immobilisations financières		99	244
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	4.6	(9 645)	751
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (b)		(15 664)	(7 785)
Opérations de financement			
Augmentations de capital ou apports		-	8 880
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		(3 814)	(2 958)
Dividendes versés aux minoritaires		(1 238)	(1 817)
Encaissements provenant d'emprunts		32 125	13 529
Remboursement d'emprunts		(4 221)	(5 058)
Coût de l'endettement financier net	4.4	(1 076)	(839)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (c)		21 777	11 738
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (d=a+b+c)		15 434	13 752
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		(2 117)	(364)
VARIATION DE TRÉSORERIE		13 318	13 388
<i>Incidence des variations de taux de change</i>		<i>(14)</i>	<i>(1)</i>
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	4.14	34 706	19 204
Reclassement de trésorerie ⁽¹⁾		(2 402)	1 751
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	4.14	47 724	34 706

(1) Reclassement de trésorerie 2012 : actions propres (- 0,3 M€) et apport aux activités non poursuivies (- 2,12 M€).

Présentation des flux en distinguant activités poursuivies et non poursuivies

<i>(en milliers d'euros)</i>	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	34 706	-
Actions propres	(285)	-
Variations de la période	15 434	(2 117)
Apport de trésorerie aux activités non poursuivies	(2 117)	2 117
Change	(14)	-
Activités non poursuivies (reclassement/déconsolidation)	-	-
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	47 724	-

Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves	Résultat	Groupe	Minoritaires	Totaux
31/12/2011 Publié	12 732	35 109	6 426	54 267	23 133	77 400
Correction ouverture	-	(299)	-	(299)	(269)	(568)
31/12/2011 Corrigé ⁽¹⁾	12 732	34 810	6 426	53 968	22 864	76 832
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	(1 609)	1 462	(147)	(1 402)	(1 549)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat	-	6 426	(6 426)	-	-	-
Effet IFRS des stock-options	-	130	-	130	18	148
Dividendes	-	(3 804)	-	(3 804)	(1 494)	(5 298)
Effet composante obligataire	-	3	-	3	3	6
Effet IFRS de variation de l'autocontrôle sur la période	-	(196)	-	(196)	(109)	(305)
Effet IFRS des plus-values sur actions propres	-	20	-	20	9	30
Variations de périmètre	-	(118)	-	(118)	786	669
Autres impacts	-	-	-	-	-	-
31/12/2012	12 732	35 663	1 462	49 857	20 675	70 532

(1) Capitaux propres d'ouverture retraités des éléments détaillés en note 2.1.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves	Résultat	Groupe	Minoritaires	Totaux
31/12/2010	11 575	25 567	2 584	39 728	24 474	64 202
Correction ouverture	-	(299)	-	(299)	(269)	(568)
31/12/2010 Corrigé ⁽¹⁾	11 575	25 268	2 584	39 429	24 205	63 634
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	(41)	6 426	6 385	2 050	8 435
Augmentation de capital	1 158	7 500	-	8 658	83	8 741
Affectation du résultat	-	2 584	(2 584)	-	-	-
Effet IFRS des stock-options	-	192	-	192	72	264
Dividendes	-	(2 902)	-	(2 902)	(1 873)	(4 775)
Effet IFRS de variation de l'autocontrôle sur la période	-	2 027	-	2 027	(3)	2 024
Effet IFRS des plus-values sur actions propres	-	6	-	6	4	10
Variations de périmètre	-	215	-	215	(1 713)	(1 497)
Autres impacts	-	(42)	-	(42)	40	(3)
31/12/2011 Corrigé ⁽¹⁾	12 732	34 810	6 426	53 968	22 864	76 832

(1) Capitaux propres d'ouverture retraités des éléments détaillés en note 2.1.

Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés de GROUPE GORGÉ ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 5 avril 2013, l'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

L'exercice couvre une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le compte de résultat est présenté par nature, le tableau des flux de trésorerie est établi selon le modèle prévu par la recommandation 2009-R03 du CNC du 2 juillet 2009 relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international.

Le bilan est établi sous la forme courant/non courant, sachant qu'un actif est courant lorsqu'il répond à l'un des critères suivants :

- sa réalisation, sa vente ou sa consommation entre dans le cadre du cycle d'exploitation ;
- il est détenu essentiellement à des fins de transaction ou pour une durée courte (12 mois) ;
- l'actif est de la trésorerie ou un équivalent de trésorerie.

Les autres actifs sont des actifs non courants.

Un passif est courant s'il est attendu qu'il soit réglé dans le cadre du cycle d'exploitation ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la clôture.

Sauf indication contraire, tous les chiffres sont en milliers d'euros.

NOTE 1	Faits significatifs	47	NOTE 4	Notes sur les états financiers	59
NOTE 2	Principes comptables	48	NOTE 5	Autres notes	76
NOTE 3	Périmètre de consolidation	56			

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS

Les comptes figurant à titre de comparatif pour 2011 ont fait l'objet de modifications par rapport à ceux antérieurement publiés. Les modifications effectuées concernent une correction d'erreur relative à la société ECA CSIP et des reclassements de présentation au compte de résultat. Une réconciliation est détaillée en note 2.1.

1/ Acquisition de 60 % de la société SERES TECHNOLOGIES en mai 2012

Cette société, créée il y a trois ans, réalise des études pour la sûreté des installations nucléaires. En 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros. L'adossement à GROUPE GORGÉ, au sein du pôle Protection en Milieux Nucléaires, lui permettra d'accélérer son développement en facilitant ses recrutements et en lui donnant accès à des marchés plus importants. Cette acquisition, d'un montant de 0,95 million d'euros, a été financée par endettement. Le Groupe et les minoritaires disposent d'options d'achat ou de vente sur le solde du capital conservé par les deux fondateurs. La société est consolidée à partir du 1^{er} mai 2012.

2/ Prise de participation dans la société REDHALL GROUP (Grande-Bretagne)

REDHALL GROUP est un groupe d'ingénierie basé en Grande-Bretagne et spécialisé dans l'ingénierie et les services dans des secteurs de niches, principalement en environnement hostile ou à fortes contraintes de sécurité ou de sûreté. Le groupe opère notamment dans les secteurs de la défense et du nucléaire.

Un accord commercial a été signé entre REDHALL GROUP et GROUPE GORGÉ visant à traiter ensemble le marché des portes et cloisonnement des futures centrales nucléaires britanniques. Ce partenariat permettra de mettre en commun l'expérience unique de GROUPE GORGÉ sur les portes de centrales de troisième génération d'une part et les ressources humaines et la connaissance du marché nucléaire en Grande-Bretagne de REDHALL GROUP d'autre part.

Le 1^{er} mars 2012 GROUPE GORGÉ a acquis sur le marché AIM de Londres un bloc d'actions qui a porté sa participation à 15,15 % (4 522 000 titres au prix moyen de 97,40 pence par titre). Cette participation a été renforcée au cours de l'année 2012 par de nouvelles acquisitions d'actions sur le marché. Le Groupe avec désormais 19,46 % du capital de REDHALL GROUP en est le principal actionnaire. REDHALL GROUP est consolidée par mise en équivalence.

3/ Condamnation d'ECA dans une affaire de contrefaçon de brevet

Par un jugement en date du 29 juin 2012, le Tribunal de grande instance de Paris a débouté ECA de sa requête en nullité d'un brevet de BAé et a en conséquence jugé ECA contrefaisante des revendications de ce brevet (voir communiqué de presse du 3 juillet 2012). ECA a interjeté appel

de cette décision. Après avoir versé 2 millions d'euros, ECA a par ailleurs obtenu auprès du Juge de l'exécution l'étalement sur 24 mois à partir de décembre 2012 du paiement du solde de l'indemnité provisionnelle, soit 4,2 millions d'euros.

ECA a provisionné dans ses comptes une somme de 6,2 millions d'euros correspondant à l'indemnité provisionnelle et les frais accessoires décidée par le tribunal, classée en « éléments non courants du résultat opérationnel » au compte de résultat. ECA conteste l'évaluation de cette indemnité.

4/ Acquisition de 90 % de la société VAN DAM aux Pays-Bas

GROUPE GORGÉ a réalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 90 % de la société VAN DAM, aux Pays-Bas, par l'intermédiaire de deux sociétés holdings. Cette société est un spécialiste des portes et murs anti-incendie et explosion, à destination notamment des plateformes off-shore, de la défense ou de l'éolien off-shore. La société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros, en totalité hors de France. Compte tenu de la date d'acquisition (le 31 décembre 2012), la société VAN DAM est consolidée dans les comptes 2012 mais sans contribuer du tout au résultat de la période.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif

Une correction d'erreur des comptes antérieurement publiés a été effectuée, concernant la société ECA CSIP (Grande-Bretagne). À la suite d'une réclamation tardive d'un client, une double facturation commise il y a plusieurs années a été identifiée pour un montant de 474 milliers de livres sterling. Les comptes ont été corrigés à la date d'ouverture de la période comparative, soit le 1^{er} janvier 2011, pour un montant de 568 milliers d'euros.

Les postes du bilan modifiés sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011 publié	Correction d'erreur	2011 corrigé
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	54 267	(299)	53 968
INTÉRÊTS MINORITAIRES	23 133	(269)	22 864
PASSIFS COURANTS	158 721	568	159 289
Fournisseurs et comptes rattachés	48 354	568	48 922

Par ailleurs, le groupe utilise la notion de résultat opérationnel courant afin d'améliorer la comparabilité des comptes et la mesure de la performance opérationnelle. Des reclassements ont été effectués sur le compte de résultat 2011 afin d'adopter pour le même type de charges un classement identique à celui retenu pour l'exercice 2012. Ces reclassements présentés dans le tableau ci-après sont sans influence sur le résultat opérationnel. La décomposition des éléments non courants du résultat opérationnel figure en note 4.3.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011 publié	Reclassements de présentation	2011 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	228 782	-	228 782
Production immobilisée	4 150	-	4 150
Production stockée	2 524	-	2 524
Autres produits d'exploitation	3 284	-	3 284
Achats consommés	(145 431)	-	(145 431)
Charges de personnel	(69 279)	-	(69 279)
Impôts et taxes	(2 870)	-	(2 870)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(7 469)	831	(6 638)
Écarts d'acquisition négatifs	18	-	18
Autres charges d'exploitation nettes des produits	(36)	-	(36)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	13 672	831	14 503
Coûts de restructuration	(273)	273	-
Éléments non courants du résultat opérationnel	-	(1 104)	(1 104)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	13 399	-	13 399
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(1 123)	-	(1 123)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents	284	-	284
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (a)	(839)	-	(839)
Autres produits financiers (b)	563	-	563
Autres charges financières (c)	(437)	-	(437)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (d = a + b + c)	(713)	-	(713)
RÉSULTAT COURANT	12 686	-	12 686
Impôt sur le résultat	(2 191)	-	(2 191)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	(10)	-	(10)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	10 485	-	10 485
Résultat net des activités non poursuivies	(1 993)	-	(1 993)
RÉSULTAT NET	8 492	-	8 492
Résultat net part des minoritaires	2 066	-	2 066
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	6 426	-	6 426

2.2 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 :

IFRS 7 – *Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers*. Cet amendement a un double objectif, comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés et évaluer la nature de l'implication continue de l'entité dans les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés.

Ces principes appliqués par GROUPE GORGÉ au 31 décembre 2012 ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ; en effet, l'application des amendements et interprétations dont la mise en œuvre est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012 dans le référentiel publié par l'IASB mais non encore obligatoire dans le référentiel tel qu'adopté par l'Union européenne serait sans incidence significative.

Enfin, le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 ou dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2012.

Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de ces normes ou interprétations sur ses comptes consolidés.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011. Les états financiers 2010, inclus dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2011 sous le N° D 10-0365, sont incorporés par référence.

2.3 Principes de consolidation

Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre, à l'exception des titres REDHALL GROUP mis en équivalence sur la base des comptes au 30 septembre de la société.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 3.1. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises qui ne sont pas sous contrôle commun sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3R - *Regroupements d'entreprises*.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition. La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis. Les achats complémentaires d'intérêts minoritaires intervenant après la date de prise de contrôle ne donnent pas lieu à réévaluation des actifs et passifs identifiables. L'écart généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré en contrepartie des capitaux propres.

2.4 Méthodes et règles d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 4.20).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprise ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du *goodwill* de l'entité cédée. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la Société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

Dépréciation des actifs non courants

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont : ECA EN, ECA CNAI, ECA ROBOTICS, AI GROUP, BAUMERT, SERES, TRITON IMAGING, VAN DAM, CLF-SATREM, SSI.

Par ailleurs, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales).

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.

Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

Modalités de prise en compte des affaires en cours à la clôture de l'exercice

Dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Le taux d'avancement retenu résulte du rapport entre le coût de production à la clôture de l'exercice et le coût global de l'affaire. Les évaluations de chiffre d'affaires à l'avancement sont établies dans le respect du principe de prudence. Les contrats long terme comportant des adaptations d'une technologie existante aux besoins du client et la livraison de lots successifs sont évalués au fur et à mesure de la livraison des lots au prorata des coûts. Pour les fournitures de rechanges et de matériels de série, les marges sont dégagées à la livraison, approvisionnements et coûts internes de production sont comptabilisés en travaux en cours. Pour les sociétés construisant des équipements spéciaux, le chiffre d'affaires et le résultat probable ne sont pas pris en compte avant que ne soit atteint le premier stade d'acceptation du degré d'avancement par le client.

Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

Créances et dettes

Les créances et dettes en euros sont valorisées à leur valeur nominale.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

Écarts de conversion

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Actions propres

Les actions d'auto contrôle détenues par GROUPE GORGÉ SA et ECA SA sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduites) des réserves consolidées pour leurs montants nets d'effets d'impôt.

Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente, activités arrêtées, cédées ou en cours de cession

Le Groupe applique la norme IFRS 5 – *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée du bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession, est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie indépendants du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie sur l'ensemble des périodes publiées.

Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition, voir note 2.3). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois ;
 - des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours ;
 - des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Passifs et instruments financiers, dérivés

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe utilise, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD et en GBP. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS 39. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe utilise des contrats de « swaps » pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*Cash Flow Hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme recouvrent les subventions d'investissement et les avances conditionnées de l'État et des Réseaux Technologiques accordées principalement au titre de programmes de recherche et développement.

S'agissant des avances conditionnées, l'augmentation de leur montant au bilan résulte des fonds perçus au titre des projets en cours, la diminution de leur montant au bilan résulte de leur remboursement ou de l'échec des programmes. La partie de ces avances représentative de l'acquis technologique (systématiquement remboursable) figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Emprunts et dettes financières ». Le solde remboursable ou non en fonction de la réussite technique et commerciale du projet figure au passif non courant du bilan dans la rubrique « Autres passifs à long terme » sur la base du pourcentage généralement constaté sur les projets financés par ces organismes (de l'ordre de 70 %) ; ce solde est comptabilisé au compte de résultat dès lors que la société a l'assurance de l'échec du programme.

L'actualisation de ces dettes avec différé de paiement important et sans intérêt serait pratiquée si elle était significative.

Paiements en actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

ECA, filiale de GROUPE GORGÉ, a mis en place un plan d'option de souscription ou d'achat d'actions et a procédé à l'émission de bons de souscription au profit de certains salariés. Les prix d'option d'achat ou de souscription sont fixés au jour du Conseil d'administration qui consent les options. Ils ne peuvent être inférieurs à 80 % de la moyenne des premiers cours cotés des 20 séances de Bourse précédant cette date. Le prix des options d'achat ne peut être inférieur à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société. La juste valeur des options et des bons est calculée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

ECA, GROUPE GORGÉ et NUCLÉACTION ont également mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum et l'obligation de conservation des actions éventuellement acquises est également de deux ans au minimum. L'attribution définitive est toujours subordonnée à des conditions de présence et de performance. Les périodes d'acquisition se terminent en mars 2012 (ECA), juin 2012 (NUCLÉACTION) et juin 2013 (GROUPE GORGÉ). La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide du modèle d'évaluation du CNC, corrigé des observations de l'IFRIC.

Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des options, le nombre d'options pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte de la probabilité de présence des bénéficiaires aux fins de périodes d'indisponibilité des droits.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plan Épargne Entreprise

En fin d'année 2009, ECA a mis en œuvre un plan d'achat d'actions ECA pour ses salariés avec décote par rapport au prix moyen de marché et abondement. La juste valeur de ce plan d'actionnariat est évaluée conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité) du 21 décembre 2004, en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé.

L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2009, le fait générateur ayant lieu en décembre.

Impôts différés et situation fiscale latente

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

Définition de l'impôt sur le résultat

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, le crédit d'impôt recherche n'étant ni un élément du résultat fiscal, ni calculé sur la base du résultat fiscal et n'étant pas un élément de liquidation de l'impôt ni limité au montant de l'impôt liquidé, il est classé en résultat opérationnel. Les crédits d'impôt recherche des filiales sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt, s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

Actifs et passifs éventuels

Les actifs et passifs éventuels résultent d'événements passés, mais dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains. Les passifs éventuels incluent également les obligations non comptabilisées car leur montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les actifs et passifs éventuels sont mentionnés dans les notes aux comptes consolidés, à l'exception des passifs éventuels repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont comptabilisés selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

Éléments non courants du résultat opérationnel

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisé avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses.

Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition de sociétés, l'amortissement des incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant. Une note annexe réconcilie le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *pro rata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concerné.

Engagements de retraite

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation. Les écarts actuariels sont désormais intégralement comptabilisés en capitaux propres de l'exercice au cours duquel ils sont constatés (méthode dite SORIE).

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation (les paramètres sont détaillés en note 4.20).

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation du groupe sont également comprises dans celui de la société PÉLICAN VENTURE SAS.

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
	au 31/12/2012	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Société consolidante							
GROUPE GORGÉ SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
FINU 4 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	GROUPE GORGÉ SA	100	-	100	-	IG	-
	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	90	-	90	-	IG	-
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SCI DES CARRIÈRES							
Systèmes Intelligents de Sûreté							
ECA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	69,73	69,51	53,48	52,65	IG	IG
ECA AMERICA LATINA (Brésil)	ECA SA	99,74	99,74	53,34	52,51	IG	IG
ECA CNAI	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
ECA CSIP Ltd (Grande-Bretagne) ⁽³⁾	ECA SA	-	100	-	52,65	-	IG
ECA DÉVELOPPEMENT ⁽¹⁾	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
ECA EN	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
ECA FAROS	ECA SA	98	98	52,41	51,59	IG	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
ECA SINDEL (Italie)	ECA SA	96,02	96,02	51,36	50,55	IG	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil)	ECA SINDEL	100	-	51,25	-	IG	-
ECA SINTERS	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
ESFE (Singapour)	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
OD ECA (Turquie)	ECA SA	60	60	32,09	31,59	IG	IG
SSI (États-Unis)	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis)	ECA SA	100	100	53,48	52,65	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis)	ECA SA	29,89	29,89	43,32	42,64	MEQ	MEQ
Projets et Services Industriels							
AI GROUP	GROUPE GORGÉ SA	51	51	51	51	IG	IG
AIGX (Dubai)	AI GROUP	100	-	51	-	IG	-
CIMLEC IBERICA (Espagne)	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIAL (Roumanie)	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	GROUPE GORGÉ SA/CLF	100	100	100	100	IG	IG
CLF-SATREM	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
FAURE QEI ⁽⁴⁾	-	-	100	-	100	IG	IG
MFG DEUTSCHLAND ⁽¹⁾ (Allemagne)	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
NTS France	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
NTS IBERICA (Espagne)	NTS France SAS	100	100	100	100	IG	IG
	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	19,46	-	19,46	-	MEQ	-
REDHALL GROUP							
ROBOKEEP	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
TENWHIL	CIMLEC Industrie SAS	100	100	100	100	IG	IG
VAN DAM	GORGÉ NETHERLANDS	100	-	90	-	IG	-
Protection en Milieux Nucléaires							
BAUMERT	NUCLÉACTION SAS	100	100	98,81	100	IG	IG
NTC NUCLÉACTION	NUCLÉACTION SAS	100	100	98,81	100	IG	IG
NUCLÉACTION	GROUPE GORGÉ SA	98,81	100	98,81	100	IG	IG
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	60	-	60	-	IG	-

(1) Sociétés sans activité.

(2) Les pourcentages de contrôle concernant la société ECA tiennent compte des droits de votes doubles

(3) Société déconsolidée au 1^{er} juillet 2012.

(4) Société déconsolidée au 30 septembre 2011.

3.2 Liste des sociétés non consolidées

(en milliers d'euros) Sociétés non consolidées	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
CEDETI	10,07 %	56 220	60 60	1 344 1	Pas d'influence notable
MARINE INTERIM ⁽¹⁾	34 %	100 17	34 34	1 795 (25)	Pas d'influence notable
FAURE QEI ⁽¹⁾	12 %	500 882	210 45	563 (22)	Pas d'influence notable
Autres	n/a	n/a	16 16	n/a	Pas d'influence notable

(1) Informations 2011.

3.3 Variations de périmètre

Les variations de périmètre de l'exercice sont les suivantes :

- création de la société ECA SINDEL BRASIL ;
- déconsolidation de la société ECA CSIP au 1^{er} juillet 2012 ;
- consolidation de la société SERES TECHNOLOGIES à compter du 1^{er} mai 2012 ;
- consolidation de la société REDHALL GROUP (mise en équivalence) à compter du 1^{er} octobre 2012 ;
- évolution du taux de détention de NUCLÉACTION par GROUPE GORGÉ en raison de la création d'actions nouvelles. GROUPE GORGÉ détient 98,81 % de NUCLÉACTION, contre 100 % au 31 décembre 2011 ;
- évolution du taux de détention d'ECA par GROUPE GORGÉ en raison de la création d'actions nouvelles. GROUPE GORGÉ détient 53,48 % d'ECA, contre 52,65 % au 31 décembre 2011.

La société REDHALL GROUP détenue à 19,46 % est consolidée par mise en équivalence en raison de l'influence notable de la part du groupe.

La société SERES TECHNOLOGIES a été acquise en mai 2012 à hauteur de 60 %. Cette acquisition est traitée dans le cadre de la norme IFRS 3R. L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société SERES TECHNOLOGIES n'est pas finalisée, elle pourra encore faire l'objet d'ajustements au cours du prochain exercice. Il existe des options de vente accordées aux fondateurs et exerçables à partir de 2017 et 2021 ainsi qu'une option d'achat bénéficiant à GROUPE GORGÉ à partir de 2017. Ces options ont été valorisées dans les comptes consolidés en contrepartie des capitaux propres (voir note 4.17).

La société VAN DAM (Pays-Bas) a été acquise fin décembre 2012 à hauteur de 90 % par l'intermédiaire de deux holdings créées pour l'occasion. Cette acquisition est traitée dans le cadre de la norme IFRS 3R. Le bilan de la société VAN DAM est intégré dans le bilan consolidé mais VAN DAM ne contribue pas au compte de résultat consolidé. L'évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis de la société VAN DAM n'est pas finalisée, elle fera l'objet d'ajustements au cours du prochain exercice.

CONTRIBUTION DES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ 2012

	SERES TECHNOLOGIES	VAN DAM
1- Contributions depuis la date d'acquisition		
Chiffre d'affaires	1 037	-
Résultat opérationnel	(49)	-
Résultat net	(51)	-
2- Contributions depuis le début de la période ⁽¹⁾		
Chiffre d'affaires	1 509	7 895
Résultat opérationnel	(34)	996
Résultat net	(44)	843

(1) Produits et résultats réalisés par les regroupements comme si ceux-ci avaient pris effet au 1^{er} janvier 2012, date de début d'exercice de SERES TECHNOLOGIES et VAN DAM.

ÉCART D'ACQUISITION LIÉ À L'ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE DE SERES TECHNOLOGIE

Prix d'acquisition	950
Intérêts minoritaires	96
TOTAL (a)	1 046
Actif net (b)	240
ÉCART D'ACQUISITION (a) - (b)	806

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels, corporels et financiers	131	-	131
Créances et charges constatées d'avance	242	-	242
Trésorerie	761	-	761
Dettes financières	(594)	-	(594)
Dettes d'exploitation	(298)	-	(298)
Provisions pour indemnités de fin de carrière (IFC)	-	(4)	(4)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	1	1
TOTAUX	243	(3)	240

ÉCART D'ACQUISITION LIÉ À L'ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE DE VAN DAM

Prix d'acquisition	4 050
Intérêts minoritaires	190
TOTAL (a)	4 240
Actif net (b)	1 904
ÉCART D'ACQUISITION (a) - (b)	2 337

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels, corporels et financiers	255	-	255
Stocks	571	-	571
Créances et charges constatées d'avance	1 181	-	1 181
Trésorerie	1 543	-	1 543
Dettes d'exploitation	(883)	-	(883)
Autres dettes et produits constatés d'avance	(1 424)	-	(1 424)
Provisions pour risques et charges	(222)	-	(222)
TOTAUX	1 904	-	1 904

NOTE 4 NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

4.1 Analyse sectorielle

Analyse par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels		Systèmes Intelligents de Sûreté		Protection en Milieux Nucléaires		Structure		Éliminations		Consolidé	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires	76 303	72 313	99 024	129 077	33 536	30 646	2 230	2 283	(2 466)	(5 536)	208 626	228 782
Résultat opérationnel courant	3 400	3 797	4 009	7 439	4 020	3 751	11	(484)	-	-	11 440	14 503
Résultat opérationnel	2 657	3 723	(6 068)	6 633	3 985	3 526	(358)	(484)	-	-	216	13 399

Le chiffre d'affaires indiqué par pôle inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles.

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels		Systèmes Intelligents de Sûreté		Protection en Milieux Nucléaires		Structure*		Éliminations		Consolidé	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Actifs incorporels	5 766	3 327	34 060	36 979	8 024	6 748	5	5	-	-	47 854	47 059
Autres actifs sectoriels ⁽¹⁾	40 292	36 893	92 683	99 571	31 937	29 800	15 412	2 185	(14 185)	(2 814)	166 139	165 636
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63 998	51 721
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	277 991	264 417
Passifs sectoriels ⁽²⁾	27 607	30 445	62 122	64 566	27 535	24 474	2 426	3 668	(872)	(2 906)	118 818	120 247
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88 641	66 770
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	207 460	187 017
Investissements	960	821	2 862	5 990	2 253	2 117	188	8	-	-	6 263	8 936
Amortissement	943	743	4 427	4 094	845	722	33	50	-	-	6 248	5 610
Charges nettes sans contrepartie en trésorerie autres que l'amortissement ⁽⁵⁾	(773)	178	568	1 175	(200)	38	-	51	-	-	(405)	1 442

* Pour 2012, les actifs sectoriels sont composés essentiellement de la créance liée à l'emprunt obligataire émis par ECA SA pour 13,3 millions d'euros.

(1) Les actifs sectoriels désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation), les actifs corporels.

(2) Les passifs sectoriels désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

(4) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

(5) Dotations (+) et reprises (-) aux provisions pour dépréciation et pour risques et charges, hors provisions pour indemnités de fin de carrière.

Analyse du chiffre d'affaires par zone géographique

Exercice 2012

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Projets et Services Industriels	59 679	44 %	2 899	14 %	13 724	26 %	76 303	37 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	60 660	45 %	12 262	58 %	26 102	50 %	99 024	47 %
Protection en Milieux Nucléaires	15 303	11 %	5 957	28 %	12 277	24 %	30 645	16 %
Structure et éliminations	(236)	(0 %)	-	-	-	-	(236)	(0 %)
TOTAUX	135 406	100 %	21 118	100 %	52 103	100 %	208 627	100 %
%	65 %		10 %		25 %		100 %	

Exercice 2011

(en milliers d'euros)	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux	%
Projets et Services Industriels	63 306	36 %	5 356	26 %	3 651	11 %	72 313	32 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	98 612	56 %	12 061	58 %	18 405	55 %	129 077	56 %
Protection en Milieux Nucléaires	15 927	9 %	3 219	16 %	11 500	34 %	30 645	13 %
Structure et éliminations	(3 253)	(2 %)	-	-	-	-	(3 253)	(1 %)
TOTAUX	174 592	100 %	20 636	100 %	33 555	100 %	228 782	100 %
%	76 %		9 %		15 %		100 %	

4.2 Dotations et reprises aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2012	2011*
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
immobilisations incorporelles	3 303	2 923
immobilisations corporelles	1 863	1 606
immobilisations en crédit-bail	272	249
SOUS-TOTAUX	5 438	4 778
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
stocks et encours	747	498
actif circulant	(372)	120
risques et charges	492	1 241
SOUS-TOTAUX	867	1 850
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	6 305	6 638

* La colonne 2011 a fait l'objet d'un retraitement (voir note 2.1).

4.3 Éléments non courants du résultat opérationnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Coûts de restructuration	1 666	273
Coûts d'acquisition	307	-
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	693	831
Provision pour litiges (contentieux ECA/BAé)	6 200	-
Provisions inhabituelles pour pertes de valeur d'actifs ⁽¹⁾	2 414	-
Autres	(54)	-
TOTAUX	11 224	1 104

(1) Ces provisions concernent essentiellement des pertes de valeurs d'incorporels pour 1 735 milliers d'euros.

4.4 Produits et charges financiers

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Intérêts et charges assimilés	(1 301)	(1 123)
Produits des autres valeurs mobilières	113	170
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	112	114
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 076)	(839)
Autres intérêts et produits assimilés	127	138
Différence nette de change	(193)	(10)
Dotations financières nettes des reprises	(11)	(2)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(1 153)	(713)

4.5 Résultat par action

	2012	2011
Nombre moyen pondéré d'actions	12 714 924	11 372 459
Dividende par action versé au titre de l'exercice <i>(en euros)</i>	ND	0,30
RÉSULTAT PAR ACTION <i>(en euros)</i>	0,115	0,565
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES <i>(en euros)</i>	0,233	0,740
Actions potentielles dilutives	49 000	49 000
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	12 763 924	11 421 459
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ <i>(en euros)</i>	0,115	0,563
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES <i>(en euros)</i>	0,232	0,737

4.6 Notes relatives au tableau de flux de trésorerie

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	1 745
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	15 058
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(89)
Autres	(365)
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	148
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1)
Plus et moins-value de cessions	(306)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	16 190

DÉTERMINATION DE LA TRÉSORERIE NETTE SUR ACQUISITIONS ET CÉSSIONS DE FILIALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	SERES TECH.	ECA CSIP*	VAN DAM	REDHALL GR.	Totaux
Décaissement	(950)	-	(4 050)	(6 561)	(11 561)
Trésorerie	761	(388)	1 543	-	1 916
TOTAUX	(189)	(388)	(2 507)	(6 561)	(9 645)

* Déconsolidation de la trésorerie d'ECA CSIP, sans cession.

DÉTERMINATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movvts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets		18 042	245	3 982	-	(24)	22 245
Clients nets		120 100	1 811	(11 068)	-	(23)	110 820
Avances et acomptes		4 197	30	(1 068)	-	-	3 159
Créances fiscales et sociales		9 373	65	2 024	(3)	(2)	11 397
Comptes courants		1 090	28	(111)	(880)	-	187
Débiteurs divers		2 019	53	1 919	(89)	-	3 901
Charges constatées d'avance		1 163	(44)	350	-	(1)	1 467
SOUS-TOTAUX	[1]	155 985	2 189	(3 973)	(973)	(51)	153 177
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾		48 516	867	(10 956)	(167)	(1)	38 259
Dettes fiscales et sociales		29 299	578	(784)	6	(6)	29 093
Avances et acomptes		35 466	-	1 675	-	-	37 141
Intérêts courus		39	-	154	8	-	201
Dettes diverses et instruments dérivés		3 403	(299)	881	918	(6)	4 897
Comptes courants		10	302	(309)	-	-	3
Produits constatés d'avance		14 852	-	1 906	-	(4)	16 754
SOUS-TOTAUX	[2]	131 585	1 448	(7 434)	765	(17)	126 348
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	[1] - [2]	24 400	741	3 461	(1 738)	(34)	26 830

(1) L'ouverture des « Dettes fournisseurs » a fait l'objet d'un retraitement (voir note 2.1).

(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui n'ont pas touché le résultat des activités poursuivies ni généré de mouvement de trésorerie, notamment la valorisation de l'option d'achat SERES pour 1 081 milliers d'euros et la provision du compte courant FAURE QEI pour 880 milliers d'euros.

4.7 Immobilisations corporelles et immeubles de placement

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériel	Terrains et constructions en location-financement	Matériel en location-financement	Immobilisations en cours	Avances et acomptes	Immeubles de placement	Totaux
Valeur brute								
Au 1^{er} janvier 2012	10 110	15 555	7 619	-	169	74	298	33 824
Acquisitions	631	1 795	-	238	63	159	-	2 885
Variations de périmètre	(122)	(203)	-	-	-	-	-	(325)
Sorties	(59)	(591)	-	-	-	(226)	-	(876)
Autres mouvements	-	118	-	-	(118)	-	-	-
Effet des variations de change	(2)	32	-	-	-	-	-	31
Au 31 décembre 2012	10 557	16 706	7 619	238	114	7	298	35 538
Amortissements et pertes de valeurs								
Au 1^{er} janvier 2012	4 257	10 958	2 869	-	-	-	-	18 084
Dotations aux amortissements	383	1 482	249	23	-	-	-	2 137
Variations de périmètre	(107)	(239)	-	-	-	-	-	(345)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	(21)	(323)	-	-	-	-	-	(344)
Autres mouvements	-	1	-	-	-	-	-	1
Effets des variations de change	(1)	(5)	-	-	-	-	-	(7)
Au 31 décembre 2012	4 511	11 873	3 119	23	-	-	-	19 524
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier 2012	5 853	4 597	4 749	-	169	74	298	15 740
Au 31 décembre 2012	6 047	4 833	4 500	215	114	7	298	16 013

4.8 Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Écarts d'acquisition	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeur brute					
Au 1^{er} janvier 2012	18 336	34 813	7 284	1 246	61 679
Acquisitions	-	2 297	451	630	3 378
Variations de périmètre	3 143	1 690	137	-	4 969
Sorties	-	(84)	(48)	-	(133)
Autres mouvements	-	17	(6)	(162)	(152)
Effet des variations de change	-	(15)	23	-	8
Au 31 décembre 2012	21 479	38 716	7 840	1 715	69 750
Amortissements et pertes de valeurs					
Au 1^{er} janvier 2012	-	9 423	5 196	-	14 620
Dotations aux amortissements	-	3 315	798	-	4 112
Variations de périmètre	-	1 492	11	-	1 502
Pertes de valeur	-	1 694	-	-	1 694
Sorties	-	(8)	(22)	-	(31)
Autres mouvements	-	11	-	-	11
Effet des variations de change	-	(11)	(2)	-	(14)
Au 31 décembre 2012	-	15 915	5 980	-	21 895
Valeur nette					
Au 1^{er} janvier 2012	18 336	25 390	2 087	1 246	47 059
Au 31 décembre 2012	21 479	22 801	1 860	1 715	47 854

Au 31 décembre 2012, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels a conduit à constater des pertes de valeur concernant des projets de développements pour un montant total de 1 735 milliers d'euros. Ces pertes de valeur sont des éléments non courants du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 2,62 %), une prime de risque de marché et un beta calculé en fonction du cours de l'action de la société (ECA ou GROUPE GORGÉ) et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance (0 à 2 % maximum, en fonction des UGT). Les taux d'actualisation utilisés en 2012 sont de 7,2 % à 8,2 % en fonction des UGT. Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 1 point et flux de trésorerie prévisionnels de +/- 20 %).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

- Systèmes Intelligents de Sûreté : 56 % ;
- Projets et Services Industriels : 23 % ;
- Protection en Milieux Nucléaires : 21 %.

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels	Protection en Milieux Nucléaires	Systèmes Intelligents de Sécurité	Totaux 2012
Portes spéciales pour EPR	-	2 611	-	2 611
Programme AUV	-	-	7 920	7 920
Programme Mine Killer	-	-	2 448	2 448
Simulation de pilotage ⁽¹⁾	-	-	2 602	2 602
Équipements navals	-	-	2 122	2 122
Simulation navale ⁽²⁾	-	-	860	860
Imagerie ⁽³⁾	-	-	1 726	1 726
Autres	685	754	1 074	2 512
SOUS TOTAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	685	3 365	18 751	22 801
Contrat EPR portes neutroniques ⁽⁴⁾	-	29	-	29
Relation clientèle ECA sinters ⁽⁵⁾	-	-	1 000	1 000
Autres ⁽⁶⁾	199	155	2 192	2 546
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	883	3 549	21 943	26 376

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 833 k€.

(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 875 k€.

(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 400 k€.

(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 29 k€.

(5) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 000 k€.

(6) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 715 k€ (coûts directs).

4.9 Immobilisations financières

Titres de participation mis en équivalence

Ce poste concerne la société 1ROBOTICS, détenue à 29,89 % par ECA (avec un pourcentage d'intérêt de 81 %) ainsi que la société REDHALL GROUP, détenue à 19,46 %.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Juste valeur	Clôture
1ROBOTICS	5	-	1	-	6
REDHALL GROUP	-	6 561	-	-	6 561
TOTAUX	5	6 561	1	-	6 566

Autres actifs financiers non courants

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2012	2011
Prêts	72	46
Dépôts et cautionnements	1 040	904
Autres immobilisations financières	289	23
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 402	973

4.10 Stocks et encours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2012			2011		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	14 519	(4 261)	10 259	10 736	(2 835)	7 901
En cours	7 551	(7)	7 545	5 809	(39)	5 770
Produits intermédiaires et finis	5 189	(1 272)	3 917	5 846	(1 630)	4 216
Marchandises	525	-	525	156	-	156
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	27 784	(5 539)	22 245	22 546	(4 504)	18 042

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 1 035 milliers d'euros dont 288 milliers d'euros reclassés en éléments non courants du résultat opérationnels.

4.11 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	2012	2011
Créances clients	56 718	62 039
Factures à établir	57 060	60 515
CLIENTS, VALEURS BRUTES	113 777	122 554
Pertes de valeurs	(2 957)	(2 454)
TOTAUX DES CLIENTS	110 820	120 100

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le groupe. Le groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 16,6 millions d'euros, dont 8,2 millions d'euros pour le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance	0 à 30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Créances clients échues non provisionnées	8 620	2 750	5 221	16 591

Sur l'ensemble de ces créances, près de 6,5 millions d'euros ont été réglés au 15 mars 2013. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

4.12 Autres actifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	2012			2011
	Valeurs Brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	11 330	(11 323)	7	1 073
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS NON COURANTS	11 330	(11 323)	7	1 073
Avances et acomptes versés	3 159	-	3 159	4 197
Débiteurs divers ⁽¹⁾	4 252	(351)	3 901	2 019
Créances sociales et fiscales	5 778	-	5 778	6 423
Comptes courants débiteurs	180	-	180	18
Charges constatées d'avance	1 467	-	1 467	1 163
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS	14 837	(351)	14 486	13 819

(1) Dont les versements réalisés par ECA en faveur de BAé pour 2 200 milliers d'euros dans le cadre du litige en cours et des subventions à recevoir pour 500 milliers d'euros.

4.13 Autres passifs courants et non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011*
Fournisseurs	38 259	48 515
Fournisseurs d'immobilisations	243	407
TOTAUX DES FOURNISSEURS	38 503	48 922
Avances et acomptes reçus	37 141	35 466
Dettes sociales	14 585	14 366
Dettes fiscales	13 950	14 451
Comptes courants créditeurs	3	10
Dettes diverses	2 590	2 201
Produits différés	16 754	14 852
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	85 023	81 347
Avances conditionnées	1 157	1 167
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 157	1 167
IMPÔT EXIGIBLE	558	482

* La colonne 2011 a fait l'objet d'un retraitement (voir note 2.1).

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les produits différés sont relatifs pour 4,9 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche ou des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis.

4.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Valeurs mobilières de placement	31 200	23 595
Disponibilités	18 367	18 309
TRÉSorerie BRUTE (a)	49 567	41 904
Concours bancaires courants (b)	1 843	7 198
Trésorerie (c) = (a) - (b)	47 724	34 706
Endettement financier (d)	59 141	30 992
TRÉSorerie (DETTE) NETTE (c) - (d)	(11 417)	3 714
Auto contrôle ECA	1 380	2 200
Auto contrôle GROUPE GORGÉ	96	71
TRÉSorerie (DETTE) NETTE RETRAITÉE	(9 941)	5 985

4.15 Emprunts et dettes financières

VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

	Ouverture	Mouvts de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Écarts de conversion	Clôture
Dettes liées aux contrats de location-financement	6 261	-	238	(669)	-	-	5 830
Emprunts obligataires convertibles	-	-	183	-	-	-	183
Autres emprunts obligataires	-	-	15 253	-	-	-	15 253
Emprunts auprès des établissements de crédit	23 741	190	16 131	(3 225)	-	-	36 838
Autres dettes financières diverses	990	102	272	(327)	-	-	1 036
Concours bancaires courants	7 198	-	1 843	(7 198)	-	-	1 843
TOTAUX DES DETTES FINANCIÈRES	38 190	293	33 921	(11 419)	-	-	60 984

ÉCHÉANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2012	< 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Retraitement des crédits baux	5 830	677	707	737	769	777	2 163
Emprunts obligataires convertibles	183	-	-	-	-	-	183
Autres emprunts obligataires	15 253	-	-	-	-	100	15 153
Emprunts auprès des établissements de crédit (1)	36 838	17 971	1 667	2 355	1 609	11 292	1 944
Autres dettes financières diverses	1 036	336	61	345	53	78	164
Concours bancaires courants	1 843	1 843	-	-	-	-	-
TOTAUX DES DETTES FINANCIÈRES	60 984	20 827	2 435	3 437	2 431	12 247	19 607

(1) Les dettes à moins d'un an incluent 9 550 k€ d'un crédit accordé à ECA par un pool bancaire, qu'ECA a remboursé par anticipation le 31 janvier 2013.

Le Groupe a mis en place plusieurs nouveaux emprunts en 2012 :

- emprunt obligataire GIAC de 2 millions d'euros (juillet 2012), avec 5 ans de différé de remboursement et remboursement en 5 ans ;
- emprunt de 5 millions d'euros auprès d'OSEO, avec 24 mois de différé de remboursement puis échéances trimestrielles pendant 5 ans ;
- emprunt obligataire en placement privé MICADO de 4 millions d'euros (octobre 2012), à remboursement *in fine* à 6 ans ;
- emprunt obligataire en placement privé FEDERIS de 10 millions d'euros (novembre 2012) à remboursement *in fine* à 6 ans ;
- emprunt « schuldschein » (placement privé de droit allemand) de 10 millions d'euros (décembre 2012) à remboursement *in fine* à 5 ans.

Les coûts attribuables liés à la mise en place des emprunts en placement privé sont amortis sur la durée des dettes (méthode du coût amorti) sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

ECA SA a émis en décembre 2012 une Océane (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) souscrite à hauteur de 99 % par Groupe Gorgé. La comptabilisation aux normes IFRS fait ressortir une dette initiale de 183 milliers d'euros et une part en capitaux propres de 10 milliers d'euros.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

4.16 Gestion du risque financier

Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie est assurée au niveau des filiales principales de GROUPE GORGÉ. Les filiales d'ECA sont liées à ECA SA par des conventions de trésorerie. Les autres filiales de GROUPE GORGÉ SA (hors ECA SA) ont conclu avec leur société mère des conventions de trésorerie. La négociation des financements bancaires est coordonnée au niveau d'ECA SA (pôle Systèmes Intelligents de Sécurité) et au niveau de GROUPE GORGÉ (reste du Groupe).

Au 31 décembre, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 47,8 millions d'euros (soit 49,6 millions d'euros de trésorerie disponible moins 1,8 million d'euros de concours bancaires).

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits sont les suivantes :

Emprunt	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
SOGEBAIL (crédit-bail)	TEC10 + 0,55	6 319 675 €	3 876 006 €	48 trimestrialités à partir de juin 2007
SG Leasing S.p.a. (crédit-bail)	1,62 % taux fixe révisable	2 250 000 €	1 738 490 €	179 mensualités à partir de 2007
POOL BANCAIRE (ECA SA)	E3M + 1,2	9 550 000 €	9 550 000 €	Remboursé par anticipation le 31 janvier 2013
LCL	E3M + 1,2	4 200 000 €	2 100 000 €	5 annuités à partir de janvier 2011
LCL	E3M + 1,2	1 400 000 €	1 120 000 €	5 annuités à partir de janvier 2012
LCL	E3M + 1,2	950 000 €	950 000 €	5 annuités à partir de janvier 2014
CIC	3,55 %	7 000 000 €	7 000 000 €	<i>In fine</i> octobre 2013
BNP PARIBAS (SCI DES PORTES)	4,15 %	850 000 €	822 351 €	144 mensualités à partir d'août 2012
Emprunt OSEO	3,07 %	5 000 000 €	5 000 000 €	20 trimestrialités à partir d'octobre 2014
Obligation GIAC 2022	E3M + 3,05 %	2 000 000 €	2 000 000 €	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Obligation octobre 2018	5,75 %	4 000 000 €	4 000 000 €	<i>In fine</i> octobre 2018
Obligation décembre 2018	5,40 %	10 000 000 €	10 000 000 €	<i>In fine</i> décembre 2018
Schuldschein	E6M + 4,0	10 000 000 €	10 000 000 €	<i>In fine</i> décembre 2017

Les covenants associés aux autres crédits, tous respectés, sont les suivants :

- emprunts LCL :
 - exigibilité immédiate en cas de non-respect des covenants, et en particulier de covenants financiers liés à l'endettement, aux fonds propres, à l'ebitda et aux *cash flows* consolidés du groupe GORGÉ ;
- emprunt Schuldschein :
 - exigibilité immédiate en cas de non-respect de deux covenants, concernant le ratio dette nette/ebitda du groupe GORGÉ et la dette nette qui doit rester inférieure aux capitaux propres.

Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	12 892	18 702	4 845
Actifs financiers ⁽²⁾	-	72	-
Position nette avant gestion	12 892	18 630	4 845
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	12 892	18 630	4 845

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt et y compris les concours bancaires courants pour un montant de 1,8 M€.

(2) Non compris les VMP pour 31,2 M€.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

Le Groupe GORGÉ utilise un instrument de couverture, un « swap » de taux d'intérêt, afin de gérer son exposition aux risques de variations des taux d'intérêt d'un de ses emprunts à taux variable (LCL).

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2012. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 52 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (livre sterling et dollar américain principalement). La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, le pôle Protection en Milieux Nucléaires libellant toutes ses opérations à l'export en euros.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction d'ECA conseillée par ses banques. Du fait du caractère équilibré des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de couverture en 2012. L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	GBP	USD	Autres
Actifs	935	3 406	488
Passifs	171	579	195
Position nette avant gestion	764	2 827	293
Position hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	764	2 827	293

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 43 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

Risque de marché

Des actions sont auto-détenues par ECA (193 575 actions) et par GROUPE GORGÉ (15 918 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto-détenus hors provisions s'élève à 2,2 millions d'euros, la valeur de marché au 31 décembre 2012 est de 1,5 million d'euros (dont respectivement 0,1 million d'euros pour les actions d'auto contrôle de GROUPE GORGÉ et 1,4 million d'euros pour celles d'ECA).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 150 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2012 (actions ECA et GROUPE GORGÉ).

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

4.17 Instruments financiers et dérivés

Le GROUPE GORGÉ utilise un instrument financier, un « swap » de taux, afin de gérer son exposition aux risques de variations des taux d'intérêt d'un de ses emprunts à taux variable.

Un *swap* a été conclu en octobre 2011, le notionnel est de 4 760 milliers d'euros et la maturité finale le 31 janvier 2016. La valeur enregistrée au 31 décembre 2011 correspond à la juste valeur négative de l'instrument financier.

Les actionnaires minoritaires de SERES disposent d'options de vente exerçables à partir de 2017 ou 2021. GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2017. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat 2012	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Swap de taux	35	-	-	33	-	68
TOTAUX COURANTS	35	-	-	33	-	68
Option d'achat de SERES	-	-	-	1 081	-	1 081
TOTAUX NON COURANTS	-	-	-	1 081	-	1 081

4.18 Capitaux propres

Au 31 décembre 2012, le capital social de GROUPE GORGÉ SA s'élève à 12 731 843 euros, constitué de 12 731 843 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 2 748 940 actions à droit de vote double.

Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2010	11 574 403	11 574 403
Capital au 31/12/2011	12 731 843	12 731 843
Capital au 31/12/2012	12 731 843	12 731 843

Le 27 décembre 2011, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 1 157 440 actions de 1 euro de nominal chacune souscrite en numéraire par sept investisseurs. Le capital social a ainsi été porté de 11 574 403 euros à 12 731 843 euros et une prime d'émission de 7 500 211,20 euros a été constatée.

Achat par l'émetteur de ses propres actions

Les achats d'actions intervenus en 2012 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 28 juin 2011 ou du 8 juin 2012.

Au 31 décembre 2012, GROUPE GORGÉ SA détient 15 918 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2011, 8 766 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

4.19 Rémunération du personnel fondée sur des actions

Stock-options et bons de souscription d'actions	BSA 20 € ECA	Option 10,92
Nombre de bénéficiaires	5	17
Action support	ECA	ECA
Nombre d'actions potentielles	150 000	105 000
Levée d'options sur l'exercice/annulations	-	61 500
Solde des actions potentielles	150 000	58 500
Date de mise en place	Avril 2006	Décembre 2009
Début de la période d'exercice	Avril 2010	Avril 2012
Fin de la période d'exercice	Avril 2012	Mars 2015
Prix de souscription	20 €	10,92 €
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	173	166

Plans d'attribution gratuite d'actions	AGA 2011 GROUPE GORGÉ	AGA 2008 GROUPE GORGÉ	AGA 2009 ECA	AGA 2010 NUCLÉACTION
Nombre de bénéficiaires	3	4	17	2
Action support	GROUPE GORGÉ	GROUPE GORGÉ	ECA	NUCLÉACTION
Nombre d'actions potentielles	49 000	-	30 000	8 100
Attributions définitives sur l'exercice/annulations	-	-	30 000	-
Solde des actions potentielles	49 000	-	-	8 100
Date de mise en place	Juin 2011	Février 2008	Décembre 2009	Mai 2010
Début de la période d'acquisition	Juin 2011	Février 2008	Décembre 2009	Mai 2010
Fin de la période d'acquisition	Juin 2013	Avril 2010	Mars 2012	Juin 2012
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	198	-	358	134

Les plans d'attribution gratuite d'actions mis en place par GROUPE GORGÉ, ECA et NUCLÉACTION concernent des cadres dirigeants de ces entités ou des filiales d'ECA et NUCLÉACTION. Les actions sont attribuées selon des critères de performance sur les exercices 2010, 2011 et 2012.

4.20 Engagements de retraite et avantages assimilés

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants, étant précisé qu'il n'a pas été tenu compte de l'accord national interprofessionnel de juillet 2008 compte tenu de l'incertitude pouvant encore peser sur son application :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 65 ans ;
- taux d'actualisation 1,98 % ;
- taux de charge 50 % ;
- turnover : 10 % jusqu'à 34 ans, 7 % de 35 à 45 ans, 2 % de 46 à 55 ans, 0 % au-delà ;
- taux de revalorisation des bases de calcul 1,91 %, inflation incluse ;
- table Insee de mortalité 2003-2005.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2012	2011
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION À L'OUVERTURE	3 721	3 307
Coût des services rendus de la période	268	267
Intérêt sur actualisation	133	122
Coût des services passés	-	(50)
Acquisition/Cession	4	102
Pertes et (gains) actuariels générés sur l'obligation	1 086	120
Prestations payées	(148)	(147)
VALEUR ACTUALISÉE DE L'OBLIGATION À LA CLÔTURE	5 066	3 721

Couverture financière	2012	2011
Couverture financière	(5 066)	(3 721)
Coût des services passés non comptabilisés	334	387
PROVISION COMPTABILISÉE	(4 732)	(3 334)

Coût de la période	2012	2011
Coût des services rendus de la période	268	267
Intérêt sur actualisation	133	122
Amortissement du coût des services passés	53	53
COÛT DE LA PÉRIODE	455	443

4.21 Autres provisions pour risques et charges

Provisions (en milliers d'euros)	Garanties données aux clients					Autres	Totaux
	Litiges	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Pertes de change			
Au 1^{er} janvier 2012	1 790	538	436	1 768	-	3 484	8 017
Dotations	6 451	287	764	806	-	901	9 208
Utilisations	(362)	(132)	(328)	(324)	-	(1 849)	(2 995)
Reprises	-	-	-	(877)	-	-	(877)
Impact sur le résultat de la période	6 089	155	436	(395)	-	(948)	5 335
Variations de périmètre	-	-	209	-	-	14	222
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(89)	(89)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012	7 879	693	1 081	892	-	2 940	13 485

4.22 Engagements et passifs éventuels

Engagements hors bilan liés à l'activité courante

(en millions d'euros)	2012	2011
Cautions de restitution d'acomptes	22,6	28,1
Avals, cautions et garanties donnés	15,5	13,3
Autres engagements donnés	9,4	9,0
TOTAUX	47,5	50,4

Engagements complexes

La société GROUPE GORGÉ a consenti en 2005 à AD INDUSTRIE une garantie d'actifs et de passifs dans le cadre de la cession de la société MS COMPOSITES. Cette garantie est plafonnée à 1,3 million d'euros. Un litige est en cours depuis 2007 concernant une éventuelle indemnisation au titre de cette garantie (voir note 5.2 « Faits exceptionnels et litiges »).

La cession de RECIF Technologies à PÉLICAN VENTURE en décembre 2009 est assortie de clauses de retour à meilleure fortune et de complément de prix au bénéfice de GROUPE GORGÉ. Ces clauses trouveraient à s'appliquer en cas de possible cession de RECIF TECHNOLOGIES par PÉLICAN VENTURE (option de rachat à 1 euro par GROUPE GORGÉ ou rétrocession à GROUPE GORGÉ de l'intégralité de la plus-value qui serait réalisée dans les quatre ans), de versement de dividendes par RECIF Technologies (restitution de la totalité à GROUPE GORGÉ pendant 3 ans puis de 75 % la quatrième année), de remboursement de compte-courant de plus de 2 millions d'euros (versement à GROUPE GORGÉ de la totalité de l'excédent pendant 3 ans, puis de 75 % la quatrième année). En l'absence de versement de dividendes et de remboursement de créance et pour peu que la trésorerie et les capitaux propres atteignent des seuils contractuels, un complément de prix serait dû à GROUPE GORGÉ (totalité de l'excédent de la trésorerie par rapport au seuil pendant 3 ans puis 75 % la quatrième année).

La société GROUPE GORGÉ a consenti en 2011 à INGENOX une garantie d'actifs et de passifs dans le cadre de la cession de la société FAURE QEI. Cette garantie est plafonnée à 0,15 million d'euros, sauf pour un litige prud'homal pour lequel GROUPE GORGÉ a dû en 2012 indemniser l'acquéreur du montant de la condamnation (106 milliers d'euros).

GROUPE GORGÉ, qui détient 51 % du capital d'Al GROUP, est engagé par une promesse unilatérale d'achat en cas de survenance de certains événements, notamment avant fin 2012. Par ailleurs, GROUPE GORGÉ a un engagement réciproque avec les autres actionnaires au titre d'une clause de « buy or sell ». La clause de « buy or sell » est exerçable dans trois fenêtres d'exercice de 1 mois chacune, en 2015, 2017 et 2019.

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une garantie d'actifs et de passifs accordée par les actionnaires cédants de SERES TECHNOLOGIES dont 60 % du capital a été acquis le 31 décembre 2012, plafonnée à 0,3 million d'euros.

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une garantie d'actifs et de passifs accordée par HOLLANDIA, ancien actionnaire de la société VAN DAM acquise le 31 décembre 2012. Cette garantie est plafonnée à 1,5 million d'euros pendant 6 mois, puis 1 million d'euros.

Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles (en millions d'euros)	Total	Paiements dus par période		
		À - 1 an	De 1 à 5 ans	À + de 5 ans
Dettes à long terme	53,3	18,3	17,5	17,5
Obligations en matière de location – financement	5,8	0,7	2,9	2,2
Obligations d'achat irrévocables	-	-	-	-
Autres obligations à long terme	-	-	-	-
TOTAUX	59,1	19,0	20,4	19,7

Engagements reçus

(en millions d'euros)	2012	2011
Cautions de contre garantie sur marchés	24,1	16,3
Autres engagements reçus	-	-

Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, les nantissements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture sont les suivants. Ces nantissements ont été accordés en faveur d'établissements financiers titulaires de créances sur PÉLICAN VENTURE.

Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties
02/2008	02/2014	291 667
02/2009	02/2014	103 000
05/2010	06/2014	370 942
03/2011	04/2014	224 719
06/2011	06/2013	314 508

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Des titres de participation de sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont nantis au profit d'établissements financiers en garantie de crédits :

Titres de participation	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Dettes initialement garanties	Capital restant dû
ECA	10/2011	10/2013	1 300 000	19,6 %	7 000 k€	7 000 k€
SERES TECHNOLOGIES	05/2012	05/2018	480	60 %	950 k€	950 k€

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2012.

4.23 Impôt sur les sociétés et impôts différés

Deux intégrations fiscales sont réalisées au sein du GROUPE GORGÉ : au niveau de GROUPE GORGÉ et au niveau de ECA SA, avec pour chacune des deux sociétés l'ensemble des sociétés françaises pour lesquelles les conditions réglementaires sont réunies.

RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET IMPÔT EFFECTIF

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		1 745
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		(1)
Résultat net avant mise en équivalence		1 744
Charge d'impôt		(2 682)
Résultat avant impôt		(937)
Taux d'impôt		33,33 %
IMPÔT THÉORIQUE		(312)
Écart sur différences permanentes		(179)
Déficits activés		(2 174)
Report en avant des déficits		1 364
Crédits d'impôt		(782) ⁽¹⁾
CVAE		947
Retraitements non taxés		(839)
Utilisation de reports déficitaires non activés		(780)
Impact Impôts différés CVAE		(27)
Écart d'imposition France/étranger		100
Écart sur IS à taux réduit		39
Autres		(39)
CHARGE D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉE		(2 682)

(1) Essentiellement lié au crédit d'impôt recherche inclus dans le résultat avant impôt.

La contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués (« taxe sur les dividendes ») de 3 % n'est pas comptabilisée au titre des résultats réalisés mais au titre des distributions. Les résultats réalisés en 2012 et antérieurement pourraient donc justifier l'application de cette taxe s'ils étaient distribués.

VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Impôts différés	4 484	1 226
Impôts exigibles	(1 802)	(3 417)
CHARGE D'IMPÔT	2 682	(2 191)

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir note 2.4), elle inclut en revanche la CVAE et l'IRAP (Italie) pour 1 507 milliers d'euros en 2012 et 1 417 milliers d'euros en 2011.

SITUATION FISCALE LATENTE

<i>Bases (en millions d'euros)</i>	2012	2011
Déficits ordinaires	13,2	18,1
TOTAUX	13,2	18,1

Seuls sont indiqués ici les déficits ordinaires reportables non activés dans les comptes consolidés.

VENTILATION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR NATURE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Décalages temporaires	1 135	2 582
Déficits reportables	2 121	13
TOTAUX DES IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	3 256	2 595
Décalages temporaires	4 326	6 091
Déficits reportables	(2 458)	-
TOTAUX DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	1 868	6 091

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations ont été imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

DETTES ET CRÉANCES D'IMPÔT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Créances d'impôt	5 619	2 951
Impôt exigible	(558)	(482)
CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE	5 061	2 469

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche.

4.24 Parties liées

Transactions avec des parties liées

Les parties liées sont les personnes (administrateurs, dirigeants du GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de GROUPE GORGÉ). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de GROUPE GORGÉ :

<i>(en milliers d'euros)</i>	PÉLICAN VENTURE	FONDELIA	SOPROMECC
COMPTE DE RÉSULTAT 2012			
Chiffre d'affaires	150	-	-
Autres produits	83	2	39
Achats et charges externes	269	-	-
Résultat financier	-	-	-
Résultat des activités non poursuivies	-	-	-
BILAN 2012			
Clients	147	2	10
Débiteurs	-	-	-
Fournisseurs	145	-	-
Créditeurs	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	24	-	10

PÉLICAN VENTURE est une société holding, actionnaire principal de GROUPE GORGÉ. Elle est présidée par Monsieur Jean-Pierre GORGÉ. SOPROMECC est une filiale de PÉLICAN VENTURE. FONDELIA est une filiale de SOPROMECC.

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu des jetons de présence pour un montant total de 10 000 euros.

Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas perçu d'autre rémunération de la part du GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2012. Ils sont rémunérés par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 140 000 euros ainsi que 8 665 euros d'avantages en nature, dont une partie correspond à la réalisation de prestations pour GROUPE GORGÉ.

4.25 Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies

Les activités de FAURE QEI (salles blanches) étaient classées en activités non poursuivies dans les comptes du 31 décembre 2011. Ces activités ont été cédées au 2^{ème} semestre 2011.

En 2012, seules des charges de GROUPE GORGÉ SA liées à des cessions antérieures et concernant les activités non poursuivies antérieurement ont été constatées (honoraires pour 161 milliers d'euros, provision sur créance de 880 milliers d'euros, indemnisation au titre d'une garantie de passif pour 106 milliers d'euros et solde d'un contentieux pour 350 milliers d'euros).

Impacts sur les états financiers

Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie des activités non poursuivies se présentent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2012	2011
Chiffre d'affaires	-	1 252
Résultat opérationnel courant	-	(2 261)
Résultat opérationnel	(1 497)	(2 261)
Résultat courant	(1 497)	(2 291)
Impôt	-	84
Résultat net	(1 497)	(2 208)
Résultat de cession ⁽¹⁾	-	214
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS	(1 497)	(1 993)
Dont part du Groupe	(1 497)	(1 993)
Dont part des minoritaires	-	-

(1) Dont reprises et dotations aux provisions pour 748 k€ en 2011.

(en milliers d'euros)	2012	2011
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2 117)	361
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	-	(704)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	-	(21)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE	(2 117)	(364)

NOTE 5 AUTRES NOTES

5.1 Effectifs

	31/12/2012	31/12/2011
Effectif total	1 290	1 258

Au 31 décembre 2012, environ 80 personnes sont basées à l'étranger.

5.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société AD INDUSTRIE a contacté GROUPE GORGÉ en décembre 2006 dans le cadre de la garantie d'actifs et de passifs qui lui a été consentie en 2005 lors de la cession par GROUPE GORGÉ de MS COMPOSITES. AD INDUSTRIE prétend recevoir une indemnisation au titre des coûts supportés par MS COMPOSITES pour la réalisation d'un marché passé avant la date de cession par l'armée néerlandaise que MS COMPOSITES aurait échoué à exécuter. AD prétend que le marché était impossible techniquement à réaliser. Un expert judiciaire mandaté aux fins de déterminer la faisabilité du marché a déposé son rapport en juillet 2009. Malgré cette expertise, AD INDUSTRIE a assigné GROUPE GORGÉ en octobre 2010 et réclame la somme de 1,1 million d'euros. En décembre 2011, AD INDUSTRIE a déposé de nouvelles conclusions sans apporter de nouveaux éléments et réclamant désormais 2,5 millions d'euros. Dans tous les cas, l'obligation d'indemnisation prévue au titre de la garantie donnée est limitée à 1,3 million d'euros.

La société LASER 89 a assigné la société GROUPE GORGÉ SA en septembre 2011 pour réclamer l'extension de la procédure de liquidation judiciaire de la société LASER TECHNOLOGIES à l'encontre de GROUPE GORGÉ SA. LASER TECHNOLOGIES était une filiale de GROUPE GORGÉ SA, sans activités depuis plus de 8 ans, qui avait connu un contentieux avec la société LASER 89 qui s'est conclu par une condamnation de 0,8 million d'euros en faveur de LASER 89. La société LASER 89 a été déboutée de l'ensemble de ses demandes en octobre 2012 mais a interjeté appel de cette décision. Après consultation de ses conseils, le groupe n'a tiré aucune conséquence comptable de cette situation.

Un litige oppose les sociétés ECA EN et ECA à la société ENT, ancien actionnaire d'ECA EN. Parallèlement à ce litige, la société ENT a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estimait les demandes de la société ENT totalement infondées et n'avait constitué aucune provision ni au titre du litige proprement dit ni au titre des créances non directement liées. Le jugement rendu en première instance en octobre 2012 a donné raison à ECA EN. ENT a néanmoins interjeté appel de cette décision.

Par un jugement en date du 29 juin 2012, le tribunal de grande instance de Paris a débouté ECA de sa requête en nullité d'un brevet de BAé Systems et a en conséquence jugé ECA contrefaisante des revendications de ce brevet (voir communiqué de presse du 3 juillet 2012). ECA a interjeté appel de cette décision. Après avoir versé 2 millions d'euros, ECA a par ailleurs obtenu auprès du juge de l'exécution l'étalement sur 24 mois à partir de décembre 2012 du paiement du solde de l'indemnité provisionnelle, soit 4,2 millions d'euros. ECA a provisionné dans ses comptes une somme de 6,2 millions d'euros correspondant à l'indemnité provisionnelle et les frais accessoires décidée par le tribunal, classée en « éléments non courants du résultat opérationnel » au compte de résultat. ECA conteste l'évaluation de cette indemnité.

Le contentieux qui opposait GROUPE GORGÉ et ALSTOM concernant les responsabilités des parties dans les difficultés qu'a connues ALMITEC a trouvé une issue avec la conclusion d'une transaction entre l'ensemble des parties concernées, signée en juillet 2012. GROUPE GORGÉ a versé une indemnité transactionnelle de 1,85 million d'euros en juillet 2012 et effectué une reprise de provision de 1,5 million d'euros au titre du « résultat des activités non poursuivies ».

5.3 Événements postérieurs

Le bailleur de la société ECA EN à Saint Herblain a été condamné en 2010 à faire désamianter les locaux loués par ECA EN, sous peine d'astreinte. Les travaux de dépollution n'ayant pas été réalisés dans les délais, le juge de l'exécution a ordonné le 11 mars 2013 la liquidation d'une partie de l'astreinte à hauteur de 3 M€ et a fixé une nouvelle astreinte en cas d'inexécution des travaux de dépollution restant à effectuer. Le succès des actions engagées par ECA EN afin de recouvrer cette somme est aléatoire, dans la mesure où le bailleur semble connaître des difficultés. Ce dernier a de plus fait appel de cette condamnation et a demandé en référé le report de 24 mois du paiement de l'astreinte.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

20.3.2 COMPTES INDIVIDUELS DE GROUPE GORGÉ SA AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012			2011
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	19	14	5	5
Immobilisations corporelles	285	80	205	85
Titres de participation	32 105	6 550	25 555	22 216
Autres immobilisations financières	14 712	1 034	13 678	63
ACTIF IMMOBILISÉ	47 121	7 678	39 443	22 370
Avances et acomptes versés	8	-	8	5
Clients et comptes rattachés	732	-	732	1 320
Autres créances d'exploitation	19 795	5 500	14 295	10 210
Valeurs mobilières de placement	21 530	9	21 521	18 939
Disponibilités	1 629	-	1 629	751
ACTIF CIRCULANT	43 694	5 508	38 186	31 225
Charges constatées d'avance	4	-	4	-
TOTAUX DE L'ACTIF	90 819	13 186	77 633	53 595

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Capital social	12 732	12 732
Primes	16 802	18 165
Réserve légale	1 273	1 157
Autres réserves	290	290
Report à nouveau	6	818
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(1 428)	1 754
CAPITAUX PROPRES	29 675	34 917
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 345	2 845
Emprunts obligataires	14 000	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	26 170	11 200
Dettes financières diverses	903	48
Fournisseurs	863	405
Dettes fiscales et sociales	1 622	1 442
Autres dettes	3 055	2 739
TOTAL DETTES	46 613	15 834
TOTAUX DU PASSIF	77 633	53 595

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2012	2011
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 230	2 283
Reprises sur provisions et transfert de charges	717	487
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 947	2 769
Autres achats et charges externes	2 587	1 649
Impôts, taxes et versements assimilés	97	75
Frais de personnel	1 613	1 477
Dotations aux amortissements et aux provisions	24	25
Autres charges	60	12
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	4 382	3 237
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 435)	(468)
RÉSULTAT FINANCIER	1 445	2 277
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	10	1 809
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 866)	(1 260)
Impôt sur les bénéfices	1 429	1 205
RÉSULTAT NET	(1 428)	1 754

Annexe aux comptes sociaux

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés supra sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 77 633 165,11 euros ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage une perte de 1 427 999,69 euros.

Les comptes annuels de GROUPE GORGÉ ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 5 avril 2013.

NOTE 1	Faits marquants	79	NOTE 3	Notes sur le bilan et le compte de résultat	82
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	80	NOTE 4	Autres informations	86

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

1/ Acquisition de 60 % de la société SERES TECHNOLOGIES en mai 2012

SERES TECHNOLOGIES réalise des études pour la sûreté des installations nucléaires. En 2012, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,5 million d'euros. L'adossement à GROUPE GORGÉ lui permettra d'accélérer son développement en facilitant ses recrutements et en lui donnant accès à des marchés plus importants. Cette acquisition, d'un montant de 0,95 million d'euros, a été financée par endettement. Le Groupe et les minoritaires disposent d'options d'achat ou de vente sur le solde du capital conservé par les deux fondateurs.

2/ Prise de participation dans la société REDHALL GROUP (Grande-Bretagne)

REDHALL GROUP est un groupe d'ingénierie basé en Grande-Bretagne et spécialisé dans l'ingénierie et les services dans des secteurs de niches, principalement en environnement hostile ou à fortes contraintes de sécurité ou de sûreté. Le groupe opère notamment dans les secteurs de la défense et du nucléaire.

Un accord commercial a été signé entre une filiale de REDHALL GROUP et une filiale de GROUPE GORGÉ visant à traiter ensemble le marché des portes et cloisonnement des futures centrales nucléaires britanniques. Ce partenariat permettra de mettre en commun l'expérience unique de GROUPE GORGÉ sur les portes de centrales de troisième génération d'une part et les ressources humaines et la connaissance du marché nucléaire en Grande-Bretagne de REDHALL GROUP d'autre part.

Le 1^{er} mars 2012 GROUPE GORGÉ a acquis sur le marché AIM de Londres un bloc d'actions qui a porté sa participation à 15,15 % (4 522 000 titres au prix moyen de 97,40 pence par titre). Cette participation a été renforcée au cours de l'année 2012 par de nouvelles acquisitions d'actions sur le marché jusqu'à atteindre 19,46 % du capital de REDHALL GROUP. En décembre 2012, GROUPE GORGÉ a cédé cette participation à sa filiale GORGÉ EUROPE INVESTMENT nouvellement créée et a constaté une moins-value de 1,5 million d'euros en raison de l'évolution défavorable du cours de REDHALL GROUP.

3/ Mise en place de nouveaux financements long terme

Au cours de l'exercice, GROUPE GORGÉ a obtenu de nouveaux financements à long terme. Ces financements ne sont pas réservés à un usage particulier. Ils pourraient être utilisés pour le financement des filiales du Groupe comme pour des opérations de croissance externe. Ces financements s'élèvent à 29 millions d'euros : 5 millions d'euros empruntés auprès d'OSEO à 7 ans (deux ans de différé), une obligation de 4 millions d'euros *in fine* en octobre 2018, une obligation de 10 millions d'euros *in fine* en décembre 2018 et un emprunt Schuldschein de 10 millions d'euros *in fine* en décembre 2017.

4/ Paiement du dividende d'ECA en actions

GROUPE GORGÉ a opté pour le paiement du dividende de sa filiale ECA (1 689 milliers d'euros) en actions.

Du fait de cette opération, le taux de détention de GROUPE GORGÉ est passé de 52,65 % en 2011 à 53,48 %.

5/ Souscription à une Océane émise par ECA

En décembre 2012 ECA a émis un emprunt obligataire convertible (Océane) de 13,5 millions d'euros. Les obligations émises sont à échéance 1^{er} janvier 2018, elles portent intérêt au taux de 2,50 % et comportent une option de conversion en actions à la main des porteurs à tout moment ainsi que diverses options de remboursement anticipé (à la main de l'émetteur ou des porteurs dans des cas bien spécifiques). GROUPE GORGÉ a souscrit à cette Océane à hauteur de 13,3 millions d'euros.

6/ Acquisition de 90 % de la société VAN DAM aux Pays-Bas

GROUPE GORGÉ a créé la société GORGÉ EUROPE INVESTMENT, qu'elle détient à 100 % et qui détient elle-même à 90 % la société GORGÉ NETHERLANDS. Cette dernière a réalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 100 % de la société VAN DAM pour 4 050 milliers d'euros avancés par GROUPE GORGÉ. VAN DAM est un spécialiste des portes et murs anti-incendie et explosion, à destination notamment des plateformes off-shore, de la défense ou de l'éolien off-shore. La société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros, en totalité hors de France.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de réglementation comptable (CRC) 99.03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général, avec les hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations du Conseil national de la comptabilité, de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- logiciels 1 à 3 ans ;
- matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans ;
- matériel de transport 5 ans ;
- mobilier 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition déduction faite des éventuelles provisions estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère supérieure à la quote-part de la société dans les capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine déduction faite des provisions estimées nécessaires.

Trésorerie, valeurs mobilières de placement et actions propres

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Impôt sur les sociétés

GROUPE GORGÉ s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes :

Sociétés	Date d'entrée
CIMLEC INDUSTRIE	1 ^{er} janvier 2001
TENWHIL	1 ^{er} janvier 2002
STONI	1 ^{er} janvier 2005
NTS	1 ^{er} janvier 2008
BAUMERT	1 ^{er} janvier 2010
NUCLÉACTION	1 ^{er} janvier 2010
NTC	1 ^{er} janvier 2011
FINU4	1 ^{er} janvier 2011
CLF-SATREM	1 ^{er} janvier 2012

Au 31 décembre 2012, le résultat fiscal de l'ensemble intégré s'établit à (2 362) milliers d'euros, le déficit reportable antérieur s'élevant à 17 120 milliers d'euros. En conséquence, GROUPE GORGÉ, en sa qualité de tête du groupe fiscal, n'a pas acquitté d'impôt sur le résultat mais a constaté un produit résultant de l'intégration fiscale de 1 429 milliers d'euros. Il n'est pas constitué de provision au titre des déficits transmis par les filiales. Le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève désormais à 19 483 milliers d'euros.

Transferts de charges

Les transferts de charges s'élèvent à 717 milliers d'euros, il s'agit essentiellement de frais supportés par GROUPE GORGÉ et refacturés à ses filiales.

NOTE 3 NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**3.1 État de l'actif immobilisé**

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	39	-	20	19
TOTAUX	39	-	20	19
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	177	188	80	285
TOTAUX	177	188	80	285
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	28 767	9 899	6 561	32 105
Prêts	1 034	-	-	1 034
Autres immobilisations financières	63	13 615	-	13 678
TOTAUX	29 864	23 514	6 561	46 817

Les augmentations de titres correspondent à l'acquisition de titres de SERES TECHNOLOGIE (950 milliers d'euros), de REDHALL GROUP (6 561 milliers d'euros), à la souscription au capital de GORGÉ EUROPE INVESTMENT (700 milliers d'euros), aux actions ECA reçues en paiement de dividendes (1 687 milliers d'euros). Les diminutions correspondent à la cession des titres de REDHALL GROUP (6 561 milliers d'euros) à la nouvelle filiale GORGÉ EUROPE INVESTMENT.

3.2 État des amortissements

La dotation aux amortissements de l'exercice est de 24 milliers d'euros et concerne exclusivement la dépréciation linéaire des logiciels, et du matériel de bureau et informatique.

Le montant total des amortissements au 31 décembre 2012 est de 94 milliers d'euros.

3.3 État des provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	2 845	-	1 500	1 345
TOTAUX (1)	2 845	-	1 500	1 345
Provisions pour dépréciation :				
• des titres de participation	6 550	-	-	6 550
• immobilisations financières	1 034	-	-	1 034
• des autres créances	4 619	880	-	5 500
TOTAUX (2)	12 203	880	-	13 083
TOTAUX GÉNÉRAUX (1) + (2)	15 048	880	1 500	14 428

Les provisions pour risques et charges sont constituées au titre d'impôt latent dans le cadre de l'intégration fiscale et de divers litiges et contentieux.

Les provisions sur titres de participation et autres immobilisations financières concernent :

- les titres LASER TECHNOLOGIES 800 milliers d'euros ;
- les titres CNAi 3 655 milliers d'euros ;
- les titres SCI DES CARRIÈRES 1 930 milliers d'euros ;
- les titres FAURE QEI 165 milliers d'euros.

Un prêt consenti en 2005 à une ancienne filiale roumaine du Groupe (la société IRI) est provisionné dans son intégralité (1 034 milliers d'euros) depuis 2006.

Une nouvelle provision de 880 milliers d'euros a été constituée au titre d'une créance sur la société FAURE QEI cédée en 2011 et dont les conditions de recouvrement ne semblent pas réunies.

Une provision de 1 500 milliers d'euros constituée en 2011 au titre d'un litige a été intégralement reprise, le litige ayant trouvé une solution transactionnelle.

3.4 Valeurs mobilières de placement

Le poste « valeurs mobilières de placement » qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2012 pour un montant de 21 530 milliers d'euros en valeur brute est composé :

- de dépôts à terme pour 21 425 milliers d'euros ;
- d'actions propres pour 104 milliers d'euros.

GROUPE GORGÉ détient 15 918 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité animé par GILBERT DUPONT.

Les moins-values latentes qui s'élèvent à 9 milliers d'euros concernent les actions propres et ont été intégralement provisionnées.

3.5 État des échéances des créances et des dettes

État des créances :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	1 034	-	1 034
Autres immobilisations financières	13 678	-	13 678
Autres créances clients	732	732	-
Sécurité Sociale et autres organismes	2	2	-
État et autres collectivités publiques :			
• Impôt sur les bénéfices	2 419	803	1 616
• Taxe sur la valeur ajoutée	75	75	-
• Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés	17 297	11 798	5 499
Débiteurs divers	2	2	-
Charges constatées d'avance	4	4	-
TOTAUX	35 243	13 416	21 827

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement des créances provisionnées sur des anciennes filiales et des créances de Crédit Impôt Recherche du groupe d'intégration fiscale.

Produits à recevoir : néant.

État des dettes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Emprunts obligataires	14 109	109	14 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :			
• à un an maximum à l'origine	-	-	-
• à plus d'un an à l'origine	26 229	8 039	18 190
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	863	863	-
Personnel et comptes rattachés	153	153	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	300	300	-
État et autres collectivités publiques :			
• Impôt sur les bénéfices	371	371	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	328	328	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	468	468	-
Groupe et associés	3 682	3 682	-
Autres dettes	110	110	-
TOTAUX	46 613	14 423	32 190

Charges à payer par postes du bilan :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts & dettes établissement de crédit	-
Emprunts & dettes financières diverses	168
Fournisseurs (HT)	175
Dettes fiscales & sociales	690
Autres dettes	110
TOTAL	1 143

3.6 Informations relatives aux entreprises liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de GROUPE GORGÉ SA de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Filiales	PÉLICAN VENTURE
Prêt	13 313	-
Clients	585	147
Comptes courants débiteurs	11 432	-
Autres créances	106	-
Dépôt et cautionnements reçus	10	24
Fournisseurs	37	145
Comptes courants créditeurs	2 686	-
Autres dettes	-	-
Chiffre d'affaires	2 080	150
Honoraires	-	-
Produits de participation	1 697	-
Autres produits financiers	127	-
Achats et charges externes	15	269
Charges financières	22	-
Autres produits	614	83

3.7 Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	12 732	-	-	-	12 732
Primes	18 165	-	-	(1 363)	16 802
Réserves légales	1 157	-	116	-	1 273
Autres réserves	290	-	-	-	290
Report à nouveau	818	-	1 638	(2 450)	6
Résultat N-1	1 754	-	(1 754)	-	-
TOTAUX	34 916	-	-	(3 813)	31 103
Résultat de l'exercice					(1 428)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE					29 675

3.8 Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2012	2011
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	1 726	2 128
Produits nets des placements financiers	400	367
Intérêts et charges assimilés	(673)	(282)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	1 453	2 213
Reprises sur provisions	-	230
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation ⁽²⁾	-	(165)
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	(9)	-
RÉSULTAT FINANCIER	1 444	2 278

(1) Les produits de participation sont composés principalement de dividendes reçus d'ECA en 2012 comme en 2011.

(2) Concerne en 2011 les titres FAURE QEI.

3.9 Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2012	2011
Plus et moins-value liées aux cessions d'actifs ⁽¹⁾	(1 488)	(1 983)
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion ⁽²⁾	(1 998)	(13)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS	(3 486)	(1 996)
Reprises sur provisions ⁽³⁾	1 500	2 287
Dotations aux provisions ⁽⁴⁾	(880)	(1 551)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(2 866)	(1 260)

(1) En 2012, concerne une moins-value réalisée lors de la cession des titres REDHALL GROUP à GORGÉ EUROPE INVESTMENT ; en 2011 concerne notamment des moins-values réalisées sur les titres FAURE QEI et ALMITEC et une plus-value réalisée sur les titres CIMLEC.

(2) Mise au rebut d'actifs corporels pour 43 milliers d'euros, indemnisation au titre de la garantie de passif donnée lors de la cession de FAURE QEI 105 milliers d'euros et indemnité versée au titre d'un litige 1 850 milliers d'euros.

(3) En 2012, reprise d'une provision pour contentieux ; en 2011, reprise d'une provision sur créance ALMITEC.

(4) Concerne en 2012 une provision sur une créance FAURE QEI ; en 2011 des provisions sur litiges et contentieux.

NOTE 4 AUTRES INFORMATIONS**4.1 Tableau des filiales et participations**

(en euros)	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances ⁽¹⁾ Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
CIMLEC INDUSTRIE	2 100 000 1 007 805	80 % -	981 816 981 816	1 546 303 3 200 000	25 764 519 (1 591 085)
ECA	3 319 565 36 333 440	53,48 % 1 688 661	14 401 077 14 401 077	9 734 -	3 561 276 93 051
MARINE INTÉRIM ⁽²⁾	100 000 16 534	34 % -	34 000 34 000	- -	1 795 177 (24 686)
FINU4	5 000 838	100 % -	5 000 5 000	- -	- (1 887)
CLF-SATREM	660 000 3 064 811	100 % -	1 680 001 1 680 001	- 1 400 000	31 046 637 1 311 992
NUCLÉACTION	273 240 1 114 520	100 % -	7 463 7 463	- -	521 600 445 563
FAURE QEI ⁽³⁾	500 000 881 800	12 % -	210 000 45 000	880 000 -	562 700 (22 200)
STONI	37 500 601 092	100 % -	5 690 000 5 690 000	- -	781 991 371 834
SCI CARRIÈRES	960 (124 226)	100 % -	2 844 000 914 000	548 997 -	- (37 371)
AI GROUP	285 715 (905 534)	51 % -	145 720 145 720	351 894 -	14 491 645 1 628 207
SCI DES PORTES	1 000 (61 115)	99 % -	1 000 1 000	109 280 -	75 620 (58 228)
SERES TECHNOLOGIES	80 000 209 185	60 % -	950 000 950 000	- -	1 037 268 (33 533)
GORGÉ EUROPE INVESTMENT	700 000 698 500	100 % -	700 000 700 000	5 073 220 -	- (1 500)

(1) valeurs brutes.

(2) Comptes au 31/12/2011.

(3) Comptes au 31/12/2011, exercice de 3 mois.

4.2 Engagements hors bilan**4.2.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante**

- Cautions de 1 400 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à CLF-SATREM.
- Cautions de 3 200 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à CIMLEC.
- Cautions de 2 000 milliers d'euros accordées à un établissement financier en garantie d'une obligation de BAUMERT.
- Autres cautions pour 50 milliers d'euros au total.
- Cession en garantie à un établissement financier d'une créance de 2,1 millions d'euros sur la filiale NUCLÉACTION.

4.2.2 Engagements complexes

La société GROUPE GORGÉ a consenti en 2005 à AD INDUSTRIE une garantie d'actifs et de passifs dans le cadre de la cession de la société MS COMPOSITES. Cette garantie est plafonnée à 1,3 million d'euros. Un litige est en cours depuis 2007 concernant une éventuelle indemnisation au titre de cette garantie (cf. note 4.6).

La cession de RECIF TECHNOLOGIES à PÉLICAN VENTURE en décembre 2009 est assortie de clauses de retour à meilleure fortune et de complément de prix au bénéfice de GROUPE GORGÉ. Ces clauses trouveraient à s'appliquer en cas de possible cession de RECIF TECHNOLOGIES par PÉLICAN VENTURE (option de rachat à 1 euro par GROUPE GORGÉ ou rétrocession à GROUPE GORGÉ de l'intégralité de la plus-value qui

serait réalisée dans les quatre ans), de versement de dividendes par RECIF TECHNOLOGIES (restitution de la totalité à GROUPE GORGÉ pendant 3 ans puis de 75 % la quatrième année), de remboursement de compte-courant de plus de 2 millions d'euros (reversement à GROUPE GORGÉ de la totalité de l'excédent pendant 3 ans, puis de 75 % la quatrième année). En l'absence de versement de dividendes et de remboursement de créance et pour peu que la trésorerie et les capitaux propres atteignent des seuils contractuels, un complément de prix serait dû à GROUPE GORGÉ (totalité de l'excédent de la trésorerie par rapport au seuil pendant 3 ans puis 75 % la quatrième année).

La société GROUPE GORGÉ a consenti en 2011 à INGENOX une garantie d'actifs et de passifs dans le cadre de la cession de la société FAURE QEI. Cette garantie est plafonnée à 0,15 million d'euros, une indemnisation de 105 milliers d'euros a été accordée en 2012 au titre d'un litige prud'homal non concerné par le plafond de la garantie.

GROUPE GORGÉ, qui détient 51 % du capital d'AI GROUP, a un engagement réciproque avec les autres actionnaires au titre d'une clause de « buy or sell ». La clause de « buy or sell » est exerçable dans trois fenêtres d'exercice de 1 mois chacune, en 2015, 2017 et 2019.

GROUPE GORGÉ, qui détient 60 % du capital de SERES TECHNOLOGIES depuis mai 2012, a des engagements d'achat de la participation des minoritaires exerçables à partir de 2017. GROUPE GORGÉ bénéficie d'une garantie d'actifs et de passifs accordée par les actionnaires cédants de SERES TECHNOLOGIES plafonnée à 0,3 million d'euros.

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une garantie d'actifs et de passifs accordée par HOLLANDIA, ancien actionnaire de la société VAN DAM acquise le 31 décembre 2012. Cette garantie est plafonnée à 1,5 million d'euros pendant 6 mois, puis 1 million d'euros.

4.2.3 Autres obligations contractuelles

GROUPE GORGÉ a donné une lettre d'intention à un établissement bancaire qui a accordé des concours à RECIF TECHNOLOGIES, et ce pour un montant de 200 milliers d'euros. Cet engagement bénéficie d'une contre-garantie reçue de PÉLICAN VENTURE.

4.2.4 Covenants financiers

GROUPE GORGÉ a une dette résiduelle de 3,22 millions d'euros envers LCL, amortissable en 5 annuités, pour partie à compter du 29 janvier 2011 et pour partie à compter du 29 janvier 2012. Cette dette peut devenir exigible en cas de non-respect de ratios concernant la dette nette consolidée comparée à l'ebitda consolidé, la dette nette consolidée comparée aux fonds propres consolidés ou le cash flow consolidé avant service de la dette comparé au service de la dette. Ces covenants sont respectés.

L'exigibilité immédiate de l'emprunt Schuldschein souscrit en décembre 2012 par GROUPE GORGÉ pourrait également être prononcée en cas de non-respect de ratios concernant la dette nette consolidée comparée à l'ebitda consolidé et la dette nette consolidée comparée aux capitaux propres consolidés. Ces covenants sont respectés.

4.2.5 Engagements reçus

Les engagements pris par GROUPE GORGÉ en faveur de partenaires de RECIF TECHNOLOGIES font l'objet d'une contre-garantie de la part de PÉLICAN VENTURE, nouvel actionnaire de la Société. Cette contre-garantie concerne des engagements résiduels chiffrés à 200 milliers d'euros.

GROUPE GORGÉ dispose d'une ligne de crédit confirmée destinée au financement des opérations de croissance externe et qui peut être utilisée à hauteur de 4,05 millions d'euros.

4.2.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 10,45 milliers d'euros à la date de clôture.

4.2.7 Instruments financiers

GROUPE GORGÉ a souscrit en octobre 2011 un swap de taux d'intérêt afin de couvrir le risque de taux lié à sa dette à taux variable. Le notionnel est de 4 760 milliers d'euros et la valeur de marché du swap de - 68 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

4.3 Nantissements, garanties et sûretés

Un nantissement de 650 000 titres ECA a été constitué en octobre 2011 en garantie d'un emprunt bancaire de 7 millions d'euros destiné à des opérations de croissance externe. En raison de l'évolution défavorable du cours de l'action ECA et en application d'une clause dite d'arrosage, un nantissement complémentaire de 650 000 titres a été accordé en octobre 2012.

Les titres SERES TECHNOLOGIES acquis en mai 2012 ont été nantis au profit d'un établissement financier en garantie d'un emprunt de 950 milliers d'euros remboursable en cinq annuités à partir de mai 2014.

4.4 Effectifs

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2012	2011
Effectif moyen employé	9	9
dont cadres et professions supérieures	7	7
dont techniciens et agents de maîtrise	2	2

4.5 Rémunération des mandataires sociaux

Des jetons de présence pour un montant total de 60 000 euros ont été alloués aux membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ au titre de 2012, ils seront versés en 2013.

Hormis des jetons de présence pour 1 500 euros, Raphaël GORGÉ, Président Directeur Général, n'a pas perçu de rémunération de la part de GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2012. Il est rémunéré par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE lui a versé une rémunération brute globale de 140 000 euros ainsi que 8 665 euros d'avantages en nature, dont une partie correspond à la réalisation de prestations pour GROUPE GORGÉ.

4.6 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

La société AD INDUSTRIE a contacté GROUPE GORGÉ en décembre 2006 dans le cadre de la garantie d'actifs et de passifs qui lui a été consentie en 2005 lors de la cession par GROUPE GORGÉ de MS COMPOSITES. AD INDUSTRIE prétend recevoir une indemnisation au titre des coûts supportés par MS COMPOSITES pour la réalisation d'un marché passé avant la date de cession par l'armée néerlandaise que MS COMPOSITES aurait échoué à exécuter. AD prétend que le marché était impossible techniquement à réaliser. Un expert judiciaire mandaté aux fins de déterminer la faisabilité du marché a déposé son rapport en juillet 2009. Malgré cette expertise, AD INDUSTRIE a assigné GROUPE GORGÉ en octobre 2010 et réclame la somme de 1,1 million d'euros. En décembre 2011, AD INDUSTRIE a déposé de nouvelles conclusions sans apporter de nouveaux éléments et en réclamant désormais 2,5 millions d'euros. Dans tous les cas, l'obligation d'indemnisation prévue au titre de la garantie donnée est limitée à 1,3 million d'euros.

La société LASER 89 a assigné la société GROUPE GORGÉ SA en septembre 2011 pour réclamer l'extension de la procédure de liquidation judiciaire de la société LASER TECHNOLOGIES à l'encontre de GROUPE GORGÉ SA. LASER TECHNOLOGIES était une filiale de GROUPE GORGÉ SA, sans activités depuis plus de 8 ans, qui avait connu un contentieux avec la société LASER 89 qui s'est conclu par une condamnation de 0,8 million d'euros en faveur de LASER 89. La société LASER 89 a été déboutée de l'ensemble de ses demandes en octobre 2012 mais a interjeté appel de cette décision. Après consultation de ses conseils, le Groupe n'a tiré aucune conséquence comptable de cette situation.

Un litige oppose les sociétés ECA EN et ECA (filiale de GROUPE GORGÉ) à la société ENT, ancien actionnaire d'ECA EN. Parallèlement à ce litige, la société ENT a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estimait les demandes de la société ENT totalement infondées et n'avait constitué aucune provision ni au titre du litige proprement dit ni au titre des créances non directement liées. Le jugement rendu en première instance en octobre 2012 a donné raison à ECA EN. ENT a néanmoins interjeté appel de cette décision.

Par un jugement en date du 29 juin 2012, le tribunal de grande instance de Paris a débouté ECA de sa requête en nullité d'un brevet de BAé Systems et a en conséquence jugé ECA contrefaisante des revendications de ce brevet (voir communiqué de presse du 3 juillet 2012). ECA a interjeté appel de cette décision. Après avoir versé 2 millions d'euros, ECA a par ailleurs obtenu auprès du Juge de l'Exécution l'étalement sur 24 mois à partir de décembre 2012 du paiement du solde de l'indemnité provisionnelle. ECA a provisionné dans ses comptes une somme de 6,2 millions d'euros correspondant à l'indemnité provisionnelle et les frais accessoires décidée par le tribunal, classée en « éléments non courants du résultat opérationnel » au compte de résultat. ECA conteste l'évaluation de cette indemnité.

Le contentieux qui opposait GROUPE GORGÉ et ALSTOM concernant les responsabilités des parties dans les difficultés qu'a connues ALMITEC a trouvé une issue avec la conclusion d'une transaction entre l'ensemble des parties concernées, signée en juillet 2012. GROUPE GORGÉ a versé une indemnité transactionnelle de 1,85 million d'euros en juillet 2012 et effectué une reprise de provision de 1,5 million d'euros.

4.7 Événements postérieurs

Il n'y a pas d'événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

4.8 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2012, les honoraires des deux Commissaires aux comptes de GROUPE GORGÉ s'élèvent à 162 milliers d'euros.

20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

20.4.1.1 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE GORGÉ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incidence, dans les comptes au 31 décembre 2012, de la condamnation en première instance d'une filiale du Groupe dans le cadre d'un litige de propriété intellectuelle, exposée dans la note 1.3 « Faits significatifs » de l'annexe ;
- la modification des capitaux propres d'ouverture pour un montant 568 K€ suite à une correction d'erreur, exposée dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe ;
- le changement de présentation intervenu au cours de l'exercice, exposé dans la note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » de l'annexe, consistant à insérer au sein du résultat opérationnel une ligne spécifique intitulée « Eléments non courants du résultat opérationnel » qui représente une charge nette de 11 224 K€ en 2012 et de 1 104 K€ en 2011.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les observations formulées dans la première partie de notre rapport ont fait l'objet de notes spécifiques :
 - La note 1.3 « Faits significatifs » de l'annexe relate les principaux faits relatifs au litige de propriété intellectuelle, ainsi que l'incidence dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2012.
 - La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe définit les éléments non courants du résultat opérationnel dont le détail est présenté dans la note 4.3 « Eléments non courants du résultat opérationnel » de l'annexe.
 - La note 2.1 « Réconciliation entre les comptes 2011 publiés et ceux présentés en comparatif » présente l'impact de la correction d'erreur et des reclassements effectués sur le compte de résultat opérationnel du Groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, des reclassements effectués et leur correcte application et présentation dans les notes annexes.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation de la provision relative au litige de propriété intellectuelle.

- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne », telles que détaillées au paragraphe 4.8 de l'annexe.
- Le groupe procède au minimum une fois par an, et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises, selon les modalités décrites dans la note 2. 4 de l'annexe « Dépréciation des actifs non courants » ;
- En cas d'indice de perte de valeur, le groupe procède à un test de dépréciation des frais de développement activés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et leur correcte application. Nous avons également examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées.

- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose, notamment, les modalités de comptabilisation des provisions pour risques et charges, détaillées dans la note 4.21 « Autres provisions pour risques et charges ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par le Groupe, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées et le caractère raisonnable des estimations retenues.

- La note 2.4 « Méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE PREVUE PAR LA LOI

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et Paris, le 18 avril 2013

MAZARS
Bernard ESPAÑA

COREVISE
Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

20.4.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE GORGÉ, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2012 s'établit à 25 555 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2 de l'annexe.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note 3.3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier concernant les titres les prévisions de flux de trésorerie établies par la Direction de la société, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Paris, le 18 avril 2013

MAZARS
Bernard ESPAÑA

COREVISE
Stéphane MARIE

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et Paris

20.4.2 AUTRES VÉRIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les contrôleurs légaux des comptes ont établi à l'attention du responsable du document une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

20.4.3 INFORMATIONS FINANCIÈRES FIGURANT DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT NON TIRÉES DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE L'ÉMETTEUR

Néant

20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice clos le 31 décembre 2012.

20.6 INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

La Société publie des informations financières tous les trimestres. À la date de dépôt du présent document, la Société n'a pas publié d'informations financières intermédiaires depuis le 31 décembre 2012. Le communiqué relatif au chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2013 est publié fin avril 2013. Ce communiqué est disponible sur le site internet de la Société www.groupe-gorge.com.

Ces informations n'ont pas fait l'objet d'examen ou d'audit.

20.7 POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique ferme en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Les dividendes se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2007 : dividende par action de 0,16 euro (6 323 321 actions), soit un dividende total de 1 011 731,36 euros ;
- 2008 : pas de dividende ;
- 2009 : dividende par action de 0,26 euro (11 574 403 actions), soit un dividende total de 3 009 344,78 euros ;
- 2010 : dividende par action de 0,26 euro (11 574 403 actions), soit un dividende total de 3 009 344,78 euros ;
- 2011 : dividende par action de 0,30 euro (12 731 843 actions), soit un dividende total de 3 819 552,90 euros.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 6 juin 2013 le versement d'un dividende de 0,32 euro par action.

20.8 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

À ce jour, à part les contentieux visés dans les annexes aux comptes, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

20.9 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas de changement significatif dans la situation financière du Groupe intervenu depuis le 31 décembre 2012.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21

21.1 CAPITAL SOCIAL	94	21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	95
21.1.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel	94	21.2.1 Objet social	95
21.1.2 Actions non représentatives du capital	94	21.2.2 Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	95
21.1.3 Auto-contrôle	94	21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.	96
21.1.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	94	21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	96
21.1.5 Droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré	94	21.2.5 Assemblées générales d'actionnaires	96
21.1.6 Option portant sur le capital d'une filiale	94	21.2.6 Disposition des statuts qui pourrait avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle	97
21.1.7 Tableau d'évolution historique du capital social	95	21.2.7 Franchissement de seuils	97
		21.2.8 Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi	97

21.1 CAPITAL SOCIAL

21.1.1 MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT ET CAPITAL POTENTIEL

Au 31 décembre 2012, le capital de la Société est composé de 12 731 843 actions d'un euro de valeur nominale, entièrement libérées.

Il existe un plan d'attribution gratuite d'actions depuis juin 2011. La fin de période d'acquisition est fixée à juin 2013, 49 000 actions potentielles pourront alors être définitivement accordées, en fonction de critères de présence et de performance.

21.1.2 ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

21.1.3 AUTO-CONTRÔLE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte en date du 8 juin 2012, GROUPE GORGÉ détenait au 31 décembre 2012, 15 918 actions en propre, soit 0,13 % de son capital social. Ces actions sont valorisées à son bilan 104 407 euros en valeur brute et 95 667 euros en valeur nette, soit 6,01 euros par action en moyenne correspondant au cours de Bourse du 31 décembre 2012.

ECA, filiale de GROUPE GORGÉ détenait quant à elle 193 575 actions en propres, soit 2,92 % de son capital social et valorisées 2 069 028 euros à son bilan (valeur brute) et 1 374 282 euros en valeur nette, soit 7,13 euros par action en moyenne correspondant au cours de Bourse du 31 décembre 2012.

21.1.4 VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

Néant.

21.1.5 DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION ATTACHÉS AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ

Néant.

21.1.6 OPTION PORTANT SUR LE CAPITAL D'UNE FILIALE

Néant.

21.1.7 TABLEAU D'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
24 février 1998	Augmentation de capital (introduction au Second Marché)	900 000	1 050 000	10 F	29 822 332 F	10 500 000 F
25 février 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une somme prélevée sur le poste prime d'émission	1 050 000	1 050 000	32,79 F	(23 937 742,50) F	34 429 500 F
25 février 2000	Conversion de capital en euros et augmentation du capital pour tenir compte du taux de change	1 050 000	1 050 000	5	(3 649 285,32)	5 250 000
18 février 2005	Division de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 5 € à 1 €	1 050 000	5 250 000	1	-	5 250 000
24 novembre 2005	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'obligations	5 250 000	6 183 689	1	12 183 158,06	6 183 689
25 juillet 2007	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	6 183 689	6 323 321	1	2 073 535,20	6 323 321
	Réduction de capital par affectation à compte de prime d'émission	6 323 321	6 323 321	0,01	6 260 087,79	63 233,21
30 juin 2009	Augmentation de capital résultant de la fusion-absorption de BALISCO	6 323 321	11 553 735	0,01	689 581,79	115 537,35
27 juillet 2009	Augmentation du nominal des actions par voie d'incorporation de prime	11 553 735	11 553 735	1	(11 438 197,65)	11 553 735
22 avril 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	11 553 735	11 574 403	1	-	11 574 403
27 décembre 2011	Augmentation de capital en numéraire	11 574 403	12 731 843	1	7 500 211,20	12 731 843
8 juin 2012	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 363 158,42)	12 731 843

21.2 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1 OBJET SOCIAL

La Société a pour objet (article 3 des statuts) :

- toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- la prise de participation, la gestion et la cession de celles-ci selon toutes modalités dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2 DISPOSITIONS DES STATUTS, D'UNE CHARTE OU D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les statuts de GROUPE GORGÉ stipulent que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. L'article 14 des statuts prévoit une limite d'âge pour le Président (75 ans).

Le Conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriels et annuels et convoque les Assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration, peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Un Règlement intérieur prévoit la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue des réunions.

Le quorum est constitué par la moitié des membres du conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres Administrateurs du Conseil.

Par décision du Conseil d'administration en date du 14 septembre 2011, les Administrateurs ont décidé de ne plus dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs des dirigeants sont ceux définis par la loi et n'ont pas été limités ni statutairement, ni lors de la désignation des dirigeants par le conseil.

Le Directeur général peut être assisté par des Directeurs généraux délégués qui disposent des mêmes pouvoirs. Le Directeur général, s'il est Administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

21.2.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTIONS EXISTANTES.

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. »
(Extrait de l'art. 12 des statuts.)

21.2.4 ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées générales extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'avantages spéciaux.

21.2.5 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES

« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'administration, soit par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée quinze jours avant la date de l'Assemblée soit par insertion dans un journal d'annonces légales du département du lieu du siège social, soit par lettre simple recommandée adressée à chaque actionnaire. Dans le premier cas, chacun d'eux doit être également convoqué par lettre simple ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, soit sous la forme d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée, le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirant cinq jours avant la date de la réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'administration ou le bureau de l'Assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives ou les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

Le vote par correspondance et l'établissement de procuration s'exercent selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président. Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. »

(Extrait de l'article 22 des statuts.)

21.2.6 DISPOSITION DES STATUTS QUI POURRAIT AVOIR POUR EFFET DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Néant.

21.2.7 FRANCHISSEMENT DE SEUILS

« Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir jusqu'au seuil légal de 5 %, le pourcentage prévu par les textes, est tenue d'en informer la Société, dans un délai de cinq jours de Bourse à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus. À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote et le paiement du dividende est différé jusqu'à régularisation, dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. »

(Extrait de l'article 10-6 des statuts.)

21.2.8 CONDITIONS CONCERNANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL QUI SERAIENT PLUS STRICTES QUE LA LOI

Les statuts de la Société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

22

CONTRATS IMPORTANTS

Il n'y a pas de contrat important à signaler en dehors des contrats conclus dans le cadre de la marche normale des affaires auxquels l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie.

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

23

La direction du Groupe n'a pas connaissance d'informations provenant de tiers ou de déclaration d'expert ou d'intérêt qui devraient être mentionnées dans le présent Document de référence.

24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet (www.groupe-gorge.com) ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières Actus News.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

- chiffre d'affaires annuel 2012 : 21 février 2013 ;
- résultats annuels 2012 : 12 avril 2013 ;
- chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2013 : 25 avril 2013 ;
- Assemblée générale : 6 juin 2013 ;
- chiffre d'affaires 2^e trimestre 2013 : 25 juillet 2013 ;
- résultats semestriels 2013 : 12 septembre 2013 ;
- chiffre d'affaires 3^e trimestre 2013 : 23 octobre 2013 ;
- chiffre d'affaires 4^e trimestre 2013 : 27 février 2014.

Les réunions avec les analystes et les investisseurs ont lieu lors de la publication des résultats. La réunion concernant les résultats de l'exercice 2012 a eu lieu le 12 avril 2013 et la réunion concernant les résultats du 1^{er} semestre 2013 est prévue le 12 septembre 2013.

Pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société, 19 rue du Quatre-Septembre, 75002 Paris, ainsi que sur le site internet www.groupe-gorge.com. Les communiqués de la Société sont relayés via un service professionnel de diffusion (ACTUSNEWSWIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT...

Le site internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité de GROUPE GORGÉ mises à jour. Tous les communiqués de GROUPE GORGÉ y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : documents de références, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'actions...

GROUPE GORGÉ participe à des salons (Smallcap et/ou Midcap events), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année.

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs 14 rue Rouget-de-Lisle 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09 ou en en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

25

La note 3 « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés figurant au chapitre 20.3.1 recense l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. Le tableau des filiales et participations de GROUPE GORGÉ SA figure en note 4.1 de l'annexe aux comptes individuels de la Société (chapitre 20.3.2).

26

ANNEXES

ANNEXE 1 - RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013, INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

	103
1. Présentation des comptes consolidés de GROUPE GORGÉ	103
2. Principaux chiffres consolidés	104
3. L'organisation et les changements de périmètre	105
4. Activité et résultats du Groupe au cours de l'exercice	105
5. Recherche et développement	106
6. Politique d'investissement	107
7. Situation financière du Groupe	107
8. Facteurs de risques	107
9. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	107
10. Évolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir	107
11. Présentation des comptes annuels de la société mère	108
12. Évolution du cours et des volumes échangés sur NYSE EURONEXT COMPARTIMENT C	108
13. Politique sociale et environnementale	109
14. Prises de participation et de contrôle intervenues au cours de l'exercice	111
15. Actionnariat	111
16. Affectation du résultat et distribution	112
17. Informations portant sur les mandataires sociaux	112
18. Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	119
19. Participation des salariés au capital	119
20. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	119
21. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	119
22. Rachats d'actions	119
23. Renouvellement du programme de rachat d'actions	121
24. Tableau des délégations	121

ANNEXE 2 - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

125

ANNEXE 3 - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOUMIS À L'AUTORISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2013

125

ANNEXE 4 - TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

126

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012)	126
Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012)	126
Troisième résolution (Approbation des conventions et engagements réglementés)	126
Quatrième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et fixation du dividende à 0,32 € par action)	126
Cinquième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société)	127
Sixième résolution (Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Michel BAULÉ)	128
Septième résolution (Pouvoirs)	128

ANNEXE 5 - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

128

ANNEXE 1 - RAPPORT DE GESTION PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013, INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons conviés, conformément à la loi et aux statuts de notre Société, pour vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur la marche des affaires de notre Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2012. Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2012.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés figurent par ailleurs respectivement en parties 20.3.2 et 20.3.1 de notre Document de référence.

Enfin, le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce vous sera également présenté. Ce rapport est par ailleurs inséré dans notre Document de référence (partie 16.5).

Nous vous rappelons que les documents et renseignements relatifs à cette Assemblée générale ont été tenus à la disposition des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires et en particulier, les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce ont été publiées sur le site Internet de la Société (www.groupe-gorge.com) dans les délais requis.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

1. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE GROUPE GORGÉ

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), référentiel adopté par l'Union Européenne et publié au Journal Officiel du 13 octobre 2003.

Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2012 et 2011. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les comptes 2011 présentés en comparatif ont fait l'objet de modifications par rapport à ceux publiés, ces modifications sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés : les comptes de la société ECA CSIP ont fait l'objet d'une correction d'erreur et des reclassements de présentation ont été effectués au compte de résultat.

L'ensemble des sociétés consolidées a établi des comptes au 31 décembre 2012, à l'exception de la société REDHALL GROUP, qui clôture au 30 septembre et qui a été consolidée pour la première fois selon la méthode de la mise en équivalence.

Les comptes des différentes sociétés intégrées sont établis conformément aux règles applicables localement et retraités aux normes IFRS dans le cadre de la préparation des comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 208,63 millions d'euros, contre 228,78 millions d'euros en 2011.

Le résultat opérationnel courant ressort à 11,44 millions d'euros, contre 14,50 millions d'euros en 2011.

Le résultat courant, après prise en compte du résultat financier, s'établit à -0,94 millions d'euros, contre 12,69 millions d'euros en 2011.

Après prise en compte :

- de l'impôt sur les bénéfices de 2,68 millions d'euros,
- du résultat des sociétés mises en équivalence 0,00 million d'euros,
- du résultat des activités non poursuivies - 1,50 million d'euros,

l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 0,25 million d'euros, contre un bénéfice de 8,49 millions d'euros l'exercice précédent.

Ce bénéfice net de l'ensemble consolidé se répartit comme suit :

- part du groupe : + 1,46 million d'euros
- part des minoritaires : - 1,21 million d'euros

Conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des sociétés contrôlées directement par GROUPE GORGÉ SA au 31 décembre 2012, ainsi que les pourcentages de détention :

	Quote-part
CIMLEC INDUSTRIE ⁽¹⁾	80 %
ECA	53,48 %
STONI	100 %
SCI LES CARRIÈRES	100 %
NUCLÉACTION	98,81 %
CLF-SATREM	100 %
AI GROUP	51 %
FINU4	100 %
SCI DES PORTES	100 %
SERES TECHNOLOGIES	60 %
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV	100 %

(1) CIMLEC INDUSTRIE est détenue à 80 % par GROUPE GORGÉ SA et 20 % par CLF-SATREM.

Par ailleurs, vous trouverez dans l'annexe aux comptes consolidés toutes les informations relatives aux variations du périmètre intervenues au cours de l'exercice 2012.

2. PRINCIPAUX CHIFFRES CONSOLIDÉS

2.1 Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants	75 253	67 600
Actifs courants	202 738	196 817
Actifs destinés à être cédés	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF	277 991	264 417
Capitaux propres (part du Groupe)	49 857	54 267
Intérêts minoritaires	20 675	23 133
Passifs non courants	48 996	28 296
Passifs courants	158 464	158 721
Passifs destinés à la vente	-	-
TOTAUX DU PASSIF	277 991	264 417

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	2012	2011
Chiffre d'affaires	208 627	228 782
Résultat opérationnel courant	11 440	13 672
Résultat opérationnel	216	13 399
Résultat courant	(937)	12 686
Résultat net des activités poursuivies	1 745	10 485
Résultat net	249	8 492
Résultat net part du groupe	1 462	6 426

3. L'ORGANISATION ET LES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE

Le Groupe est structuré en 3 pôles d'activités :

- le pôle « Protection en Milieux Nucléaires »
- le pôle « Systèmes Intelligents de Sûreté »
- le pôle « Projets et Services Industriels »

Les faits marquants, en dehors des éléments impactant les comptes sociaux, sont les suivants :

1/ Acquisition de 60 % de la société SERES TECHNOLOGIES en mai 2012

Cette société, créée il y a trois ans, réalise des études pour la sûreté des installations nucléaires. En 2011, elle a réalisé un chiffre d'affaires de 1,3 million d'euros. L'adossement à GROUPE GORGÉ, au sein du pôle Protection en Milieux Nucléaires, lui permettra d'accélérer son développement en facilitant ses recrutements et en lui donnant accès à des marchés plus importants.

Cette acquisition, d'un montant de 0,95 million d'euros, a été financée par endettement. Le Groupe et les minoritaires disposent d'options d'achat ou de vente sur le solde du capital conservé par les deux fondateurs.

La société est consolidée à partir du 1er mai 2012.

2/ Prise de participation dans la société REDHALL GROUP (Grande-Bretagne)

REDHALL GROUP est un groupe d'ingénierie basé en Grande-Bretagne et spécialisé dans l'ingénierie et les services dans des secteurs de niches, principalement en environnement hostile ou à fortes contraintes de sécurité ou de sûreté. Le groupe opère notamment dans les secteurs de la défense et du nucléaire.

Un accord commercial a été signé entre REDHALL GROUP et GROUPE GORGÉ visant à traiter ensemble le marché des portes et cloisonnement des futures centrales nucléaires britanniques. Ce partenariat permettra de mettre en commun l'expérience unique de GROUPE GORGÉ sur les portes de centrales de troisième génération d'une part et les ressources humaines et la connaissance du marché nucléaire en Grande-Bretagne de REDHALL GROUP d'autre part.

Le 1^{er} mars 2012, GROUPE GORGÉ a acquis sur le marché AIM de Londres un bloc d'actions qui a porté sa participation à 15,15 % (4 522 000 titres au prix moyen de 97,40 pence par titre). Cette participation a été renforcée au cours de l'année 2012 par de nouvelles acquisitions d'actions sur le marché. Le Groupe avec désormais 19,46 % du capital de REDHALL GROUP en est le principal actionnaire. REDHALL GROUP est consolidée par mise en équivalence.

3/ Acquisition de 90 % de VAN DAM BV

GROUPE GORGÉ a réalisé le 31 décembre 2012 l'acquisition de 90 % de la société VAN DAM, aux Pays-Bas, par l'intermédiaire de deux sociétés holdings. Cette société est un spécialiste des portes et murs anti-incendie et explosion, à destination notamment des plateformes off-shore, de la défense ou de l'éolien off-shore. La société a réalisé en 2012 un chiffre d'affaires de 7,9 millions d'euros, en totalité hors de France. Compte tenu de la date d'acquisition (le 31 décembre 2012), la société VAN DAM est consolidée dans les comptes 2012 mais sans contribuer du tout au compte de résultat.

VAN DAM BV intègre le pôle « Projets & Services Industriels ».

4. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

L'activité de chaque pôle du Groupe est résumée dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Projets et Services Industriels		Systèmes Intelligents de Sûreté		Protection en Milieux Nucléaires		Structure		Éliminations		Consolidé	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Chiffre d'affaires	76 303	72 313	99 024	129 077	33 536	30 646	2 230	2 283	(2 466)	(5 536)	208 626	228 782
Résultat opérationnel courant	3 400	3 797	4 009	7 439	4 020	3 751	11	(484)	-	-	11 440	14 503
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	2 657	3 723	(6 068)	6 633	3 985	3 526	(358)	(484)	-	-	216	13 399

Le chiffre d'affaires indiqué par pôle inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 208 627 milliers d'euros, contre 228 782 milliers d'euros en 2011. Projets et Services Industriels et Protection en Milieux Nucléaires sont en croissance, de 5,5 % et 9,4 %, portés par la protection incendie et les constructions de centrales neuves en Chine. Systèmes Intelligents de Sûreté est en recul, essentiellement du fait de la fin des contrats A350, contributeurs exceptionnels au chiffre d'affaires en 2010 et 2011.

Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé pour environ 35 % à l'international, contre 24 % en 2011. Cette évolution s'explique par la diminution du chiffre d'affaires France du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (fin des contrats A350) et la part croissante de l'international dans les deux autres pôles. Le pôle Protection en Milieux Nucléaires réalise 50 % de son chiffre d'affaires à l'international du fait de l'importance de ses contrats en Chine, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté environ 40 %, le pôle Projets et Services Industriels 22 % (seulement 12 % en 2011).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant s'élève à 11 440 milliers d'euros, contre 14 503 milliers d'euros en 2011. Si le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté voit une amélioration sensible de sa rentabilité au second semestre (8,56 % de résultat opérationnel courant contre - 1,2 % au premier semestre), la performance sur l'ensemble reste très moyenne par rapport aux performances historiques (5,48 %). Les deux autres pôles réalisent de bonnes ou très bonnes performances. Le pôle Projets et Services Industriels réalise un résultat opérationnel de 2,66 millions d'euros (contre 3,72 millions d'euros en 2011), la croissance des activités de protection incendie et de leur rentabilité ne compensant pas le fléchissement des autres activités. Le pôle Protection en Milieux Nucléaires atteint un résultat opérationnel courant de 4,02 millions d'euros, soit 12,0 % du chiffre d'affaires (contre 3,75 millions d'euros et 12,2 % en 2011).

Le résultat opérationnel s'élève à 216 milliers d'euros, contre 13 399 milliers d'euros en 2011, en raison notamment de 11,1 millions d'euros d'éléments non courants.

Les éléments non courants du résultat opérationnel concernent très essentiellement le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (9,9 millions d'euros) avec la provision constituée au titre du contentieux BAE (6,2 millions d'euros), des dépréciations d'actifs (R&D principalement) pour 2,1 millions d'euros, des coûts de restructuration pour 0,9 million d'euros et l'amortissement d'incorporels reconnus à la juste valeur lors d'acquisitions passées (0,7 million d'euros). Ont été constatés par ailleurs des coûts de restructuration au sein du pôle Projets et Services Industriels (0,7 million d'euros) et des coûts d'acquisitions (0,3 million d'euros).

Résultat financier

Le résultat financier s'élève à - 1 153 milliers d'euros, contre - 713 milliers d'euros en 2011.

Impôt sur les résultats

L'impôt s'élève à 2 682 milliers d'euros, contre - 2 191 milliers d'euros en 2011. Il est composé en 2012 d'impôt exigible pour - 1 802 milliers d'euros (dont 1 507 milliers d'euros de CVAE et d'IRAP) et d'impôts différés pour 4 484 milliers d'euros.

Résultat des activités non poursuivies

Le résultat des activités non poursuivies s'élève à - 1,50 million d'euros, contre - 1,99 million d'euros en 2011. Cette perte s'explique notamment par une provision sur une créance (0,88 million d'euros) et une indemnisation au titre de la garantie de passif (0,11 million d'euros) concernant FAURE QEI (cession en 2011).

Résultat net

Le résultat net s'élève à 249 milliers d'euros, contre 8 492 milliers d'euros en 2011. Le résultat net part du Groupe est de 1 462 milliers d'euros contre 6 426 milliers d'euros en 2011.

5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2012, l'effort de Recherche et Développement (R&D) concerne les trois pôles. Les dépenses de R&D immobilisées se sont élevées à 2,3 millions d'euros pour un total de 7,6 millions d'euros de dépenses (dont respectivement 1,5 million d'euros et 6,5 millions d'euros pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté). Les dépenses ont été réalisées principalement par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté et par le pôle Protection en Milieux Nucléaires, en matière de drones sous-marins ou de surface, de robotique terrestre et de développements de portes pour les centrales de type AP1000 ou l'amélioration de la sécurité incendie dans les centrales.

L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu des crédits d'impôt recherche pour un total de 2,2 millions d'euros, dont 1,7 million d'euros est constaté en produit et 0,5 million d'euros est comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs.

6. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du Groupe se sont élevés à 6,26 millions d'euros. Ils sont composés pour plus de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres. Les investissements immobiliers, peu fréquents, sont financés par endettement, classique ou sous forme de crédit-bail.

En 2012, les investissements en matière de croissance externe sont la prise de contrôle de SERES TECHNOLOGIES (mai 2012), la prise de participation dans REDHALL GROUP (acquisitions de titres à plusieurs dates dans l'exercice et principalement en avril 2012), l'acquisition de la société VAN DAM BV aux Pays-Bas (décembre 2012).

7. SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Au 31 décembre 2012, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières pour 59,1 millions d'euros et des concours bancaires pour 1,8 million d'euros, moins les valeurs mobilières de placement pour 31,2 millions d'euros et les disponibilités pour 18,4 millions d'euros) s'élève à 11,4 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2012, il s'élevait à - 3,7 millions d'euros.

Les actions d'auto contrôle détenues par ECA et par GROUPE GORGÉ ne sont pas incluses dans ces chiffres. La dette nette corrigée de l'auto contrôle s'élève à 9,9 millions d'euros (contre - 6,0 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012), en valorisant les actions auto détenues au cours de clôture.

8. FACTEURS DE RISQUES

La gestion du risque financier (liquidité, taux, change, marché) est décrite par le Groupe au sein de l'annexe aux comptes consolidés, inclus dans le Document de Référence publié par GROUPE GORGÉ et déposé auprès de l'AMF, comme le rapport de gestion. Cette description n'est donc pas répétée au sein du rapport de gestion.

Les autres risques auxquels est confronté le Groupe sont détaillés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF, partie 4 « Facteurs de risques ».

Ces risques concernent notamment :

- des risques juridiques (possibilité de survenance de litiges, maintien de certifications professionnelles) ;
- des risques de crédit ou de contrepartie, atténués par une forte atomisation des fournisseurs et l'absence de lien de dépendance significatif ;
- des risques opérationnels, liés aux évolutions technologiques, à la concurrence, à l'évolution des marchés ;
- des risques liés à la dépendance à certaines personnes clés ;
- des risques en cas de non-respect des obligations de résultat acceptées sur certains contrats avec des clients.

9. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le bailleur de la société ECA EN à Saint Herblain a été condamné en 2010 à faire désamianter les locaux loués par ECA EN, sous peine d'astreinte. Les travaux de dépollution n'ayant pas été réalisés dans les délais, le juge de l'exécution a ordonné le 11 mars 2013 la liquidation d'une partie de l'astreinte à hauteur de 3 M€ et a fixé une nouvelle astreinte en cas d'inexécution des travaux de dépollution restant à effectuer. Le succès des actions engagées par ECA EN afin de recouvrer cette somme est aléatoire, dans la mesure où le bailleur semble connaître des difficultés. Ce dernier a de plus fait appel de cette condamnation et a demandé en référé le report de 24 mois du paiement de l'astreinte.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2012 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés.

10. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE L'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le carnet de commandes du pôle « **Systèmes Intelligents de Sécurité** » est en croissance, grâce aux bonnes prises de commandes de fin d'exercice. Cette tendance favorable a été confortée début 2013 par deux succès commerciaux significatifs, en robotique sous-marine et en robotique terrestre. Le chiffre d'affaires de l'exercice n'atteindra cependant pas les niveaux de 2010 ou 2011, qui bénéficiaient de commandes importantes non récurrentes chez AIRBUS. L'ancien Président-Directeur général d'ECA a effectué son retour en février 2013 à la Direction Générale du pôle. Son objectif est de restaurer le niveau de marge du pôle pour qu'il retrouve rapidement ses niveaux d'avant 2012.

Le pôle « **Projets et Services Industriels** » avait notablement reconstitué son carnet de commandes fin 2010 et en 2011. En 2012 le carnet de commandes est en recul à 32 millions d'euros (non compris le carnet de commandes de VAN DAM). Cependant compte tenu du cycle court des commandes par rapport aux autres pôles, 5 mois de carnet de commandes est un niveau plutôt élevé historiquement. CIMLEC continue à se développer hors du secteur automobile et tente de se développer en maintenance de robots et en robotisation industrielle hors secteur automobile. Ces efforts sont contrecarrés par le recul des activités de la société chez les constructeurs automobiles et la conjoncture défavorable

du secteur industriel. Dans la protection incendie, CLF-SATREM et AI GROUP ont connu de la croissance du chiffre d'affaires en 2012 sans repli du carnet de commandes. Avec l'intégration supplémentaire de VAN DAM en 2013, la protection incendie est une part majeure du pôle, qui pourrait bénéficier de la mise en œuvre de synergies et du dynamisme de marchés à l'international.

Le pôle « **Protection en Milieux Nucléaires** » dispose d'une bonne visibilité (près de 2 ans de chiffre d'affaires). Il est positionné à la fois sur les projets de constructions neuves (en Chine notamment) mais aussi sur les projets liés à l'amélioration de la sécurité des centrales, avec de nombreuses offres en cours ou en préparation.

11. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,23 millions d'euros, contre 2,28 millions d'euros en 2011. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 1,44 million d'euros, contre - 0,47 million d'euros en 2011.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 0,01 million d'euros, contre 1,8 million d'euros en 2011. Il faut noter que le résultat financier de GROUPE GORGÉ en 2012 s'élève à 1,4 million d'euros, incluant des dividendes pour 1,7 million d'euros (2,13 millions d'euros en 2011).

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de - 2,87 millions d'euros ;
- du produit d'impôt de 1,43 million d'euros ;

l'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par une perte de 1,43 million d'euros, contre un bénéfice de 1,75 million d'euros en 2011.

Par ailleurs, nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 8 620 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 2 873 euros.

Décomposition à la clôture 2012 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de GROUPE GORGÉ SA par date d'échéance

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2012, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de GROUPE GORGÉ SA s'élevait à 863 milliers d'euros (405 milliers d'euros au 31 décembre 2011). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2012 comme en 2011).

12. ÉVOLUTION DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR NYSE EURONEXT COMPARTIMENT C

Mois	Plus Haut (en euros)	Plus Bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en milliers d'euros)
Janvier 2012	8,390	7,960	105 054	867,95
Février 2012	8,240	7,900	39 971	322,77
Mars 2012	8,490	8,010	38 956	322,81
Avril 2012	8,480	7,910	23 664	194,57
Mai 2012	7,950	6,900	40 418	293,11
Juin 2012	7,450	6,830	33 992	242,06
Juillet 2012	7,370	6,870	71 443	510,64
Août 2012	7,500	7,050	38 514	281,37
Septembre 2012	7,460	7,000	44 697	323,41
Octobre 2012	7,290	6,860	80 731	578,75
Novembre 2012	7,000	6,160	33 893	223,11
Décembre 2012	6,590	5,900	46 453	289,57
Janvier 2013	6,880	6,030	60 374	395,40
Février 2013	6,850	6,410	33 332	224,14

Source : NYSE Euronext.

13. POLITIQUE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

« La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. La démarche consiste pour les entreprises à prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leur activité pour adopter les meilleures pratiques possibles et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement. La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et écoresponsabilité. » (Source : site Internet du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.)

Afin de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de notre activité conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous avons réuni ci-dessous un certain nombre d'informations. Ces informations sont consolidées et portent sur GROUPE GORGÉ SA et ses filiales françaises de plus de 50 salariés au 30 juin 2012, ces dernières représentant au moins 80 % des effectifs et du CA du groupe. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du groupe, il nous a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité et les thèmes traités ci-dessous.

13.1 Informations sociales

Effectif total (comprenant toutes les filiales du groupe, françaises et étrangères)

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
	1 290 personnes	1 258 personnes

Répartition hommes/femmes par catégories socio-professionnelles

(en %)	Hommes	Femmes	TOTAUX
Cadres et professions supérieures	37 %	5 %	42 %
Techniciens et agents de maîtrise	16 %	2 %	18 %
Employés	4 %	9 %	13 %
Ouvriers	24 %	1 %	25 %
Apprentis	2 %	0 %	2 %
TOTAUX	83 %	17 %	100 %

Répartition par âge

(en %)	2012
Moins de 30 ans	13 %
De 30 ans à 39 ans révolus	32 %
De 40 ans à 49 ans révolus	30 %
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	23 %
60 ans et plus	2 %

Embauches

	2012
Embauches	161
* dont CDI	96
* dont CDD	59
* dont apprentis	6

Fins de contrats de travail

	2012
Fins de contrats	165
* dont licenciements économiques	12
* dont licenciement pour autre motif	24
* dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	129

Rémunérations

(en milliers d'euros)	2012
Rémunérations brutes	41 325
Charges sociales	19 253
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	536
Participation, intéressement	724
TOTAL	61 838

Organisation du travail et relations sociales

Chaque filiale gère directement et en toute autonomie l'organisation du temps de travail de ses salariés et les relations sociales au sein de l'entreprise en fonction de ses contraintes propres et de la réglementation applicable.

Santé et sécurité

Absentéisme

Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	3,28 %
-----------------------------------	--------

(1) Rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques de présence.

Accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec arrêt	28
Nombre de journées perdues	962
Nombre de journées indemnisées	797
Nombre d'heures travaillées	1 794 036
Taux de fréquence ⁽¹⁾	15,61
Taux de gravité ⁽²⁾	0,44

(1) Nombre d'accidents du travail pour 1 million d'heures travaillées.

(2) Nombre de journées d'arrêt de travail suite à accident pour 1 millier d'heures travaillées.

Formation

	2012
Nombre de jours de formation	1 275
Nombre de personnes formées	527
Dépenses de formation ⁽¹⁾	526 milliers d'euros

(1) Coûts pédagogiques, frais, valorisation des jours de formation.

	2012
Nombre de stagiaires	78
Nombre d'apprentis	22

Personnes handicapées

	2012	2011
Nombre de salariés handicapés	28	28

13.2 Informations environnementales

Les sociétés du groupe possédant des installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires.

Les activités menées dans le groupe n'impliquent pas de problématique de gestion des sols.

Consommation de ressources

Du 1/11/2011 au 31/10/2012	Unités de mesure	Coût (en €)
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	10 906 m ³	37 099
Consommation d'électricité	4 757 293 kW/h	484 562
Consommation de gaz	837 534 m ³	82 524

13.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Nos filiales sont souvent implantées dans des zones d'activité. Elles sont pour certaines présentes depuis plusieurs années dans une même région et contribuent de manière générale par leur activité économique au maintien de l'emploi local et au développement de leur région.

14. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTRÔLE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

En mai 2012, GROUPE GORGÉ SA a pris le contrôle de la société SERES Technologies.

En décembre 2012, la société VAN DAM BV a été acquise par GORGÉ NETHERLANDS BV, société détenue à 90 % par GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV, nouvelle filiale à 100 % de GROUPE GORGÉ.

Un tableau complet des participations figure dans l'annexe aux comptes sociaux et l'organigramme à jour au 31 décembre 2012 du groupe figure en partie 7.1 du Document de référence.

15. ACTIONNARIAT

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2012 :

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Actions	%	Droits de vote	%	Actions	%	Droits de vote	%
Famille GORGÉ ⁽¹⁾	8 313 018	65,29 %	11 059 301	71,51 %	8 342 374	65,52 %	11 088 657	71,67 %
Auto détention	15 918	0,13 %	-	-	8 766	0,07 %	-	-
Public	4 402 907	34,58 %	4 405 564	28,49 %	4 380 703	34,41 %	4 383 355	28,33 %
Dont :								
FSI	1 069 519	8,40 %	1 069 519	6,91 %	1 069 519	8,40 %	1 069 519	6,91 %
EXIMIUM ⁽²⁾	714 278	5,61 %	714 278	4,62 %	715 078	5,62 %	715 078	4,62 %
Et reste du public	2 619 110	20,57 %	2 621 767	16,95 %	2 596 106	20,39 %	2 598 758	16,80 %
TOTAL	12 731 843	100 %	15 464 865	100 %	12 731 843	100 %	15 472 012	100 %

(1) « Famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, fondateur du Groupe, soit 115 219 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ (366 367 titres) ainsi que les titres détenus par PÉLICAN VENTURE SAS, société holding contrôlée par trois membres de la famille GORGÉ.

(2) EXIMIUM est contrôlée par M. Michel BAULÉ.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

Un protocole constitutif d'une action de concert a été conclu en décembre 2011 entre le FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT d'une part et PÉLICAN VENTURE, Jean-Pierre Gorgé et Raphaël GORGÉ d'autre part.

Il n'existe pas d'autre pacte d'actionnaires. Il n'existe pas non plus de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

16. AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DISTRIBUTION

Affectation du résultat (quatrième résolution)

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2012 représente une perte de 1 427 999,69 euros. Nous vous proposons d'imputer cette perte sur le compte « report à nouveau » par priorité à hauteur de 5 935,80€, puis pour le solde (soit 1 422 063,89 €) sur le compte « primes liées au capital ».

Distribution exceptionnelle de sommes figurant au compte « primes liées au capital » (quatrième résolution)

Au titre de l'exercice 2012, nous vous proposons de procéder à la distribution de sommes prélevées sur le compte «primes liées au capital» pour un montant de 4 074 189,76 euros (0,32 euro par action). Les sommes prélevées sur les primes reviendraient aux actionnaires de la Société en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Il est précisé que ce montant correspond à une prime d'émission qui a été constituée lors des Assemblées générales extraordinaires en date du 25 juillet 2007 et 30 juin 2009.

Après prélèvement du dividende, le solde du compte « primes liées au capital » serait ainsi ramené de 15 380 253,97 euros à 11 306 064,21 euros. Ces sommes reviendraient aux actionnaires de la Société en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

Le dividende serait versé en numéraire. Le coupon serait détaché le 24 juin 2013 et le dividende mis en paiement le 27 juin 2013.

Distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices :

Conformément aux dispositions légales, nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende global (en euros)
2009	0,26 ⁽¹⁾	11 574 403	3 009 344,78 ⁽¹⁾⁽²⁾
2010	0,26 ⁽¹⁾	11 574 403	3 009 344,78 ⁽¹⁾⁽²⁾
2011	0,30 ⁽¹⁾	12 731 843	3 819 552,90 ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

17. INFORMATIONS PORTANT SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

17.1 Proposition de renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Michel BAULÉ

Monsieur Michel BAULÉ a été coopté en qualité de nouvel Administrateur en avril 2011. Son mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012.

Il est proposé aux actionnaires de renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur BAULÉ.

Il est rappelé que Monsieur Michel BAULÉ est docteur en chimie organique (Université de Provence – 1971). Il est Président de EXIMIUM, holding d'investissement et services. Il est aussi Administrateur de PCAS, société cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. Il a obtenu en 2005 le Grand Prix de l'Entrepreneur Rhône-Alpes. Les fonctions exercées par M. BAULÉ ces dernières années sont détaillées au paragraphe 17.2 ci-dessous. La société EXIMIUM dont il est actionnaire majoritaire et dirigeant est titulaire de 714 278 actions GROUPE GORGÉ.

17.2 Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous indiquons la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'administration dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé.

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
BAULÉ Michel	Coopté le 18 avril 2011	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2012	Administrateur	Président de EXIMIUM	Administrateur de PCAS Président d'AVSIS Gérant de MONNIER-SERMI Gérant d'ARTIMON Gérant de diverses SCI (L'ÉCANGIÈRE, AMPÈRE, MICHEL BAULÉ, GMS SUD, LES DRAGONNIÈRES, PRÉ MILLET, FONTAINE, MAROT et BAULÉ IMMOBILIER)
GORGÉ Catherine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice	Auto-entrepreneur dans le domaine du conseil aux entreprises (C/G/Conseil)	Administratrice d'ECA SA
GORGÉ Jean-Pierre	CA du 11/03/1991	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014	Administrateur	Président de PÉLICAN Venture SAS Président de FRANCEOLE SAS, FRANCEOLE DIJON et FRANCEOLE CREUSOT Président du Conseil d'administration d'AUPLATA SA (JUSQU'AU 18/06/2012) Administrateur d'AUPLATA SA (JUSQU'AU 11/12/2012)	Administrateur d'ECA SA Vice-Président du Conseil de surveillance de SOPROMECSA Vice-Président du Conseil de surveillance de PROMELYS Participations SA Gérant d'AF MATHURINS Commandite SARL Gérant de la société civile G21
					Président du Conseil de surveillance de PROMELYS PARTICIPATIONS SA Administrateur d'ECA SA Président du Conseil d'administration d'ECA (depuis le 13/11/2012) Directeur général d'ECA SA (du 13/11/2012 au 13/02/2013) Président du Conseil de surveillance de SOPROMECSA Président de NUCLÉACTION SAS Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI DES CARRIÈRES Gérant de la SCI AUSSONNE Président de STONI SAS Représentant permanent de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de FINU4 SAS Directeur général (général manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV Gérant de la SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET Représentant permanent de PÉLICAN Venture SAS au Conseil d'administration d'AUPLATA SA (jusqu'au 18 juin 2012)
GORGÉ Raphaël	AG du 17/06/2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2015	Président du Conseil d'administration et Directeur général	Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS	
GRIFFON- FOUCO Martine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice	Membre du Directoire, Executive Vice-President et Corporate & Business Development au sein de la société ASSYSTEM SA	Présidente du Conseil d'administration d'INSIEMA, Représentante permanente d'ASSYSTEM Engineering and Operation Services au sein du Conseil d'ASG SA, Administratrice de GIAT INDUSTRIES, Présidente du Conseil d'administration d'ALPHATEST SA
LUCOT Sylvie	AG du 18/12/2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016	Administratrice	Vice-Président, International Corporate Affairs, THALES	Administratrice de THALES Canada Inc. Membre du collège de l'AMF

Monsieur Raphaël GORGÉ est le fils de Monsieur Jean-Pierre GORGÉ. Madame Catherine Gorgé est l'épouse de M. Raphaël Gorgé. Madame Martine GRIFFON-FOUCO a été nommée administratrice sur proposition du FSI. Madame Sylvie LUCOT et Monsieur Michel BAULÉ sont des administrateurs indépendants.

Tous les Administrateurs ont une expérience à des postes de direction ou de présidence de sociétés ou au sein de directions de grands groupes.

Au cours des cinq dernières années, les mandataires sociaux ont exercé des mandats dans les sociétés suivantes :

	2008	2009	2010	2011	2012
Michel BAULÉ					
GROUPE GORGÉ			X	X	X
EXIMIUM	X	X	X	X	X
BAULÉ	X	X	X	X	
BAULÉ INC	X	X	X	X	
BAULÉ UK	X	X	X	X	
BAULÉ CHINA	X	X	X	X	
PCAS	X	X	X	X	X
AVSIS	X	X	X	X	X
MONNIER-SERMI	X	X	X	X	X
SECMER	X	X	X	X	
ARTIMON	X	X	X	X	X
SCI L'ÉCANGIÈRE	X	X	X	X	X
SCI AMPÈRE	X	X	X	X	X
SCI MICHEL BAULÉ	X	X	X	X	X
SCI GMS SUD	X	X	X	X	X
SCI LES DRAGONNIÈRES	X	X	X	X	X
SCI PRÉ MILLET	X	X	X	X	X
SCI FONTAINE	X	X	X	X	X
SCI MAROT	X	X	X	X	X
SCI BAULÉ IMMOBILIER	X	X	X	X	X
Catherine GORGÉ					
ECA SA				X	X
IMMOBILIÈRE BENON SCI				X	
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA	X	X	X	X	X
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
MELCO	X	X			
BERTIN Technologies	X				
PÉLICAN VENTURE	X	X	X	X	X
SOPROMECC Participations	X	X	X	X	X
AUPLATA	X	X	X	X	X
PROMELYS PARTICIPATIONS			X	X	X
AF MATHURINS COMMANDITE SARL			X	X	X
Société Civile G21			X	X	X
FRANCEOLE SAS					X
FRANCEOLE DIJON SAS					X
FRANCEOLE CREUSOT SAS					X
Raphaël GORGÉ					
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
SCI THOUVENOT	X	X	X	X	X
PÉLICAN VENTURE	X	X	X	X	X
LES PATUREAUX	X	X	X		
PLÉIADE Investissement	X	X	X	X	
AUPLATA	X	X	X	X	X
CLF	X	X			
ECA	X	X	X	X	X
MELCO	X	X			

	2008	2009	2010	2011	2012
SOPROME Participations	x	x	x	x	
RECIF TECHNOLOGIES	x				
SCI DES CARRIÈRES	x	x	x	x	x
STONI	x	x	x	x	x
NTS	x				
NTC NUCLÉACTION	x	x			
NUCLÉACTION	x	x	x	x	x
SCI AUSSONNE	x	x	x	x	x
CNAITEC	x	x	x	x	
FINU4		x	x	x	x
PROMELYS Participations			x	x	x
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV					x
SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET					x
Martine GRIFFON-FOUCO					
ASSYSTEM SA				x	x
INSIEMA				x	x
ASG SA				x	x
GIAT INDUSTRIES				x	x
ALPHATEST SA				x	x
ANAFI SAS				x	
Sylvie LUCOT					
GROUPE GORGÉ	x	x	x	x	x
SIFELEC SA	x	x			
THALES CANADA	x	x	x	x	x

17.3. Rémunération et avantages de toute nature des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-102-1 al. 1 du Code de commerce et aux recommandations de l'AMF de décembre 2008 sur l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux, nous vous présentons dans les tableaux ci-dessous les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ ou la société contrôlant GROUPE GORGÉ, durant l'exercice écoulé.

En résumé, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au titre de l'exercice 2012 de la part de GROUPE GORGÉ (en dehors des jetons de présence) ou des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) a reçu de PÉLICAN VENTURE SAS, société contrôlant GROUPE GORGÉ, une rémunération brute fixe de 140 000 euros ainsi qu'un avantage en nature de 8 665 euros (voiture de fonction) ; PÉLICAN VENTURE refacture l'essentiel de cette rémunération à GROUPE GORGÉ au titre des prestations de services qu'elle rend. Il percevra en outre de GROUPE GORGÉ en 2013 10 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2012.

La Société n'a pris aucun autre engagement de rémunération pour 2012 au bénéfice de son dirigeant mandataire social, à quelque titre que ce soit. Monsieur Raphaël Gorgé ne bénéficie pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Monsieur Jean-Pierre Gorgé (administrateur) a reçu de PELICAN VENTURE SAS, société contrôlant GROUPE GORGÉ, une rémunération au titre de son mandat de Président de PELICAN VENTURE SAS. Cette rémunération est relative à l'exercice du mandat de Président de PELICAN VENTURE SAS et est sans lien avec son mandat d'administrateur de GROUPE GORGÉ. Elle n'est pas refacturée à GROUPE GORGÉ.

Le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2012 a été fixé à 60 000 euros. Au titre de l'exercice 2012, chaque administrateur recevra 10 000 euros de jetons de présence.

TABLEAU 1 – TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration depuis septembre 2011 et Directeur général	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	158 665 €	150 955 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Non applicable	Non applicable
TOTAUX RAPHAËL GORGÉ	158 665 €	150 955 €
Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur et jusqu'en septembre 2011 Président du Conseil d'administration	2012	2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau « récapitulatif des rémunérations »)	Non applicable	138 377 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau « Attribution gratuite d'actions »)	Non applicable	Non applicable
TOTAUX JEAN-PIERRE GORGÉ	Non applicable	138 377 €

(1) Rémunérations versées par PÉLICAN VENTURE (société contrôlant GROUPE GORGÉ) et non pas par GROUPE GORGÉ ; Jean-Pierre GORGÉ n'est plus dirigeant depuis septembre 2011

TABLEAU 2 – TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ⁽¹⁾

Raphaël GORGÉ, Président du Conseil d'administration depuis septembre 2011 et Directeur général	Montants au titre de 2012		Montants au titre de 2011	
	Dus	Versés	Dus	Versés
• rémunération fixe	140 000 €	140 000 €	140 000 €	140 000 €
• rémunération variable	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• rémunération exceptionnelle	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune
• jetons de présence	10 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
• avantages en nature	8 665 €	8 665 €	9 455 €	9 455 €
TOTAUX	158 665 €	150 165 €	150 955 €	150 955 €
Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur et Président du Conseil d'administration jusqu'en septembre 2011	Montants au titre de 2012		Montants au titre de 2011	
	Dus ⁽²⁾	Versés	Dus	Versés
• rémunération fixe	Non applicable	Non applicable	132 000 €	132 000 €
• rémunération variable	Non applicable	Non applicable	Aucune	Aucune
• rémunération exceptionnelle	Non applicable	Non applicable	Aucune	Aucune
• jetons de présence	Non applicable	1 500 €	1 500 €	1 500 €
• avantages en nature	Non applicable	Non applicable	4 877 €	4 877 €
TOTAUX	NON APPLICABLE	1 500 €	138 377 €	138 377 €

(1) Seuls les jetons de présence ont été versés par GROUPE GORGÉ. Les autres rémunérations ont été versées par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, et non pas par GROUPE GORGÉ.

(2) En 2012, Jean-Pierre Gorgé n'était plus dirigeant mandataire social.

TABLEAU 3 – TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Membres du Conseil d'administration	Jetons de présence versés en 2012	Jetons de présence versés en 2011
Michel BAULÉ		
Jetons de présence	3 500 €	3 500 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
Catherine GORGÉ		
Jetons de présence	Non applicable	Non applicable
Autres rémunérations	Non applicable	Non applicable
Jean-Pierre GORGÉ		
Jetons de présence	1 500 €	Voir tableau 2
Autres rémunérations	0 €	Voir tableau 2
Martine GRIFFON-FOUCO		
Jetons de présence	Non applicable	Non applicable
Autres rémunérations	Non applicable	Non applicable
Sylvie LUCOT		
Jetons de présence	3 500 €	3 500 €
Autres rémunérations	0 €	0 €
TOTAUX	8 500 €	7 000 €

TABLEAU 4 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
<i>Néant</i>						

TABLEAU 5 – OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
<i>Néant</i>			

TABLEAU 6 – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Attributions durant l'exercice 2012						
Néant						
Attributions précédentes toujours en cours						
Raphaël GORGÉ	Plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration le 22 février 2008 sur une autorisation de l'AGE en date du 18 décembre 2006	10 334 actions attribuées définitivement		22/04/2010	22/04/2012 Obligation ensuite de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général 10 % des actions acquises	Voir le Document de référence 2009

TABLEAU 7

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant			

TABLEAU 8 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat

Néant

TABLEAU 9 – OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix derniers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		Néant		

TABLEAU 10

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Raphaël GORGÉ Président-Directeur général		Non	Oui ⁽¹⁾			Non		Non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut, pris en charge par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ, et non pas par GROUPE GORGÉ.

17.4. Information sur les opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs déclarations sur titres ont effectué en 2012 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions	Cessions
PÉLICAN VENTURE	36 044	-
Raphaël GORGÉ	-	65 400

18. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 dudit Code et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration (troisième résolution).

19. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

20. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double.

21. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

22. RACHATS D'ACTIONS

Information requise en vertu de l'article L. 225-211 du Code de commerce

Conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous informons des opérations de rachat d'actions au cours de l'exercice 2012. Les achats d'actions intervenus en 2012 ont été effectués dans le cadre des autorisations obtenues lors des Assemblées générales du 28 juin 2011 et du 8 juin 2012.

a) Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 225-209 et L. 225-209-1 du Code de commerce et cours moyen des achats et des ventes :

En 2012, 56 153 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2011 et 79 476 actions ont été rachetées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012.

Ainsi, au total 135 629 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées au cours de l'année 2012 au prix moyen de 7,362 euros par action, pour un coût total de 998 481,41 euros :

- 56 153 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 7,982 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 448 185,26 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 28 juin 2011 ;
- 79 476 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 6,924 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 550 296,16 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2012 ;
- aucune action GROUPE GORGÉ n'a été rachetée en vue d'être remise à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le cadre des autorisations conférées par les Assemblées générales des actionnaires en date du 28 juin 2011 et du 8 juin 2012.

128 477 actions GROUPE GORGÉ ont été cédées en 2012 au prix moyen de 7,226 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

b) Le montant des frais de négociation :

En 2012, les frais de négociation sont constitués uniquement des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 30 000 euros.

c) Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat – Fraction du capital qu'elles représentent :

Au 31 décembre 2012, GROUPE GORGÉ détenait 15 918 actions propres (soit 0,12 % de son capital), valorisées 104 407 euros au bilan en valeur brute et 95 667 euros en valeur nette, soit 6,01 euros par action en moyenne correspondants au cours de Bourse du 31 décembre 2012.

La totalité des actions sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 1 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012 de 12 731 843 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de GROUPE GORGÉ SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

d) Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2012 :

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2012 les autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 28 juin 2011 et du 8 juin 2012 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

e) Nombre des actions éventuellement utilisées :

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

À l'exception des actions utilisées dans le cadre du contrat de liquidité, aucune action n'a été utilisée dans le cadre des autres finalités autorisées par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 28 juin 2011 ou du 8 juin 2012.

f) Réallocations éventuelles à d'autres finalités, décidées au cours de l'exercice 2012 :

Néant

23. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Il vous sera également demandé d'autoriser le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions (cinquième résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- régulariser le cours de Bourse, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou dirigeants de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions d'actions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, conformément à l'autorisation donnée en Assemblée générale.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 20 euros.

L'Assemblée générale déléguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Le descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers est publié dans les conditions prévues à l'article 221-3 dudit règlement et contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information quant à ce programme de rachat.

24. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS

Un tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce figure en annexe du présent rapport.

Aucune délégation n'ayant été utilisée et les délégations en cours étant encore valables, il n'est pas nécessaire de les renouveler.

Votre Conseil vous invite, après lecture des rapports présentés par vos Commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Fait à Paris, le 5 avril 2013

Le Conseil d'administration

TABLEAU FINANCIER (ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital social	12 731 843 €	12 731 843 €	11 574 403 €	11 553 735 €	6 323 321 €
Nombre d'actions émises	12 731 843	12 731 843	11 574 403	11 553 735	6 323 321
Valeur nominale d'une action	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires hors taxes	2 229 634	2 282 688	2 433 896	2 290 196	2 503 889
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	(3 443 972)	(226 854)	701 946	(1 167 350)	2 433 291
Impôt sur les bénéfices	(1 429 024)	(1 204 860)	(661 133)	(268 407)	(627 224)
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	(2 014 948)	978 006	1 363 079	(898 943)	3 060 515
Résultats après impôts, amortissements & provisions	(1 428 003)	1 754 013	434 649	4 712 667	(4 900 196)
Résultats distribués	3 813 617	2 957 617	2 923 783	-	977 962
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	(0,16)	0,08	0,12	(0,08)	0,48
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	(0,11)	0,14	0,04	0,41	(0,79)
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	0,30	0,26	0,26	-	0,16
Effectif moyen des salariés	9	9	9	7	7
Montant de la masse salariale	1 162 173	1 012 215	923 314	613 946	445 611
Cotisations sociales et avantages sociaux	450 762	464 929	408 214	275 176	227 496

(1) Dividende versé au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
I - Titres de participation	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
ECA	14 401 078
b/ Titres de participation non cotés	
AI GROUP	145 720
CIMLEC	981 815
CLF-SATREM	1 680 001
CNAI (en liquidation)	0
FAURE QEI	45 000
FINU4	5 000
LASER TECHNOLOGIES (en liquidation)	0
MARINE INTÉRIM	34 000
NUCLÉACTION	7 463
SCI DES CARRIÈRES	914 000
SCI DES PORTES	999
SERES TECHNOLOGIES	950 000
STONI	5 690 000
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres de participation cotés	
Néant	-
b/ Titres de participation non cotés	
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV	700 000
TOTAL I	25 555 076
II - Autres titres immobilisés	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
Néant	-
b/ Titres non cotés	
Néant	-
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	-
b/ Titres non cotés	
Néant	-
TOTAL II	-
III - Valeurs mobilières de placement	
a/ SICAV et dépôts à terme	21 416 729
b/ actions françaises cotées	
Néant	-
c/ actions étrangères cotées	
Néant	-
d/ actions propres	104 407
TOTAL III	21 521 136
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	47 076 212

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 8/06/2012 (14° résolution)	Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital de la Société soit par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	5 000 000 € ⁽¹⁾ 50 000 000 € ⁽¹⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 8/06/2012 (15° résolution)	Délégation de compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital de la Société par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	5 000 000 € ⁽²⁾ 50 000 000 € ⁽²⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 8/06/2012 (16° résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé), des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	5 000 000 € (sous réserve du plafond légal) ⁽²⁾ 50 000 000 € ⁽²⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune.
AGM du 8/06/2012 (17° résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	15 % du montant de l'émission initiale	Aucune
AGM du 8/06/2012 (18° résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital de la Société en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ou d'apports en nature	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	10 % du capital en cas d'apport en nature ⁽²⁾	Aucune
AGM du 8/06/2012 (19° résolution)	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	5 % du capital de la Société (avec imputation sur les actions qui seraient le cas échéant attribuées gratuitement en vertu de la 20e résolution)	Aucune
AGM du 8/06/2010 (20° résolution)	Autorisation à l'effet de procéder à attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre	AG statuant sur les comptes de l'exercice 2013	5 % du capital de la Société (avec imputation sur les options qui seraient le cas échéant attribuées en vertu de la 19e résolution)	Aucune

(1) Avec imputation sur le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 15°, 16°, 17° et 18° résolutions.

(2) Avec imputation sur le plafond global prévu à la 14° résolution.

ANNEXE 2 - RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document de référence sont précisés ci-après.

- Comptes sociaux de GROUPE GORGÉ SA :
Chapitre 20.3.2 « Comptes individuels de GROUPE GORGÉ SA au 31 décembre 2012 ».
- Comptes consolidés de GROUPE GORGÉ SA :
Chapitre 20.3.1 « Comptes consolidés au 31 décembre 2012 ».
- Rapport de gestion :
Annexe 1.
- Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel :
Paragraphe 1.2 « Attestation du responsable du Document de référence ».
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux :
Paragraphe 20.4.1.2 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels ».
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés :
Paragraphe 20.4.1.1 « Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ».

ANNEXE 3 - DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOU MIS À L' AUTORISATION DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JUIN 2013

Titres détenus

Au 31 décembre 2012, 15 918 actions, soit 0,12 % du capital à cette date.

Au 31 mars 2013, 20 482 actions, soit 0,16 % du capital à cette date.

Répartition des titres détenus par objectif : au 31 décembre 2012, 15 918 actions, soit la totalité des actions auto détenues, sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Objectifs du programme : le programme a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- assurer l'animation du marché des actions, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou dirigeants de son Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la huitième résolution et dans les termes qui y sont indiqués.

Rachats maximum : le montant maximum des acquisitions ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la Société. Le prix maximum d'achat est fixé à 20 euros par action. Le montant maximal de l'opération est donc fixé à 25 463 680 euros, correspondant à 1 273 184 actions au prix maximal de 20 euros par action.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée générale du 6 juin 2013.

ANNEXE 4 - TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

PREMIÈRE RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 1 427 999,69 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, s'élevant à 8 620 euros, et le montant théorique de l'impôt sur les sociétés correspondant à 2 873 euros.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de cet exercice se soldant par un résultat net consolidé part du Groupe de 248,5 milliers d'euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION (APPROBATION DES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements nouveaux qui y sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION (AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET FIXATION DU DIVIDENDE À 0,32 € PAR ACTION)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- Impute la perte de 1 427 999,69 euros sur :
 - le compte « report à nouveau » bénéficiaire à hauteur de 5 935,80 euros,
 - le compte « Primes liées au capital » à hauteur de 1 422 063,89 euros ;
- Constate que le solde du compte « Primes liées au capital » s'élève ainsi à 15 380 253,97 euros ;
- Décide de distribuer un dividende de 4 074 189,76 euros :
 - prélevé en totalité sur le compte « Primes liées au capital ».

L'Assemblée générale décide en conséquence de distribuer un montant global de 4 074 189,76 euros soit 0,32 euros par action à titre de dividendes, à prélever sur le compte « Primes liées au capital ».

Il est précisé, en tant que de besoin, que le montant prélevé sur les primes correspond à une prime d'émission qui a été constituée lors des Assemblées générales extraordinaires en date du 27 juillet 2007 et 30 juin 2009 et que ces sommes reviendront aux actionnaires de la Société en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital de la Société. L'Assemblée générale prend acte que le solde du compte « Primes liées au capital » est ainsi ramené de 15 380 253,97 euros à 11 306 064,21 euros.

ANNEXE 4 - TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUIN 2013

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le dividende de 0,32 € par action à distribuer est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 21% en application des dispositions de l'article 117 quater du CGI, sauf dispense. Ce dividende sera soumis aux dispositions des articles L.136-6 et L136-7 du Code de la Sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à 15,5%.

Le dividende sera versé en numéraire et sera mis en paiement le 27 juin 2013. La date de détachement du coupon interviendra le 24 juin 2013.

Si lors de la date de détachement du coupon, la Société détient certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte qu'il lui a été rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	Dividende par action (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende global (en euros)
2009	0,26 ⁽¹⁾	11 574 403	3 009 344,78 ⁽¹⁾⁽²⁾
2010	0,26 ⁽¹⁾	11 574 403	3 009 344,78 ⁽¹⁾⁽²⁾
2011	0,30 ⁽¹⁾	12 731 843	3 819 552,90 ⁽¹⁾⁽²⁾

(1) Dividende éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(2) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

CINQUIÈME RÉSOLUTION (AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'OPÉRER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des éléments d'information figurant dans le descriptif du programme établi conformément au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir les propres actions de la Société.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- animer le marché du titre GROUPE GORGÉ, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Amafi concernant les contrats de liquidité ;
- remettre des actions à titre de paiement, d'échange ou autrement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- céder ou attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions existantes ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi acquises par voie de réduction de capital conformément à l'autorisation donnée à cet effet en Assemblée générale extraordinaire ;
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par recours à des instruments financiers dérivés ; la Société pourra utiliser la présente autorisation et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment des dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers en période d'offre publique.

L'Assemblée générale fixe à 20 euros par action le prix maximum d'achat.

Sans préjudice des limites et conditions fixées par ailleurs dans la réglementation applicable, l'Assemblée générale décide que le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, en prenant en compte les actions d'ores et déjà détenues par la Société au jour des opérations de rachat, étant précisé que la Société ne pourra détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % des actions composant le capital social. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la Société.

Le montant maximal théorique de l'opération est donc fixé à 25 463 680 euros, correspondant à l'achat de 1 273 184 actions (soit 10 % du capital au 31 décembre 2012) au prix maximal de 20 euros par action.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le prix maximum susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devront être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour l'accomplissement de ce programme de rachat d'actions propres, et notamment pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables, établir tous documents, notamment d'information, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour faire usage de la présente autorisation.

La présente autorisation est consentie pour une période maximale de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'opérer sur ses propres actions.

SIXIÈME RÉOLUTION (RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE M. MICHEL BAULÉ)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, et constatant que le mandat d'Administrateur de M. Michel BAULÉ vient à expiration ce jour, renouvelle le mandat de ce dernier, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIÈME RÉOLUTION (POUVOIRS)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

ANNEXE 5 - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- **Objet : avenant à la convention de détachement de M. Dominique Vilbois auprès d'ECA**

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé, Raphaël Gorgé et Madame Catherine Gorgé

M. Dominique Vilbois, recruté par GROUPE GORGÉ, a été détaché au sein de la société ECA et de ses diverses filiales afin d'y assumer des fonctions de mandataire social. Une convention de détachement a été signée le 25 septembre 2008 (autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2008) entre GROUPE GORGÉ et ECA, elle prévoit la refacturation à ECA de la rémunération de M. Dominique Vilbois versée par GROUPE GORGÉ.

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2012 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de détachement de M. Dominique Vilbois. Cet avenant prévoit la refacturation à ECA de toutes les sommes versées à M. Dominique Vilbois par GROUPE GORGÉ dans le cadre de son licenciement, y compris dans le cadre d'une transaction conclue avec M. Dominique Vilbois.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre société a refacturé, au titre de la rémunération et des sommes versées dans le cadre du licenciement de M. Dominique Vilbois, un montant total de 575 milliers d'euros à la société ECA, conformément aux termes de cette convention et de son avenant.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Objet : convention de sous-location**

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

Depuis le 1er janvier 2007, votre société sous-loue une partie des locaux situés 15-19 rue des Mathurins – 75009 PARIS, aux sociétés Pélican Venture et Sopromec Participations, moyennant la facturation d'un loyer et de charges au titre de ces locaux. Le bail a pris fin le 30 novembre 2012.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, votre société a comptabilisé des produits pour un montant total de 100 milliers d'euros au titre de cette convention.

- **Objet : conclusion d'un protocole d'investissement entre le Fonds Stratégique d'Investissement, GROUPE GORGÉ, Pélican Venture et Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé**

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

Un protocole d'investissement a été signé le 12 décembre 2011 pour une durée de 10 ans entre le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), GROUPE GORGÉ, Pélican Venture, Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé. Ce protocole a pour objectif de définir les modalités de la participation du FSI aux instances de gouvernance de GROUPE GORGÉ, en lien avec l'entrée du FSI au capital de GROUPE GORGÉ via une opération de placement privée lancée le 14 décembre 2011. Ce protocole définit notamment les modifications apportées à la gouvernance de GROUPE GORGÉ, le renforcement du droit d'information du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ, les modalités d'exercice d'un droit de sortie conjointe et d'un droit de première offre, les mesures anti-dilution au profit du FSI et enfin les modalités d'une stabilité des participations actionnariales.

La conclusion de ce protocole a été autorisée par le Conseil d'administration dans sa séance du 12 décembre 2011.

L'exécution de cette convention est sans incidence financière sur les comptes de GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2012.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé :

- **Objet : contrat de cession d'actions avec faculté de rachat et complément de prix portant sur les actions de Récif Technologies conclu entre Pélican Venture et GROUPE GORGÉ le 31 décembre 2009**

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre Gorgé et Raphaël Gorgé

- Faculté de rachat :

GROUPE GORGÉ se réserve le droit de racheter les actions, en contrepartie de la restitution du prix de cession, du remboursement des frais de la vente et des avances en comptes courants. Cette promesse est consentie jusqu'à la première des deux dates suivantes :

- jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- Ou jusqu'à la date d'autorisation ou du refus de GROUPE GORGÉ d'une cession des actions à un tiers en contrepartie d'un complément de prix.

- Compléments de prix de cession des actions :

Un complément de prix de cession des actions sera accordé par Pélican Venture à GROUPE GORGÉ dans les conditions suivantes :

- En cas de cession ultérieure des actions, reversement à GROUPE GORGÉ de 100 % de la plus-value de Pélican Venture en cas de cession avant le 31 décembre 2013.
- En cas de perception ultérieure de dividendes par Pélican Venture, reversement à GROUPE GORGÉ de :
 - 100 % en cas de reversement de dividendes avant le 31 décembre 2012 ;
 - 75 % en cas de reversement de dividendes entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.

- Complément de prix de cession de la créance : :

Un complément de prix de cession de créance sera accordé par Pélican Venture à GROUPE GORGÉ dans les conditions suivantes :

- En cas de remboursement de la créance obtenue de la part de Récif Technologies au-delà des 2 M€, reversement à GROUPE GORGÉ de :
 - 100 % du remboursement obtenu au-delà des 2 M€ avant le 31 décembre 2012 ;
 - 75 % du remboursement obtenu au-delà des 2 M€ cumulés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2013.
- Pélican Venture abandonnera une partie de son compte courant au titre de la créance à hauteur de 2,4 M€.
- En l'absence de dividendes ou de remboursement de créance, si avant le 31 décembre 2013 ; les capitaux propres de Récif Technologies sont supérieurs à 2 M€ et la Trésorerie disponible est supérieure à 0,5 M€, reversement à GROUPE GORGÉ :
 - 100 % de la trésorerie excédant 0,5 M€ avant le 1er janvier 2013 ;
 - 75 % de la trésorerie excédant 0,5 M€ après le 1er janvier 2013.

Pour la détermination des conditions de ce complément de prix, dans ce cas, les capitaux propres seront retraités des augmentations de capital intervenues en numéraire et la trésorerie sera la trésorerie nette des dettes et retraitée du montant des augmentations de capital en numéraire et des avances en compte courant que les actionnaires de Récif Technologies auront accordées en numéraire. Ce complément de prix doit être déduit des compléments calculés postérieurement en fonction des dividendes ou des remboursements de la créance.

- Substitutions des cautions bancaires et fournisseurs de Récif Technologies de GROUPE GORGÉ à Pélican Venture.

GROUPE GORGÉ s'est porté caution de la société Récif Technologies vis-à-vis de banques et de fournisseurs de cette dernière. Dans le cadre du contrat de cession, Pélican Venture s'est substitué à GROUPE GORGÉ pour ces cautions.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 18 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

COREVISE

Stéphane MARIE

Associé

MAZARS

Bernard ESPAÑA

Associé



19 rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris
Tél. : +33(0)1 44 77 94 77 - Fax : +33(0)1 44 77 89 77

www.groupe-gorge.com